Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 2 Janvier 1862.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, mais au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspé Messenger la préparation de votre salsepareille, et votre connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Erésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulen Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 aillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse medecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement detruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérisson de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa verta que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals resultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la verta qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatsme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY

Nous n'avons que c'est une toutative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est telle ment rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir resolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions appuier au notre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé encore, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préferable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposé sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppression.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRYAN

dans sa poche

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie *des Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Pour guérir *l'Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXICENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernieres années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectue une cure complète.

E. BODEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume veritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de L. DUTTA.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMÈDE DU VERMONT CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croit? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède de contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS. maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE 10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON, BONAVENTURE HALL, MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dinners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

A VENDRE.

Un moulin à scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations à la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus.

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 2l, 1us.

AVIS.

CHS. D. REYMOND, horloger, à Ottawa, a l'honneur de prevenir le public qu'il n'est pas vrai qu'il quitte Ottawa, il laisse apprecier à sa juste valeur ce bruit repandu par des personnes, mues sans doute, par des motifs de bienveillence à son egard.

Il recommande toujours par la reparation des montres et de la bijouterie.

Ottawa, 5 nov. 1861. 22 ins.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.
HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secrétaire resident, et Agent General, A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton, Leeds, Greenville, Northumberland, Durham, Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel* en *Ontario*.

Une liste des terres devant etre offertes en vente sera sous peu déposée, pour être de tenue, chez les différents agents locaux de ces comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUG
Comr Est
Ottawa, 28 août 1861. m

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill,"; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,
Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

NB. Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ETOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu à des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et à examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fournitore qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à *PRIX MODERES.*

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'AUBERGE DE LA BARONNE.

(*Suite.*)

"Tu sais le reste, ma fille; tu sais comment nous avons accepté la pauvreté, l'abaissement, la servitude, pour satisfaire à tes besoins, pour se procurer une éducation digne du nom que tu devais porter; tu sais comment, tandis qu'il nous préservait toutes deux du contact de ces gens grossiers qui nous entouraient, il prenait pour lui les fonctions les plus pénibles et les plus humiliantes. C'est lui, Augustine, qui a désiré que tu ignores jusqu'à ce jour notre triste histoire, et jusqu'au véritable nom de ton père, et peut-être ne nous blâmeras-tu pas de notre prudence et de nos précautions pour sauver jusqu'ici la paix de ton âme.

"Mais aujourd'hui, ma fille, les temps sont changés. Au moment où je parle, peut-être tu vas retrouver ce nom, cette considération et une partie de cette fortune qui t'appartenaient. La noble et royale famille, trop longtemps exilée, vient de reconquérir le trône de ses pères; il n'est pas un des membres de cette famille qui puisse refuser quelque chose à la fille du malheureux baron de Saint-Maurice. Depuis quelques jours je leur ai écrit à tous. Oh! ils connaissaient bien ton père! ils me connaissaient aussi quand ils étaient exilés et sans pouvoir! J'ai raconté nos malheurs, j'ai dit ce que nous avons souffert pour eux; je n'ai rien demandé pour moi, qu'importe! Mais il faut une grande récompense à la fille du baron de Saint-Maurice, et cette récompense, la voici, mon enfant, elle est là sans doute dans cette lettre."

En même temps elle fit un mouvement pour saisir la dépeche ministérielle qui était devant elle; mais Augustine l'arrêta et prenant dans chacune de ses mains les mains de Claude et de sa mère, elle dit d'une voix emue:

"Encore un instant, ma bonne mère, avant que nous sachions quel est le sort que l'avenir me réserve, laissez-moi vous remercier du fond de mon âme de votre affection, de votre dévouement pour moi, et quoi qu'il arrive, je vous supplie de me permettre à l'avance de n'accepter aucune proposition qui puisse jamais m'éloigner de vous deux; car je veux désormais vous consacrer ma vie tout entière, vous entourer d'amour, d'affection et de respect."

—Bien! bien! mon Augustine, dit la mère en pleurant de joie; j'attendais cela de toi.

—Bien, mademoiselle, dit Claude avec admiration; vous êtes la digne fille du baron de Saint-Maurice.

—Et maintenant cette lettre.

—Permettez que je l'ouvre moi-même, dit Claude en prenant avec insistance l'importante missive. Et il ajouta en hochant la tête:—Rassemblez tout votre courage, pauvre femme; car vous ne savez pas encore ce que c'est que la reconnaissance des rois.

Il rompit le cachet: les deux dames, la mère surtout, étaient pâles et haletantes. La main de Claude était agitée par un petit tremblement convulsif.

—La signature! .... la signature! .... dit la baronne d'une voix étouffée.

—Le duc de B..., secrétaire des commandements.

—Le secrétaire des commandements! reprit la pauvre femme, et moi qui espérais... Mais, ajouta-t-elle en essayant de sourire pour se rassurer, je comprends.... les princes sont importunés par de nombreuses demandes, et....

Elle s'arrêta, car pendant qu'elle parlait, Claude qui avait lu rapidement le contenu de la lettre était devenu pâle de douleur et peut-être de colère.

—Eh bien? Claude, je vous en prie.

—Je m'étais doute de ce qui arrive! Louise, mon enfant, encore une fois de courage.

—Mais cette lettre, que contient-elle donc?

—De belle paroles d'abord, dit Claude avec une amère ironie; on proteste d'une vive reconnaissance pour les devoués et fideles serviteurs, on voudrait leur donner à tous les récompenses proportionnés à leurs services, mais les demandes sont si nombreuses qu'on ne peut accorder qu'aux plus nécessiteux, en conséquence on délivre un brevet de douze cents livres de rente sur la cassette particulière à Mme la baronne de Saint-Maurice, dont moitié sera reversible sur la tête de sa fille, à condition que ces dames iront parvenir le plus promptement possible à la chancellerie un certificat d'indigence qui leur sera delivre par le curé de leur paroisse....

—Un certificat d'indigence à nous? s'écria la mère en se levant avec dignité. Oh! vous vous êtes trompé, Claude; cette lettre ne peut être pour nous....

—Voyez....

—Un certificat d'indigence! répéta la baronne, et ce sont ces princes français pour qui mon mari est monté sur l'échafaud, qui exigent que nous nous exposions à une pareille ignominie! Oh! les ingrats! les ingrats?

Elle retomba sur son siège en sanglottant et à demi-morte.

—Et vous, mademoiselle, dit Claude avec douceur en se penchant vers Augustin, êtes-vous disposée à accepter de pareils bienfaits et à de pareils conditions?

Augustine saisit la lettre, la déchira en morceaux qu'elle rejetta loin d'elle.

—Jamais! jamais? s'écria-t-elle avec exaltation.

—Bien, mademoiselle, dit encore le vieillard en fixant sur elle un regard satisfait; et cependant, ajouta-t-il plus bas d'un ton de regret, il eut mieux valu peut-être que vous ignorassiez jusqu'à la fin tout ce qui s'est passé!

—Oh! oui, qu'ai-je fait?.... dit Mme Louise avec désespoir.

—Votre devoir, et je vous en remercie. Claude, ma mère, ne regrettez ni l'un ni l'autre de m'avoir appris ce grand secret; jusqu'ici je n'étais qu'une enfant, légère et frivole, de ce jour je deviens votre compagne et votre amie. Je supporterai avec vous les privations, la médiocrité, l'obscurité, et vous verrez que je ne me plaindrai pas. Je serai une digne fille du généreux baron de Saint-Maurice; n'ayez donc ni regret pour le passé ni crainte pour l'avenir. Je prendrai ma part sans me plaindre dans les sacrifices et la résignation; et pour commencer je dois vous donner une preuve de confiance absolue et d'obéissance. Un jeune homme, dont la famille est riche et puissante m'avait dit qu'il m'aimait; peut-être, si vous y aviez consenti, n'aurais-je éprouvé aucune répugnance à m'unir à lui.... Aujourd'hui, je sais que la famille de ce jeune homme est l'ennemie de la mienne, et je renonce à lui.... je ne le verrai jamais....

En achevant ces mots, les forces d'Augustine trahirent son courage et elle fondit en larmes.

—Malheureuse enfant! s'écria Mme Louise, et le jeune homme est sans doute....

—Ferdinand Michelin, répondit Claude avec tristesse; je le savais, moi.....

En ce moment un bruit de fouets et un piaffement des chevaux se fit entendre sur la route; la servante appella Mignet à grands cris du dehors, pour lui annoncer qu'une chaise de poste venait de s'arrêter devant l'auberge. Claude fut forcé de quitter les dames pour aller recevoir les voyageurs.

Au moment où Claude Mignet arrivait sur le grand'route une chaise de poste dont le brancard venait de se briser était arrêtée devant la porte de l'auberge, le postillon, homme robuste et qui, à en juger par sa tournure et par les moustaches grises qui couvraient sa lèvre supérieure, devait être un ancien militaire, était déjà descendu de son cheval, et s'occupait tranquillement à dételer ses chevaux; tandis qu'une petite voix aigre et criarde faisait entendre des jurements et des malédictions dans l'intérieur de la voiture.

—Le maladroit! s'écriait le voyageur; car c'était un homme, malgré le timbre aigu de son organe, le maudit! briser ma chaise dans le plus bel endroit de la route! me forcer de m'arrêter ici toute une nuit dans un cabaret de campagne! Fritz, continua-t-il en s'adressant à un domestique qui était déjà occupé à décharger le sac de nuit de son maître, donnez-moi ma cravache que je coupe la figure de ce maraud-là!

—Essayez, dit le postillon sans s'émouvoir en apparence, quoique ses lèvres fussent convulsivement serrées par la colère, et je vous casserai les reins à coups de manche de fouet, monsieur le voyageur!

—Insolent!

Au même instant la portière s'ouvrit et celui qui venait de parler sauta lestement à bas de la voiture. C'était un jeune homme en élégant costume de voyage, de hautes taille, mais si maigre, si pâle, si fluet qu'on eût dit un poitrinaire, ou du moins un homme usé avant le temps par les plaisirs de la vie mondaine. L'air semblait manquer à ses poumons, et tous ses mouvements avaient quelque chose de nerveux qui indiquait une grande faiblesse en même temps qu'une grande irritabilité. Malgré son apparence frêle, ses traits avaient un caractère d'insolence et de fierté aristocratiques; il étalait sur sa poitrine des rubans d'ordres étrangers surmontés d'une de ces petites fleurs de lys d'argent qui, pendant longtemps, furent le signe de raillement des partisans de la dynastie bourbonnienne. Il était facile au premier coup-d'œil de reconnaitre un de ces jeunes émigrés qui, en rentrant en France à la suite de l'étranger, croyaient avoir le droit de se conduire dans leur patrie comme en pays conquis.

Il s'avança vers le postillon en brandissant sa cravache comme pour exécuter la menace qu'il venait de faire. Cependant il s'arrêta bientôt, intimidé par la contenance froide mais résolue de son vigoureux adversaire, qui semblait attendre une agression pour broyer d'un geste la chétive créature qui l'avait outragé. Il recula prudemment de quelques pas, et rejetant sa cravache dans la voiture, il dit d'un ton radouci comme s'il venait de faire une réflexion subite:

—Au fait, pourquoi vais-je m'emporter contre ce drôle! cela ne remédira à rien..... Fritz, songez à trouver un chaton pour raccommoder ma voiture sur-le-champ, afin que je puisse partir demain matin plus tard. Et toi, continua-t-il en jetant presque à la figure du postillon un écu de six francs qui alla rouler dans la poussière, tiens, voilà pour te prouver que je ne te conserve pas rancune.

A cette nouvelle injure les traits du pauvre homme s'enflammèrent, et il allait peut-être laisser échapper sa colère, à peine contenue, lorsque Mignet s'avança vers lui dit à voix basse:

—Calmez-vous, calmez-vous, mon pauvre Magloire.... songez à votre femme et à vos enfants.... Vous perderiez votre place.

Le postillon se détourna avec effort et murmura de même ton:

—C'est dur monsieur Mignet, pour un vieux soldat de l'empire..... Oh! pour pouvoir seulement appliquer une tape à ce freluquet, jurais donné.... Mais notre temps est passé.... c'est fini... fini.

Il essuya une larme du revers de sa main; puis il fit un signe d'adieu à l'aubergiste, et remontant à cheval, il partit au grand galop comme pour se ruer sur qui ne méderait pas aux sentiments tumultueux que cette humiliation venait d'éveiller dans son cœur.

Pendant ce temps le voyageur regardait avec une grimace significative l'auberge dans laquelle l'accident arrivé à sa chaise de poste le forçait de s'arrêter, et il grommela entre ses dents dès qu'il se fut assuré que le postillon était bien loin:

—Le drôle? j'aurais dû lui moudre les os pour la bonne nuit qu'il me procure dans ce mechant cabaret! mais ils sont si insolents aujourdhui! Il n'y a plus en France que des républicains! mais patience...

En ce moment il s'apperçut que Mignet se tenait à quelque pas et semblait l'attendre en silence pour l'introduire dans l'auberge. Il lui demanda en le saluant légèrement de la main:

—C'est à vous ce cabaret?

—Oui, monsieur, et si vous voulez vous donner la peine d'entrer....

—Il ne faut pardieu bien que je me donne la peine d'entrer! puisque ce drôle qui s'enfuit labas comme s'il avait le diable à ses trousses, ne m'a pas laissé le choix de partir ou de rester.... Et dites moi, mon cher, continua-t-il en toisant le bon Mignet, qui supportait avec un calme parfait et une patience stoïque cet examen impoli, est-ce qu'on peut.... manger chez vous?

—Oui monsieur, pourvu toutefois qu'on ne soit pas trop difficile sur le choix des mets; car vous comprenez....

—Que vous débitez, dans une pareille échoppe plus de ratouille de soldat que de laisans truffes! Oh! j'ai l'intelligence très vive; j'ai déjà compris cela! Et pouvez-vous me donner pour cette nuit un lit.... propre?

—On fera tout son possible, monsieur, dit l'impassible Claude. Par ici! continua-t-il en s'adressant au domestique qui se dirigeait déjà vers la maison avec les effet de son maître; on va vous montrer la chambre qui est destinée à monsieur.

Le voyageur fit un geste de résignation pitoyable et s'avança en rechignant vers l'auberge. Claude le fit entrer d'abord dans une salle basse dont les murs et le plafond, peints à la chaux, étaient de la plus éclatante blancheur. Une armoire, une longue table, des bancs, quelques chaises, tout cela en bois de chêne et vigoureusement frotté chaque jour par la grosse servante chargée de ce soin, composaient le mobilier. Malgré la scrupuleuse propreté qui régnait dans cette salle, quelque odeur insensible aux autres odorats, mais trop vive pour les organes délicats du jeune voyageur, vint sans doute chatouiller désagréablement son nerf olfactif, car il porta vivement à son nez une charmante cassolette de parfums montée en brillants, en murmurant comme s'il allait s'évanouir:

—Ah! Dieu quelle horreur! Je ne pourrai jamais rester ici. Ne pouvez-vous me conduire à la chambre qui m'est destinée?

On la prépare, monsieur; et d'ailleurs il faut qu'on y transporte vos effets; dans quelques instants elle sera prête. Tenez, continua l'obligeant Claude en ouvrant une fenêtre qui donnait sur le jardin, reposez-vous ici.... vous aurez de l'air. Servira-t-on quelque chose à monsieur en attendant le souper.

—Du bordeaux, si vous en avez.... Ça me remettra.

Claude sortit pour aller chercher ce que demandait le voyageur. Celui-ci se jeta sur un siège près de la fenêtre sans quitter son flacon et se mit à regarder avec étonnement le jardin et le bosquet où il était tenu. Son attention se fixa sur le pavillon, dont il n'avait pas même soupçonné l'existance. Quand Mignet revint, apportant la bouteille de bordeaux demandée, l'indisposition de l'étranger semblait s'être dissipée, ainsi rapidement qu'elle était venue, car il courut à lui demandant précipitamment:

—Dites-moi donc, mon cher, quelle est cette jeune personne que je viens de voir passer là bas au fond du jardin? Elle a très bon air, ma foi! Elle est charmante par mon âme....

—C'est ma fille dit Mignet en débouchant la bouteille et en la déposant sur la table.

—Votre fille? répéta l'étranger d'un air désappointé; c'est dommage.... c'est très dommage! Elle est délicieuse, parole d'honneur!

—Vous êtes trop bon, monsieur, dit l'aubergiste toujours avec le même sang-froid. Desirez-vous encore quelque chose? ajouta-t-il comme au moment de se retirer.

—Je désire, dit la jeune homme avec hésitation en regardant toujours du côté de la fenêtre de l'air d'un homme qui veut savoir toute autre chose que ce qu'il demande, je désire que vous me disiez si je suis encore bien loin du

lui donner quelque usage du monde, il était impossible, à en juger par son extérieur, de trouver en lui autre chose qu'un paysan endurci.

Il fit quelques pas dans la salle et s'arrêta tout à coup tout saisi, en jetant autour de lui ses regards étonnés.

—Eh ! esprit-là, où est donc Ferdinand ? où est mon fils ? Je suis sûr pourtant qu'il est entré ici . . . . Mais, ajouta-t-il en regardant ses hôtes avec soupçon, on l'a caché mon fils !

—Monsieur Michelin, dit Claude avec colère, je ne sais ce que vous voulez dire ; nous n'avons pas vu votre fils, et je ne comprends pas . . .

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Les Abonnés de l'*Union* qui reçoivent le *Courrier* voudront bien nous faire parvenir au plus vite le surplus d'abonnement ($1.00) s'ils veulent recevoir ce Journal régulièrement. Nos conditions sont invariablement :— PAYABLE D'AVANCE.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 2 Janvier 1862.

Etrennes du Porteur DU COURRIER D'OTTAWA.

Salut nouvel an et vous lecteurs
Qui encouragez les rudes labeurs
Du porteur qui avec diligence,
Donne le pain de l'intelligence.

Un an fuit, un autre commence,
Le changement plaît à l'enfance,
A nous qui conduisons nos pas
Vers nos abonnés d'Ottawa.

Coloporteur de la pensée humaine,
Nous bravons tout orage soudaine,
Cachant notre front du vent
Qui mugit, luttant contre l'autan.

Comme le soldat nous avançons
Nous reculons, et combattons
Pour le drapeau que voilà,
Pour le " *Courrier d'Ottawa.*"

Nous sommes les fils de Franklin,
Donnant par voie et par chemin
Dépêches télégraphiques et extra
Aux lecteurs du " *Courrier d'Ottawa.*"

On parle de guerre et combats
Qu'on se bâtira avec les Etats ;
Tu seras encore content lecteur
De revoir le petit porteur.

Mais il a très bonne mémoire,
Et sait fort bien faire son devoir
Lorsqu'on lui donne un présent
Comme étrennes du jour de l'an.

Si contre nous une horde étrangère,
S'arme contre notre patrie-mère
Il te donnera du nouveau,
Du TASSEL pointant le tombeau.

Il vous souhaite la bonne année,
Bonheur, une vie de longue durée :
Que la douce paix de votre asile
Sourit à votre âme tranquille.

Sois heureux, généreux lecteur
Et pour ta libérale faveur
Accepte en retour, en entier
Ces vœux du porteur du " *Courrier.*"

Ottawa, 1er janvier 1862.

L'an qui s'en va et celui qui commence.

Ecoutons !... Le timbre sonore
Lentement frémit douze fois ;
Il se tait. Je l'écoute encore,
Et l'année expire à sa voix.

MME. TASTU.

Les années s'en vont et avec elles nous nous en allons. L'année 1861 vient de rentrer dans l'éternité et avec elle les événements qui l'ont fait glorieuse, ou malheureuse. Toutes pesantes qu'elles sont, nous les jettons dans les flots du temps, mais elles ne sont pas des ancres ; elles n'arrêtent pas notre course.

Nous marchons sans cesse vers l'éternité, et nous passons à travers toutes les transitions sociales, toutes les transformations gouvernementales les plus étranges. L'œil perce maintenant à travers la tempête qui se prépare.

L'arche du monde
Attend son Colombe.

Viendra-t-elle ? portera-t-elle la branche d'olivier ? Nous ne pouvons le croire, tout en l'espérant. Tout en demandant la paix, nous voyons déjà fumer les camps.—" La guerre, la guerre" voilà le cri général au commencement de l'année 1862. Dans le temps où l'on doit s'unir comme nations vivant l'une près de l'autre, on cherche à se séparer et à briser cette réprocité commerciale, si non d'intimité, qui existait entre deux puissances d'égales forces qui n'avaient cependant point les mêmes prétentions. Toute la différence qui existait entre elles était celle-ci ; l'une était grande et l'autre prétendait lui être supérieure.

Maintenant si l'on arrête les yeux sur le monde actuel, on le voit à la suite d'un mouvement imprimé par une grande révolution s'ébranler depuis le fin fond du Sud jusqu'au Canada, du Nouveau comme au Vieux Monde, et comme l'a dit un grand écrivain " la civilisation actuelle décomposée se perd en elle-même ; le vase qui le contient n'a pas versé de liqueur dans un autre vase ; c'est le vase qui s'est brisé.

Le principe de l'unité des peuples et de la fusion des sociétés disparaît.

Allons nous assister à la démolition des trônes et à l'établissement d'une monarchie en Amérique ?—Telle est la grande question.

Déjà en Europe pour retrouver un champ de bataille, on songe à rebander ses anciennes blessures, et on semble maintenant prédire la grande révolution universelle allant à son terme.

En entrant dans l'année 1862, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous souhaiter lecteurs " *une bonne et heureuse année,*" et à nous de vous promettre un journal intéressant, instructif, rempli de faits divers, d'articles choisis, de délicieuses poésies, de jolis romans, d'aimables *nouvelles* pour cette partie si intéressante de la communauté ou de la population de la Nouvelle France que nous appelons " *le beau sexe canadien.*"

A vous tous lecteurs nous vous souhaitons succès dans toutes vos entreprises et en particulier de nous être utile dans la nôtre.

Notre œuvre est la vôtre.

ON SE PRÉPARE.

Nous ne savons qui croire, un jour on annonce la délivrance de Slidell et Mason, et le lendemain on affirme que les prisonniers sont encore au fort Warren. Delivrés ou retenus, l'Angleterre se prépare, et nous envoie munitions, fusils, tout ce qui est nécessaire pour se mettre en état de défense. Dans le Haut comme dans le Bas-Canada, partout, l'élément militaire se dessine nettement. Dans notre ville, plusieurs officiers supérieurs des différends bataillons se sont empressés de se rendre à la proclamation du Gouverneur et ont convoqué les officiers de leurs bataillons, entre autres, les lieutenants colonels Aumond et Coffin.

Samedi soir, il y avait une assemblée considérable à l'Institut Canadien. Elle avait été convoquée par le Président de la Société St. Jean-Baptiste, et de suite un grand nombre ont signé les listes d'enrôlement. Plusieurs discours des plus patriotiques et des plus loyaux ont été prononcés en cette circonstance.

On continue toujours d'exercer les corps de volontaires déjà organisés à Toronto ; et chaque soir les spectateurs se rendent en foule aux arsenaux pour voir leurs évolutions. Le conseil de ville a accordé l'usage du Palais de Cristal pour les exercices des volontaires, dont plusieurs compagnies s'y exercent maintenant ensemble ; le trajet, pour s'y rendre, leur est d'autant plus facile que la compagnie du chemin de fer du Nord leur donne passage gratis.

On parle aussi d'une compagnie d'ingénieurs, de sapeurs et de mineurs qu'on se propose de former.

Le Vieux-Fort, à Toronto, est en pleine voie de réparation. Les batteries s'élèvent et bientôt on en confiera la défense aux hommes du 30me régiment qui seront instruits à cet effet par les officiers d'artillerie.

Enfin on y travaille aussi à l'organisation d'une compagnie de carabiniers, ayant pour titre : *Toronto Home Guard.* Cette compagnie est presque au complet et les officiers suivants ont été élus :

M. James C. Letham, capitaine ;
M. Thomas Sergant, lieutenant, et
M. A. D. Janes, enseigne.

De Montréal nous apprenons avec plaisir que MM. Coursol et Duvernay viennent de réunir leurs deux corps afin d'en former qu'un seul et même régiment Canadien, qui portera nom : "Chasseurs Canadiens." Nous apprenons avec plaisir que l'enrôlement continue avec beaucoup d'activité et de succès.

M. Malhiot a été nommé Adjudant des " Carabiniers Canadiens." Pour se rendre au désir d'un grand nombre des habitants des faubourgs Québec, St. Laurent et St. Joseph les officiers de ce nouveau corps ont décidé d'appeler une assemblée publique où sera discutée l'opportunité pour les Canadiens-Français de s'enrôler.

Avec de pareils éléments de conservation nationale, le pays ne pourrait être en danger et nous pourrions repousser tout envahissement quelconque si on eu vient pour tout de bon à tirer l'épée du fourreau.

Nous demandons humblement, avec la presse en générale, mais avec énergie en même temps, que les soldats canadiens soient commandés en français. Nous demondons cela parce que nous croyons que nous avons droit de l'exiger. La langue française est reconnue par la loi dans tous les actes et procédures. Le doute qui aurait pu exister à ce sujet, était pour la procédure criminelle. Mais ce doute, l'hon. T. J. J. Loranger l'a fait disparaître par la loi qu'il a fait passer et qui comporte que dans la procédure criminelle, la langue française a été le langage légal et officiel. Ainsi donc, puisque la langue française a les mêmes privilèges que sa sœur puînée, et que, de plus, elle a sur elle le droit d'aînesse, nous demandons que les commandements donnés aux soldats canadiens, le soient en français, *en bon français*, et non en anglais traduit.

BIOGRAPHIE.

LE PRINCE ALBERT.

Le Prince Albert, duc de Saxe-Cobourg-Gotha naquit à Rosenau, le 26 août 1819. Il est mort le 15 déc, 1861, dans toute la force de l'âge, puisqu'il n'avait que 42 ans. Son père, Ernest duc de Gotha, veilla avec la plus grande attention sur l'éducation de ses fils, qui fut complétée à l'université de Bonn. Sa jeunesse nous est peu connue, nous savons seulement qu'il s'acquitta bien de ses devoirs et se tint toujours à la hauteur de sa position, comme prince Allemand. Dans l'été de 1838, à l'âge de dix-neuf ans, il passa quelque temps à la cour de la Reine d'Angleterre. Plusieurs doivent se souvenir des conjectures sans nombre auxquelles ce long séjour donna lieu. L'année suivante on annonçait le royal mariage, et quelques mois après il avait lieu au milieu des réjouissances et des vœux du royaume entier. Depuis ce temps les devoir de la famille et les travaux scientifiques occupèrent toute sa vie, l'agriculture surtout fut l'objet de ses études et de ses soucis. On sait que la grande exhibition de 1851 lui doit en grande partie son succès et sa splendeur. Il devait aussi être le promoteur de celle qui doit avoir lieu cette année. L'histoire lui donnera une place à côté de ces hommes qui sans faire beaucoup de bruit autour de leurs noms, travaillent au bonheur de l'humanité et au triomphe de la civilisation, en se contentant de bien remplir les devoirs de la position que Dieu leur a donnée.

Nous donnons ci-dessous un extrait de sa biographie par Vapereau :

ALBERT (François-Albert-Auguste-Charles-Emmanuel, prince), mari de la reine d'Angleterre, né, le 26 août 1819, au château de Rosenau, est le second fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg et Gotha et de sa première femme, la princesse Dorothée-Louise de Saxe-Gotha. Après avoir reçu de ses maîtres particuliers une éducation fort soignée, il alla, en 1837, étudier le droit à l'université de Bonn, où il reçut des leçons des professeurs Walter, Lœbell, Bocking et Perthes. Un an après, il vint avec son père assister au couronnement de la reine d'Angleterre (1838), qui, cédant à la sympathie qu'elle éprouvait pour lui autant qu'aux conseils de son *Léopold*, rassembla son Conseil privé, le 25 novembre 1839, au palais de Buckingham et déclara publiquement son intention d'épouser le prince Albert.

Le mariage eut lieu à Londres le 10 février 1840. Le prince fut naturalisé Anglais, reçut les titres d'Altesse Royale, de feld-maréchal, de conseiller privé et eut droit à une liste de 30,000 liv. st. par an (750,000 fr.). Plus tard il est devenu colonel de 11e de hussards, colonel des grenadiers de la garde, gouverneur de Windsor, chevalier de la Jarretière et de la Toison d'or, chancelier de l'université de Cambridge, qui lui a conféré les diplômes de docteur des lettres, en droit et en philosophie ; président de la Société zoologique, etc.,

Le prince Albert est amateur passionné des beaux-arts : il dessine bien, a du goût pour la musique et s'est exercé plus d'une fois dans la poésie. Il est très-populaire en Angleterre, où l'opinion lui impose de rester dans un rôle secondaire, sans s'immiscer d'aucune façon dans les affaires de l'Etat, il le remplit, du moins, avec une parfaite dignité. C'est à son initiative qu'on doit la magnifique Exposition universelle de 1851 ; dans la pensée des fondateurs, elle était d'abord restreinte à l'industrie nationale. Le prince Albert, qui vient d'être nommé Prince-époux (*Prince-Consort*), a eu huit enfants de la reine Victoria : —*Albert-Edouard*, né le 9 novembre 1841, prince de Galles, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha, grand-steward d'Ecosse, duc de Cornwall et Rothesay comte de Chester, comte Carrick et de Dublin, baron de Renfrew, lord des Iles ; *Alfred* Ernest-Albert, né le 6 août 1844, prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha ; *Arthur*-William-Patrick-Albert, né le 1er. mai 1850 ; *Léopold*-Georges-Duncun Albert né le 7 avril 1853 : *Victoria*-Adélaïde-Marie-Louise, princesse royale, née le 21 novembre 1840 ; *Alice*-Mathilde-Marie, née le 25 avril 1843 ; *Hélène*-Auguste-Victoria, née le 25 mai 1846 ; *Louise*-Caroline-Alberte, née le 18 mars 1848.

G. VAPEREAU.

ASSEMBLÉE DES LOYAUX CANADIENS-FRANÇAIS D'OTTAWA, A L'INSTITUT CANADIEN.

Jeudi soir, les Canadiens-Français d'Ottawa se sont reunis en assemblée dans la salle de l'Institut Canadien afin de s'entendre sur la formation d'un Bataillon ou d'une ou plusieurs Compagnies de volontaires Canadiens.

Le Capitaine Beaubien fut nommé Président de l'assemblée, et le Dr. St. Jean secrétaire.

Sur invitation M. le Dr. Beaubien prit la parole.

Il exposa clairement la cause et les conséquences des évenements présents. Il était surpris de voir que les Canadiens n'avaient point donné l'initiative dans ce grand mouvement. Avaient-ils dégénérés de leurs ancêtres ; ne sentaient-ils pas couler dans leurs veines le sang de ces preux chevaliers de la belle France, et devaient-ils avoir honte de combattre pour le drapeau à l'ombre duquel nous sommes heureux de vivre ; le laisserions insulter et trainer dans la boue par nos voisins. (cris de non, non). Eh bien montrez-vous donc braves à l'heure du danger, comme le firent les héros de 1812.

Comme capitaine, je serai heureux de commander la compagnie que je voudrais former parmi vous. Si je ne puis trouver assez de Canadiens pour la former, alors je serai forcé d'accepter tous les membres des différentes nationalités qui voudraient bien courir à la frontière à la défense de nos droits et de nos libertés (applaudissements).

Pendant le cours de ces remarques le Capitaine Beaubien fit entendre la voix de la loyauté.

L'assemblée appela M. Jean-B. Turgeon, qui dans un discours très éloquent fit voir que les anciennes idées annexionnistes avaient disparu, qu'il n'y avait pas maintenant un seul canadien de cœur qui désirait noyer notre langue, notre nationalité dans les flots d'une population qui n'avait ni nos mœurs, ni notre langue, ni notre religion. Il parla longuement sur la bravoure de nos ancêtres lorsque nous étions sous la domination française et plus tard lorsqu'il fallut se battre contre les Yankees à différentes reprises. M. Turgeon s'adressa ensuite au patriotisme de ses compatriotes, et conclut en disant qu'il offrait ses services comme commandant d'une compagnie, et qu'il serait heureux de la préparer au maniement des armes.

M. Lazure fut alors demandé de monter sur la plateforme—d'où il dit qu'on l'avait considéré autre fois comme annexioniste. Certainement dit-il on n'a pu me considérer autrement. Dans le temps je travaillais consciencieusement pour mon pays, comme je suis prêt aujourd'hui de le faire d'une manière différente en m'offrant à combattre pour le meilleur gouvernement du monde. (applaudissements)

Je suis fier messieurs aujourd'hui de constater la libéralité du gouvernement anglais à notre égard et nous devons aussi nous montrer orgueilleux de le défendre au besoin. L'Angleterre en nous accordant les libertés que nous demandions a fait de nous des enfants dociles c'est pour cela que parmi les libéraux de ce jour, vous n'en trouvez pas un qui ne soit prêt à s'unir aux conservateurs quand même, quand il s'agit de la revendication d'un droit ou de défendre le pavillon qui nous abrite, et qui doit être respecté sur mer comme sur terre. Je suis donc heureux dit M. Lazure, de me dire sujet loyal de l'Angleterre et de concourir suivant mes faibles moyens à la défense de mon pays. (M. Lazure se retire au milieu des applaudissements de la foule.)

M. I. Champagne ayant été demandé, dit que partout dans le Canada on voulait ne former qu'un, afin de se mettre en état de défence. Dans le village de St. Laurent où il comptait plus d'un ami, il avait le plus grand plaisir que là on s'organisait comme ailleurs, et il était glorieux du pouvoir dire que son père avait servi à la bataille de Chateauguay en combattant aux côtés du Col. de Salaberry.

Le Dr. Dorion ayant été demandé à hauteur par la foule dit—qu'il n'avait peut-être pas le même droit de s'adresser à l'assemblée que bien d'autres, mais il devait ajouter que comme beaucoup d'autres il avait prévu les évènements qui se préparaient, qu'il avait refusé plusieurs postes éminents dans l'armée fédérale, mais qu'il avait préféré défendre son pays natal que celui qu'il avait adopté que momentanément ; que le temps d'agir était arrivé, et qu'il ne fallait plus fondre ses cuillères pour en faire des balles comme en 37 pour combattre le gouvernement qui nous protégeait et nous comblait de sa munificence royale.

Si la guerre se déclare, dit-il, il pouvait prédire un succès complet aux armées du Sud et du Canada, que les Bulls' Run se feraient du Nord au Sud comme du Sud au Nord jusqu'à l'anéantissement de ce peuple orgueilleux qui croyait maîtriser le monde.

M. P. Comte succéda et dit que le temps d'agir était arrivé, qu'il fallait de suite former plusieurs compagnies, qu'il était compris maintenant que les Canadiens étaient loyaux et braves comme leurs ancêtres. Que l'histoire était là pour nous prouver leur courage et que nous devions nous montrer dignes d'eux.

Le Dr. St. Jean fit aussi quelques remarque et lut les resolutions suivantes :

Proposé par I. Champagne, secondé par J.-B. Parent.

Qu'il est de l'opinion de cette assemblée, de former une ou plusieurs compagnies de volontaires Canadiens-Français, pour défendre la patrie et nos droits en danger.

Proposé par J. Smith, secondé par A. Champagne.

Qu'une liste pour les enrôlements soit ouverte immédiatement, afin que ceux qui voudront bien s'enrôler puissent y mettre leurs noms, et que le Capitaine Beaubien garde cette liste en sa possession.

Les Demandes de l'Angleterre.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 22 décembre :

" Nous constations hier les symptômes qui semblaient présager aux demandes de l'Angleterre, touchant l'affaire du *Trent*, un accueil calme, réfléchi, exempt de passion et de parti pris. C'est avec un vif regret et de grandes anxiétes pour un avenir prochain, que nous observons aujourd'hui certains indices d'une tendance toute différente.

" Parmi la presse newyorkaise, trois journaux restent fidèles à l'attitude modérée qu'ils avaient prise. Le *Journal of Commerce* continue à présenter l'arbitrage comme le recours le plus simple et le plus loyal pour trancher la question ; le *Times* tout en approuvant cette idée va plus loin : il suggère que les prisonniers, cause du litige, pourraient être remis en liberte provisoire sur parole ou sous la garantie de l'Angleterre, tandis que la question de droit relative à leur capture serait tranchée par un tribunal arbitral. La *Tribune* accepte beaucoup moins spontanément la pensée d'un appel à un tiers arbitre ; mais l'accepte cependant.

" En revanche, le *Herald* et le *World* déclarent en termes péremptoires que, dans aucune hypothèse, il ne saurait être question de relâcher les personnes saisies à bord du *Trent*.

Les journaux qui nous arrivent des diverses villes de l'intérieur sont à peu près également partagés entre ces deux manières de voir. Le système de la conciliation compte parmi eux autant d'avocats que celui de la resistance à tout prix.

" Jusques là il n'y a qu'une dissidence à laquelle on devait s'attendre, entre les organes de l'opinion publique. On est même en droit de se féliciter de ce qu'il se soit trouvé de prime abord un aussi grand nombre de voix qui s'élèvent dans le sens des conseils de modération. Avec les habitudes passionnées de la presse américaine, on aurait pu craindre que le premier mouvement ne fut entièrement dominé par les inspirations enflammées de l'amour-propre national.

" Mais comme contre-parti à cet aspect de la situation, nous voyons se dessiner une disposition fâcheuse à mal comprendre la question, et de cette erreur peut naître une réaction sans remède, qui conduirait instantanément aux conséquences les plus extrêmes. Nombre de journaux présentent les nouvelles reçues d'Europe sous un jour qui peut faire illusion à la population, en lui donnant à croire qu'il s'agit pour le moment d'un simple débat diplomatique, destiné à traîner en longueur ; que les demandes de réparations dont parlent les feuilles anglaises émanent seulement de ces feuilles elles-mêmes ; que l'attitude du cabinet de Londres n'est pas encore dessinée ; qu'en un mot le débat entre les gouvernements va se borner, provisoirement au moins, à un échange d'explications.

" Il importe de bien faire comprendre qu'il n'en est nullement ainsi. Laisser l'opinion dans une pareille erreur, serait la préparer une surprise qui la blesserait au vif et la jetterait très probablement par une brusque secousse hors du calme dont elle a plus que jamais besoin.

" Nous n'irons pas jusqu'à dire que les instructions apportées à lord Lyons par l'Europa aient absolument le caractère d'un ultimatum à poser au gouvernement de Washington ; mais il ne saurait y avoir le moindre doute que les demandes n'y trouvent formulées en termes catégoriques et sous une forme péremptoire. Elles peuvent ne pas aller jusqu'à placer M. Lincoln dans une alternative inflexible entre l'assentiment et la rupture. Mais elles vont certainement assez loin pour fermer la porte aux longs atermoiements d'une discussion comme celles que nous avons vues s'engager à propos d'autres difficultés internationales. "

Nous empruntons de l'*Ordre* les quelques remarques suivantes qui sont toutes d'apropos.

" La vie de journaliste est parfois très-ingrate. Il vous faut, du matin au soir et du soir au matin, tenir votre esprit prêt à tout afin d'écrire sur tous les sujets. Souvent, vous vous trouvez à sec, votre imagination rebelle se refuse à vous secourir et à vous mettre à l'abri des continuels tiraillements de l'imprimeur qui vous tourmente sans cesse pour avoir de la copie : que faire alors ?

Nous connaissons des confrères qui ne seraient pas le moins du monde embarrassés de répondre à cette question si nous la leur posions. Ils n'auraient qu'à nous montrer leur journal sur lequel se trouvent quelques *Echos* de nos articles, sans indigner que ces articles, sont les enfants légitimes de l'*Ordre*. Voilà comment on trouve la besogne plus facile à faire : on laisse reposer la plume pour faire fonctionner les ciseaux ; puis l'on s'endort sans souci ni remords, sans une pensée alarmante pour le repos du père absent. A ces journalistes infatigables nous souhaitons, en façon de souhaits de nouvel an, plus d'amour pour le travail et un peu moins d'admiration pour les articles d'autrui."

La Guêpe, Journal publié à Montréal a paru vendredi pour la dernière fois.

Cette feuille sera remplacée par un nouveau journal qui aura nom " LE COLONISATEUR," et qui fera son apparition le deuxième jour de Janvier prochain.

LE COLONISATEUR sera spécialement destiné à l'œuvre de la Colonisation, mais devra aussi s'occuper d'agriculture, de littérature, de politique et de commerce.

Nouvelles des Etats-Unis.

Bataille de Drainsville.

La tranquillité qui régnait depuis si longtemps sur les bords du Potomac a été troublée vendredi par un engagement qui a eu lieu à Drainsville, sur la rive droite du fleuve, à peu près à motié chemin de Georgetown à Leesburg. Voici quelques détails sur cette action qui, sans être une revanche d'Edward's Ferry, n'en est pas moins honorable pour les armes fédérales.

Depuis quelques, jours, cavaliers ennemis avaient pris l'habitude de venir en fourrageurs de Leesburg à Drainsville, et de marauder jusqu'aux bords du Potomac. Le général McCall voulut mettre un terme à ces exséditions et détacha la 3ème brigade, composée de quatre régiments sous les ordres du général Ord, pour suspendre les sécessionnistes et les faire prisonniers s'il était possible. Chemin fesant, les fédéraux s'emparèrent de quarante fourgons abandonnés par les confédérés. Après une légère escarmouche de tirailleurs qui découvrit l'ennemi caché dans un bois situé près de Drainsville, le général Ord rangea les siens en bataille, et fit canoner ses adversaires, abrités dans un taillis, par la batterie du capit. Easton. Dès la troisième décharge, un des obusiers des séparatistes fut démonté. Sur ces entrefaites, arriva le général McCall en personne, qui fit cesser le feu, dans le dessein d'aborder de front la position des confédérés, quelles que fussent leurs forces. Une charge à la bayonnette eut un plein succes. Les sécessionnistes se retirèrent précipitament jetant de côté et d'autre les couvertures, les sacs, les capotes, les armes qui embarrassaient leur marche. On saisit alors dix-sept chariots remplis de fourrage et de mais. Sur le champ de la bataille se trouvaient soixante cadavres et on estime le chiffre de blessés, parmi les gens du Sud, à quatre-vingt dix, ce qui constitue une perte de cent-cinquante hommes, sans compter quelques prisonniers.

Bien qu'à divers indices on ait cru reconnaître que l'ennemi avait préparé de longue main cet engagement, il y a lieu de douter de cette assertion, puisqu'il a été attaqué le premier. et que d'ailleurs il ne s'avançait guère que pour faire du fourrage et aller en maraude. Drainsville ne fait pas non plus partie de la ligne que les confédérés ont intérêt à se défendre, et qui se trouve beaucoup plus en arrière, à peu près parallèle au chemin de Leesburg à Fairfax Court House.

Dans cette affaire, les séparatistes, dit-on, étaient commandés par le général Stewart, et leurs forces se composaient du sixième régiment de la Caroline du Sud et d'un régiment du Kentucky. Les soldats unionistes se sont bravement comportés et ont reçu les félicitations des généraux McCall et McClellan. Il n'y a eu de leur côté que sept de tués et cinquante blessés, dont plusieurs grièvement. Le neuvième régiment de la Pennsylvanie a particulièrement souffert ; son lieutenant-colonel a été blessé et son major a eu un cheval tué sous lui. Du côté des gens du Sud, le colonel Taylor, les tirailleurs du Kentucky, a été tué. Cet officier est le premier qui ait été envoyé en parlementaire par Beauregard, après la bataille de Bull Run, pour proposer au gouvernement de Washington un échange régulier de prisonniers. On sait que sa mission n'a pas réussi. La victoire de Drainsville a causé un grand enthousiasme parmi les soldats du Potomac, qui y voient un présage de leurs succès à venir....

Si les fédéraux avaient pu occuper définitivement Drainsville, ils auraient été maître d'un point d'où ils pouvaient inquiéter les communications des séparitistes entre Leesburg et Centreville, et d'où ils auraient pu correspondre facilement eux-mêmes avec Vienna, l'une de leurs positions avancées. C'eût été en outre un poste important en ce qu'il leur aurait été facile de se porter aussi bien du côté de Leesburg que du côté d'Alexandrie, et d'envoyer des renforts partout où l'occasion l'exigerait. Mais le général McCall n'a pas estimé ses forces assez considérables pour occuper Drainsville, et s'est retiré dans ses campements.

P. S.—Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons appris la libération de Slidell et Mason qui doivent être maintenant en route pour l'Anterre.

Faits Divers.

—Les forces du gouvernement fédéral s'étendent actuellement sur la frontière canadienne au délà d'Ogdensburgh. Ces forces ne sont en partie composées que de jeunes gens ou gamins imberbes dont la placide physionomie n'est point, certes, susceptible d'effrayer les canadiens. Les fortifications de Sackett's Harbour vont être mises en état de défense. Les ouvriers y travaillent incessament, même le dimanche.

—Le *Plattsburgh Express* de samedi dit qu'il doit être construit des fortifications considérables à Rouse's Point et que quelques troupes y seront stationnées. Les casernes de Plattsburgh doivent être immédiatement agrandies, de manière à y loger une force considérables. L'extraction de la pierre pour cette construction a déja commencé. La surveillance des défenses de Rouse's Point à Buffalo est confiée au colonel Waite.

Le *Herald* de New-York nous menace ni plus ni moins d'une invasion dans le cas où l'Angleterre déclara la guerre aux Etats-Unis. Pour lui, l'annexion des Provinces Britanniques du Nord ne fait pas l'effet d'un doute. Voici d'ailleurs comme il s'exprime :

La guerre, dans le cas où l'Angleterre, dans sa folie, la déclarerait aux Etats-Unis, aura pour conséquence inévitable, l'annexion des possessions de l'Amérique Britannique du Nord, prédite par M. Seward dans les discours qu'il a prononcés avant que la présente administration fût montée au pouvoir. De la partie du pays qui se trouve entre le Vermont et le Minnesota, nous pourrions jeter 150 mille hommes de troupes sur le Canada en une semaine, et il ne nous faudrait plus que trois semaines pour enlever la province. La prise de la citadelle de Québec exigerait un temps plus long, mais ce n'est qu'une affaire de temps. Cette invasion nous serait rendue facile par l'assistance d'une grande partie des habitants, dont les deux tiers sont favorables à l'annexion des Etats-Unis. La presse du pays peut donner le change sur cette question et le faire concevoir une opinion contraire, mais la presse ne représente pas le sentiment du pays à ce sujet. Dans un court délai nous pourrions, s'il était besoin, mettre un million d'hommes en campagne pour nous assurer cette conquête. Et quelle résistance, en dehors de Québec, le gouvernement anglais pourrait-il opposer au torrent de l'invasion ? Il n'y a aucun obstacle qui ne saurait être franchi même par une fraction des forces dont nous pourrions disposer. L'armée de l'Angleterre, dans toute l'Amérique du Nord, est insignifiante, ses fortifications sont peu nombreuses et éloignées les unes des autres, et sa frontière est complètement sans défense. Ainsi le Canada serait à notre merci du jour où nous traverserions les lignes frontières. En attendant, en vue d'une rupture possible avec la Grande-Bretagne, il faut que le congrès abolisse nos traités avec le Canada, qui en a retiré de si grands avantages commerciaux ; et il faut que, sans délai, nous nous isolions nous-mêmes de la province.

☞ A cause des fêtes, nous ne publions aujourd'hui qu'une demie feuille.

Les fêtes de *Noël*, du jour de l'An et des *Rois*, empêchent nos compositeurs-imprimeurs d'être à l'œuvre comme de coutûme.

Nous n'imitons en cela qu'un certain nombre de nos confrères-propriétaires du Bas-Canada qui doivent être nos modèles.

A BON ENTENDEUR, SALUT.

DERNIERES NOUVELLES.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que malgré la reddition de Slidell et Mason l'esprit de la guerre est le même en Angleterre. Les maitres et les propriétaires de la marine offrent leur service au gouvernement. Tout cela ne démontre par la paix comme on le prédisait hier.

Naissance.

En cette ville, le 23 *ultimo*, la dame de M. X. Groulx d'une fille.

SALON DE PERFUMERIE
DU
CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,
PERRUQUIERS ET BARBIERS,

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne où ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa, 2 janvier 1862.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné et endossées " Soumissions pour Ecluses Régulatrices," seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 6 de JANVIER 1862, pour la construction d'Ecluses et Portes Régulatrices, aux écluses de Saint-Gabriel et de la Côte Saint-Paul, Canal Lachine.

Des Plans et Spécifications des ouvrages peuvent être vus au Bureau de ce Département, à Québec, ou au Bureau du Canal, à Montréal.

Les Soumissions doivent être faites conformement aux formules imprimées que l'on peut obtenir à l'une ou l'autre des places mentionnées plus haut. On devra aussi donner les signatures de deux personnes solvables, résidantes dans la province qui consentiront à se porter cautions de la fidele exécution des ouvrages.

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
28 décembre, 1861. n-30

POUR LES FETES
DU
JOUR DE L'AN.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE
Doit appartenir
A CELUI QUI PLAIT A CHACUN
IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE
Sans Rival de nos
CAFFES
De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,
Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

GRANDE VENTE
D'UN
Etablissement de Marchandises seches
EN BANQUEROUTE
CI-DEVANT OCCUPÉ PAR
Beliveau & Leblanc.

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGE
ET BLANCHES,
CATONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

Les SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee. Ottawa, (H.C.) mercredi matin, 8 Janvier 1862. No. 40.

SALSEPAREILLE D'AYER

pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: la scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, dartres taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, je ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis résolu de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remede selon votre prescription, ces petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau fine et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N.Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complètement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant;—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 uillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complètement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, être assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés en font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspésie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Banne Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, toux, grippe, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu, surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Mal d'estomac, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT OU VERMONT DE HENRY

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est telle ment rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents a remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt. Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est la premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est opposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-desus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Banme de Cerister Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la *Toux criaillé*, la *Grippe* ou la *maladie des Bronches*, il faut faire usage de

Banme de Cerister Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Banme de Cerister Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir *l'Asmhe, l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: *Je suis heureux* de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigènes dans ma pratique pendant les trois dernières années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exote bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Marchand à Exeter Corner.

Le seul Baume veritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et à toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient recommandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce medicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède de contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retenir, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie, Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulairs à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'osc pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

A VENDRE.

Un moulin a scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations a la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus.

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 22, 1ms.

AVIS.

CHS. D. REYMOND, horloger, à Ottawa, a l'honneur de prevenir le public qu'il n'est pas vrai qu'il quitte Ottawa, il laisse apprécier à sa juste valeur ce bruit répandu par des personnes, mues sans doute, par des motifs de bienveillence à son égard.

Ils recommande toujours par la reparation des montres et de la bijouterie.

Ottawa, 5 nov. 1861. 22 ins.

The Queen Insurance Cmpany

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG, | THOMAS KAY Esq.

HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire resident, et Agent General,

A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIBL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

BUREAU DES TERRES

DE LA

COURONNE.

VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton, Leeds, Grenville, Northumberland, Durham Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel en Ontario.*

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être distribuée, chez les différents agents locaux deces comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUGHNET, Arpenteur Commissaire

Ottawa, 28 août 1861.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS.

Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commercants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON!!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de HARDES FAITES DE DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu a des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et a examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleurs fournitures qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT de toute grandeur et de toute dimension, à *PRIX MODERES.*

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'AUBERGE DE LA BARONNE.

(*Suite.*)

L'ancien notaire se retourna vers celui qui venait de lui adresser la parole, attacha sur lui son petit œil gris et reprit d'un ton de plus en plus anime:

—Ah! c'est donc vous, monsieur, qui êtes le maître de cette auberge et qui cherchez à débaucher un fils de famille pour lui faire épouser quelque petite péronnelle que vous avez pour fille. J'ai eu de vos nouvelles, allez! je sais maintenant où va mon fripon de jeune homme quand il me laisse des journées entières, moi malade et goutteux, à Saint-Maurice! et vous n'avez pas honte d'une parreille conduite? Depuis longtemps je voulais venir voir par moi-même ce qui attirait Ferdinand dans cette bicoque dont je savais à peine l'existance, quoiqu'elle ait fait autrefois partie de mes domaines, et je suis enchanté que le hasard m'ait procuré l'occasion de vous dire votre fait. Comment? toute à l'heure en passant par ce chemin que je ne prends jamais pour retourner chez moi, je vois rôder autour de cette maison mon fils, que je croyais tranquillement au château depuis ce matin .... Je le reconnais, je l'appelle.... mais bast il se sauve à toutes jambes, se réfugie chez vous, et quand je viens le réclamer pour le ramener chez moi, vous me répondez que vous ne l'avez pas vu? allez! allez! c'est indigne! vous devriez rougir . . . Mais je sais comment vous l'avez ensorcelé, voyez-vous? et si vous ou votre petite sotte avez pu concevoir la pensée que je le laisserais s'ecannailler, vous vous êtes trompés . . . Tonez-vous pour avertis.

En parlant ainsi le vieux Michelin frappait du pied et semblait en proie à la plus vive colère, Claude le laissa achever sa longue diatribe, puis il répondit d'un ton calme et ferme à la fois:

—Monsieur Michelin, quand j'ai dit que je n'avais pas vu votre fils aujourd'hui, j'ai dit la vérité. Pour ce qui est des ignobles projets que vous me supposez, voici ce que j'ai à répondre: votre fils sait bien qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il ne remit jamais le le pied ici, où sa présence n'est pas agréable à tout le monde, et celle que vous appelez une péronnelle ne pourrait que faire le plus grand honneur à la famille Michelin si elle épousait le fils d'un.... enfin... suffit. Seulement, puisque vous affirmez que M. Ferdinand est entré dans la maison, et je vais m'assurer qu'il n'y est pas caché à votre insu; et si cela est, monsieur soyez assuré que ni moi ni personne ici ne chercherons à le retenir malgré vous.

En prononçant ces mots, il sortit à pas lents de la salle et laissa l'ancien notaire tout stupéfait d'une réponse aussi noble que vigoureuse. Il semblait aussi qu'il y avait dans le timbre de voix de Claude quelque chose qui avait frappé Michelin, et il cherchait à rassembler ses souvenirs quand le jeune voyageur, auquel il n'avait pas fait attention jusque-là et qui était resté spectateur muet de la petite scène précédente, s'approcha de lui et lui dit d'un ton où se trahissait involoutairement peut-être une sorte d'impertinence:

—Monsieur Michelin, ne vous emportez pas trop contre votre fils dont l'amour est fort excusable, je vous assure, s'il s'agit de la jolie petite personne que je viens d'apercevoir ici il y a quelques instants, et peut-être aussi n'en voudrez-vous pas au hasard qui vous a forcé de descendre dans cette misérable auberge, lorsque vous saurez qu'il s'y trouve un voyageur qui vient de faire plus de cent lieues tout exprès pour avoir avec vous un moment d'entretien.... Il est inutile de vous dire que ce voyageur c'est moi.

Vous monsieur? répondit le vieillard en regardant des pieds à la tête son interlocuteur; mais au moins puis-je savoir à qui j'ai l'honneur....

Mon nom ne fait rien à la chose, répondit le jeune homme d'un air dégagé; supposez que je suis un acquéreur pour le château de Saint-Maurice qui, m'a-t-on dit, est à vendre.

Vous voudriez acheter le château, s'écria avec le plus grand empressement le vieillard, dont les traits changèrent tout à coup. Oh! nous nous entendrons, monsieur; je ne demande pas mieux que de m'entendre avec vous....

Puis se reprenant aussitôt, comme s'il craignait par sa précipitation de laisser voir un trop grand désir de vendre sa propriété, il ajouta d'un ton plus froid:

Non pas que je croie au moins aux bruits absurdes que l'on fait courir depuis le retour de nos rois légitimes. Quoi qu'on dise, je suis sûr qu'on ne reviendra pas sur la vente des biens nationaux. On avait voulu m'effrayer à ce sujet, et c'est pour cela que malgré mon âge et mes infirmités, je suis allé aujourd'hui à Clermont pour m'informer de ce qui se passe. Il est certain que notre bon roi Louis XVIII ne souffrira pas qu'on inquiète ceux qui ont achété et payé d'argent ayant cours des biens dont l'état s'était emparé.... Je n'ai dont rien à craindre à ce sujet, continua-t-il d'un ton de vivacité que démentait ses paroles; cependant, si quelque personne de l'ancienne famille de Saint-Maurice avait envie de faire cette acquisition....

Ce serait encore possible, dit le jeune homme avec un calme parfait; et cependant, pour avoir des renseignements sur quelques personnes de cette famille, c'est à vous que j'ai cru devoir m'adresser. Nous reparlerons de cette acquisition. Ce qui m'intéresse le plus dans ce moment est de savoir si vous connaissez le lieu de la retraite de Mme et Mlle de Saint-Maurice, la fille et la veuve de l'ancien baron, mort révolutionnairement il y a une vingtaine d'années. On m'a dit que ces dames étaient encore dans le pays, et j'ai pensé que vous, qui êtes des notables habitants. . . .

Comment! s'écria le vieillard, la baronne de Saint-Maurice existe encore? Elle a une fille? Vous m'apprenez des choses toutes nouvelles pour moi. Je ne suis fixé que depuis trois ans au château; je sors rarement à cause de ma goutte, et je suis presque toujours confiné dans mon appartement, où j'étudie les anciennes lois. . . . Mais êtes-vous sûr au moins qu'on ne vous a pas trompé et que ces dames sont en Auvergne? Je n'ai jamais entendu parler de tout ceci.

Je dois croire, dit le jeune homme en rougissant un peu, qu'elles ne sont pas dans une position de fortune très brillante; car les documents que j'ai pu me procurer sur elles m'ont été donnés par le chef de bureau d'un ministère qui avait vu une pétition de la baronne, dans laquelle elle implorait la munificence royale. La réponse a été adressée, dit-on, poste restante à Clermont, et une espèce de domestique est venu chercher cette réponse ce matin. J'ai donc perdu toutes traces de ces dames depuis cette dernière ville, et j'ai pensé que vous, propriétaire actuel du château.... Enfin, je me suis trompé; je vois que vous ignorez tout; mais je me mettrai en campagne; elles auront sans doute trouvé une généreuse hospitalité dans quelque château du voisinage où elles vivent paisibles et ignorées! Oh! je les trouverai! il faut que je les retrouve!

Oui, oui vous les retrouverez, dit Michelin avec empressement, et si vous voulez, monsieur, que nous nous entendions à propos de cette... vente.... je pourrai ensuite vous aider dans cette recherche, monsieur, vous accompagner....

Le jeune homme se détourna avec dégoût de son interlocuteur, comme d'un de ces hommes dont on n'a plus rien à attendre et que l'on cesse de ménager dès qu'on n'en a plus besoin. Mais en ce moment Mignet entra, tenant une lampe qui jeta une vive clarté dans toute la salle.

Monsieur Michelin, dit-il, je ne vous avais pas trompé, votre fils ne s'est pas retrouvé dans la maison que j'ai visitée tout entière. S'il y est entré un moment, il en sera ressorti sans doute pendant que nous étions à causer ici et il sera retourné chez vous.

C'est bon! c'est bon! dit le notaire d'un air préoccupé; c'est trop nous occuper de ce garnement. Je le retrouverai demain au château, mon cher. Or, comme j'ai des affaires importantes à traiter avec monsieur que voici, ayez donc la bonté de faire mettre mon cheval à l'écurie, je souperai et je coucherai ici.

Vous monsieur Michelin, dit Claude avec force en regardant en face le gros Richard, vous coucheriez sous le même toit, vous mangeriez à la même table que....

Michelin dirigea sur les traits de l'aubergiste un reflet de la lampe et poussa un cri de surprise.

Je ne me trompe pas? dit-il en le regardant fixement; c'est lui! l'ancien intendant du baron de Saint-Maurice! Au fait je me souviens.... mais je ne pouvais croire...

Claude Mignet..... Oui, c'est bien moi, monsieur Michelin, je ne vous supposais pas si bonne mémoire.

L'intendant du baron de Saint-Maurice! s'écria l'étranger au comble de l'étonnement; comment aubergiste..... ici? Alors, monsieur, vous pouvez me dire, vous, ce que sont devenues madame et mademoiselle de Saint-Maurice!

Je vous l'aurais déjà dit, monsieur, si j'avais su quel intérêt vous aviez à me faire cette question.

Quel intérêt! Je suis le chevalier Eugène de Saint-Maurice, et je suis neveu de Mme la baronne!

Je salue le neveu de mon ancien maître, dit Claude en s'inclinant respectueusement; cependant, je le prie instamment de m'excuser si j'insiste pour savoir précisément la cause de sa visite.

Je vous trouve bien hardi, monsieur, l'ex-intendant; et je ne puis comprendre d'où vous vient le droit que vous vous arrogez.

Supposez, monsieur, que je sois encore quelque chose comme l'intendant, l'homme d'affaire de Mme la baronne et qu'elle m'ait chargée du soin de vous interroger.

Vous! an fait pourquoi serais-je un mystère d'une chose qui, j'imagine, sera un peu plus tard connue de tout le monde dans ce pays? Je viens ici, monsieur, pour demander à ma tante la main de ma cousine, Mlle de Saint-Maurice, en termes d'un testament de notre oncle commun, le grand-prieur, mort en exil depuis deux ans et qui me laisse une fortune de cent mille livres de rente, à condition que j'épouserai la fille du baron son frère. J'ai parlé comme un procureur; êtes-vous satisfait monsieur?

Claude resta un moment immobile de surprise; mais il se remit promptement.

Demain matin vous verrez votre tante et votre cousine, monsieur le chevalier.

Mais où donc?

—Ici.

—Ici! Pas de mauvaise plaisanterie, monsieur le cabaretier; vous savez déjà que je ne les aime pas....

Monsieur le chevalier peut être sûr que demain madame et mademoiselle de Saint-Maurice s'empresseront de tenir la parole du cabaretier, dit Claude en s'inclinant; et maintenant, ajouta-t-il après une pause, je dois annoncer à monsieur le chevalier que le souper est servi dans sa chambre.

Il salua d'un air froid et poli, et il ne reparut pas de la soirée.

Le chevalier et Michelin se regardèrent avec le plus profond étonnement; ni l'un ni l'autre n'avaient trouvé le mot de l'éguime.

Le lendemain au lever du jour, pendant que tout le monde semblait encore dormir à l'auberge de Claude Mignet, le vieux Michelin, matinal comme on l'est à la campagne, procédait déjà à sa toilette dans la petite chambre où il avait passé une nuit agitée. Les premiers rayons du soleil, traversant les rideaux à carreaux rouges de la fenêtre, s'épanouissaient sur le lit recouvert en camalen que venait de quitter le vieillard. Tout en s'habillant il semblait encore vivement préoccupé des idées qui ne l'avaient pas quitte depuis la veille, et il murmurait avec un air d'impatience et de colère:

Ma foi, décidément, je m'y perds! Quelle inconcevable avent ure! Un St.-Maurice qui arrive on ne sait d'où pour épouser une cousine qu'il n'a jamais vue et qu'on ne connait nulle part! une grande dame qui est cachée depuis long-temps sans doute à quelques pas de chez moi, sans que j'aie jamais soupçonné son existence, et qui doit apparaître ici ce matin, comme par la vertu de la baguette d'un escamoteur, sur l'invitation d'un malheureux gargotier! C'est indéchiffrable. Mais qu'ils s'arrangent; ce ne sont pas là mes affaires.... Mes affaires, à moi, sont de vendre à ce petit orgueilleux de chevalier ce château que mes aïeux ont habité. Oui, vraiment, il faut que ce marché se conclue à tout prix, car il n'est pas sûr du tout que ce nouveau gouvernement ne revienne pas sur les ventes des biens d'émigrés, et alors l'on ne remboursait que ce que le château Saint-Maurice m'a coûté!.... Oui, il le faut absolument. Je vais parler ce matin encore au chevalier, car hier au soir, cette révélation bizarre de l'existence de sa tante et de sa cousine l'avait bouleversé; il ne m'écoutait pas. Aujourd'hui sans doute il sera plus calme, et puis je ne me montrerai pas trop rigoureux sur le prix.... Lui, un membre de la famille de Saint-Maurice, il n'aura pas à craindre d'être dépossédé plus tard par le gouvernement, au lieu que moi....

En poursuivant ces réflexions Michelin acheva sa toilette et s'avança vers la fenêtre, qu'il ouvrit avec distraction. La campagne était fraiche et embaumée, et une brise venue des montagnes apportait jusqu'à l'habitation les senteurs aromatiques des sapins. A l'horizon, d'épais brouillards sortis des Pays, dont les cimes blanches resplendissaient aux rayons du soleil. Au bas de la chaîne, dans l'immense étendue de la vallée, des teintes bizarres, des accidents de lumière, coloraient de mille manières les basaltes brunes, les laves rouges, les scories blanchâtres qui saillaient çà et là entre les les ajoncs et les bruyères. On voyait déjà de nombreux troupeaux de bœufs s'avancer lentement dans le lointain vers les riches pâturages qui couvrent les volcans.

Michelin jeta un regard indifférent sur ce beau paysage qu'il avait déjà vu, sans doute, sous bien des aspects divers, mais il abaissa promptement les yeux sur le petit jardin qui s'étendait au-dessous de lui et qui, nous l'avons dit, ne se ressentait pas trop des ravages de la saison. Des crysanthèmes dorés ou bleus, ces dernières fleurs de l'automne, ornaient encore les plates-bandes; la rosée coulait en perles liquides sur les feuilles jaunies de la vigne et retombait en cadence dans les allées à chaque souffle de la brise. Mais ce qui attira surtout l'attention de Michelin, ce fut une jeune fille coquettement mise, quoique avec la plus grande simplicité; elle sortait du pavillon situé à l'autre extremité du jardin et elle regardait derrière elle, comme si elle avait craint une surprise de ce côté; puis, quand elle se crut bien sûre de ne pas être observée, elle s'assit s

ra peut-être pas fait une aussi grande attaque que je le craignais !...

L'ancien notaire gagna l'escalier, descendit dans le jardin sans faire aucun bruit et s'avança à pas lents, ce qui ne lui était guère facile, vu son âge et sa lourdeur, vers un énorme groseiller qui heureusement était encore assez touffu pour dissimuler la rotondité de sa personne. De là il pouvait entendre la conversation des deux jeunes gens, trop occupés l'un de l'autre pour soupçonner qu'on les épiait. Augustine disait au jeune Michelin d'un ton auquel elle ne pouvait donner toute la fermeté et la sécheresse qu'elle désirait peut-être :

Oui, monsieur, je vous répète, je vous prie instamment de cesser vos visites, qui ne peuvent obtenir l'assentiment de votre famille ni celui de la mienne. Oubliez ce qui s'est passé entre nous, comme je vais chercher à l'oublier moi-même, et surtout, monsieur, donnez-moi votre parole que vous ne chercherez plus à me voir !....

Ne plus vous voir, mademoiselle ! mais au nom du ciel, expliquez-moi le changement survenu en vous depuis hier au soir ! Je ne suis pas retourné au château cette nuit afin de voir plutôt mon père ce matin ; je voulais me jeter à ses pieds, le supplier de demander aujourd'hui même votre main à votre tuteur, je ne voulais pas qu'il quittât cette maison avant d'avoir assuré mon bonheur, et au moment où j'allais exécuter mon projet je vous ai aperçue ici tout en larmes et désolée.... je suis accouru, mais au lieu de me recevoir avec bonté comme autrefois, vous me repoussez avec mépris ; oh ! par grâce, Augustine, que s'est-il donc passé ? Comment se fait-il que vous, hier si gaie, si douce et si bonne, vous soyez devenue aujourd'hui si triste, si sévère, si impitoyable ?

Ne m'interrogez pas, monsieur Michelin ! qu'il vous suffise de savoir que depuis hier j'ai appris un secret qui m'impose désormais de grands et d'impérieux devoirs....Jusqu'ici je n'ai été qu'une enfant étourdie, imprudente, coquette peut-être ; aujourd'hui, monsieur, je commence une vie nouvelle. D'ailleurs un obstacle insurmontable dont ni vous ni moi n'avions soupçonné l'existence vient de s'élever entre nous deux.... Je vous l'ai dit, monsieur, oubliez-moi et cessez de revenir ici. Enfin, continua la jeune fille en faisant un effort douloureux et en détournant la tête, pour vous prouver le désir sincère que j'ai de rompre des relations qui n'auraient jamais dû commencer.... cette lettre que vous m'aviez adressée et que je devais montrer à ma mère si un mariage eût été possible, cette lettre.... je vous la rends !

(A continuer.)

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞Les Abonnés de l'*Union* qui reçoivent le *Courrier* voudront bien nous faire parvenir au plus vite le surplus d'abonnement ($1.00) s'ils veulent recevoir ce Journal régulièrement. Nos conditions sont invariablement :—PAYABLE D'AVANCE.

☞Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 8 Janvier 1862.

☞A cause des fêtes et de l'élection qui viennent d'avoir lieu, nous sommes forcés de publier de nouveau aujourd'hui qu'une demie feuille ou l'on trouvera cependant autant de matières à lire que de coutume, moins les annonces.

D'après les nouveaux arrangemens que nous venons de prendre, nous pouvons assurer nos lecteurs que nous leur servirons régulièrement le journal, le mercredi matin. Nos abonnés de la ville qui n'ont point reçu dernièrement le *Courrier* voudront bien s'adresser au bureau afin que nous puissions prendre leurs noms et le lieu de leur résidence, et obliger nos nouveaux porteurs à faire leur devoir.

ELECTION MUNICIPALE.

Enfin la lutte est terminée, et nous en sommes sortis victorieux. ALEXANDRE WORKMAN le CANDIDAT DU PEUPLE a été élu MAIRE contre son opposant M. MCGILLIVRAY par une majorité de 376.

Ci-suit l'Etat du Poll, le premier et le second jour de l'Election.

PREMIER JOUR.

QUARTIER ST. GEORGE.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 103	E. McGillivray, 24	

QUARTIER BY.

A. Workman . . . 85	E. McGillivray, 62	

QUARTIER D'OTTAWA.

M. Workman . . . 82	E. McGillivray, 51	

QUARTIER WELLINGTON.

A. Workman . . . 80	E. McGillivray, 45	

QUARTIER VICTORIA.

A. Workman . . . 35	E. McGillivray, 28	
352	207	

Majorité pour Workman 145.

DANS LE QUARTIER BY.

M. I. Tracey et James Leamy ont été élus échevins, et MM. John Henry, et J.-B. Turgeon conseillers.

DANS LE QUARTIER D'OTTAWA.

Comme échevins L. J.-B. Lazure, J. Goodwin, et comme Conseillers I. Bériehon, et Wm. Kennedy.

SECOND JOUR.

	Workman.	McGillivray.
Quartier By . . .	209	101
" Ottawa . . .	167	94
" St. George . .	222	42
" Wellington . .	101	96
" Victoria . . .	78	61
	779	394

Majorité pour Workman 376.

QUARTIER St. GEORGE.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 223	E. McGillivray, 43	

POUR ECHEVINS.

Robert Lees, . . 159	G. H. Preston, 153	
Thos. Langrell, . 99	Wm. Clegg. 134	

POUR CONSEILLERS.

Thos. Patterson, 166	Donald Dow,	97
Thos. Starmer, 99	A. Graham,	128
	James Kerr,	123

QUARTIER BY.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 202	E. McGillivray, 101

POUR ECHEVINS.

Isidore Tracey,	James Leamy.

POUR CONSEILLERS.

John Henry,	J. B. Turgeon.

QUARTIER OTTAWA.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 167	E. McGillivray, 96

POUR ECHEVINS.

James Goodwin,	J. B. Lazure.

POUR CONSEILLERS.

Wm. Kennedy,	Isaac Berrichon.

QUARTIER WELLINGTON.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 101	E. McGillivray, 95

POUR ECHEVINS.

Alex. Scott, . . . 149	James Mathews,	78
	H. McCormick,	149

POUR CONSEILLERS.

Chas. Chapman, 82	Francis Abbott,	162
	Lanagan,	129

QUARTIER VICTORIA.

POUR MAIRE.

Alex. Workman, 78	E. McGillivray, 61

POUR ECHEVINS.

Lyman Perkins, 89	J. Dyke, ...	48
James Shead, . . . 118	T. M. Blasdell,	80

POUR CONSEILLERS.

John Lanford, élu.	David Scott, élu.

Comme l'on peut voir la victoire a été complète—le Candidat du Peuple l'a emporté sur un adversaire franc et loyal (qui serait digne en tout temps de représenter les intérêts de la ville) par une majorité qui lui fait honneur, et qui prouve que le peuple a été satisfait de la conduite municipale du Maire et des Conseillers l'an dernier.

Nous sommes donc heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que tous les candidats que nous avons supporté pendant cette élection ont été élus par de fortes majorités, comme l'on peut en juger par l'état du Poll.

Nous l'avons dit et nous le répétons de nouveau avec plus de confiance que jamais : "Nous croyons que M. Workman est digne sous tous les rapports de représenter les intérêts de la ville au conseil avec lequel il s'est déjà si bien entendu pour que les chemins fussent bien empierrés et égoutés.

La surveillance du maire à tous ces travaux d'une si grande importance, et d'une si incontestable nécessité, lui a acquis l'admiration de tous ceux qui ont à cœur de voir progresser la ville.

D'ailleurs, sans rien ajouter de plus il a su inspirer assez de confiance et de respect pour son caractère privé et public pour lui prédire un succès complet dans la lutte électorale qui se présente."

Nous avons recommandé M. Workman aux électeurs non pas que nous manquions de confiance en son adversaire, mais jugeant par les antécédents de celui qui déjà avait été digne d'être nommé par le peuple à la plus haute magistrature de la ville, nous avons cru lui accorder notre faible appui.

FATAL ACCIDENT.—Samedi soir M. Thos. Kennedy s'en retournait chez lui après avoir transigé quelques affaires en ville, quand tout-à-coup son cheval eut peur et prit le mord aux dents. M. Kenedy fut précipité avec violence hors de sa voiture.

Conduit de suite à l'hotel Golden de la Rue Sussex, les médecins appelés, considérèrent ses blessures comme très dangereuses, et malgré les secours de l'art il expira jeudi vers quatre heures P. M.

UNE TRISTE RENCONTRE.—Il y a quelques jours trois hommes dont nous n'avons pu nous procurer les noms, se rencontraient sur la terre de M. A. Leamy près de la Gatineau. Ils se prirent de querelle, quand l'un d'eux tira résolument un couteau de sa poche, et en frappa les deux autres. On prétend que les blessures de celui qui a reçu les premiers coups sont mortelles, tandis que celles reçues par son compagnon ne seront peut-être pas aussi fatales. Le coupable s'est sauvé, et la justice informe.

C'est ce que l'on peut appeler "les coups de la fin" de M. Eugène Sue.

Les personnes qui désirent acheter toutes espèces de marchandises sèches à bon marché feront bien de s'empresser de faire une visite au magasin de MM. KEARNS & RYAN maison ci-devant occupé par MM. Belivean & Leblanc.

Les Echevins et Conseillers du quartier By ont aujourd'hui résigné prétendant avoir été illégalement élus—Voilà du nouveau et de l'honnêteté comme on en voit rarement !!

Nous attirons l'attention de nos lecteurs de la ville particulièrement, sur l'annonce de Messieurs Brough Buchanan et Cie. Ces Marchands vendent le meilleur des Caffées. Il s'agit que d'en acheter quelques livres pour pouvoir l'apprécier à sa juste valeur.

Nous avons reçu la 12e livraison des *Soirées Canadiennes*, qui contient la suite de l'intéressante relation du voyage de M. l'Abbé Farland à la Gaspésie.

Aussi la livraison de la revue Agricole pour le mois de janvier.

Il a plu à SON EXCELLENCE le Gouverneur-Général nommer l'hon. John A. Macdonald, à la charge de Surintendant des matières qui ont rapport à la Milice de la province, sous la désignation de *Ministre des affaires de la Milice*.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer le lieut.-Colonel John R. Nash, ci-devant du 15e Régiment de sa Majesté, Député Adjutant-Général de la Milice pour le Haut-Canada.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU NAVIRE À VAPEUR

"ASIA."

Halifax, 1er janv. 1862.

L'*Asia* parti de Queenstown le 22 est arrivé ici.

Divers journaux français prétendent que la France donnerait un appui moral à l'Angleterre en reconnaissant la justice de ses demandes et l'indépendance du Sud.

L'*Asia* avait à son bord 500 hommes de troupes et des approvisionnements de guerre. Il avait de plus 28 passagers pour New-York et 7,200 livres en espèces.

De nombreux corps de troupes partaient pour l'Amérique du Nord.

Les préparatifs de guerre se continuaient.

De nouvelles troupes ont reçu ordre de se tenir prêtes à s'embarquer; mais la *Gazette de l'armée et de la marine* dit l'on attendra l'ouverture des hostilités pour en faire partir d'autres.

Le vapeur *Cleopatra* devaient laisser Liverpool, le 21, pour Queenstown afin d'y embarquer 500 hommes du 17e régiment. Le *Magdalen* devait aussi recevoir à son bord, le 21, à Southampton 1000 soldats pour l'Amérique.

Le *Parana* a laissé Southampton, le 20, avec 1000 fusiliers écossais pour l'Amérique du Nord.

Les vapeur de la malle orientale, au nombre de 50 environ allaient être armés de manière à pouvoir résister aux corsaires en cas de guerre.

Ordre a été donné d'équiper sans délai les canonières de réserve de seconde classe à Plymouth.

Halifax, 31 déc.

L'*Adriatic* et le *Persia* sont arrivés ici avec des troupes.

Le *Cleopatra* et le *Parana* arriveront probablement ici aujourd'hui.

Des passagers venus à bord de l'*Asia* rapportent qu'il circule une rumeur que le blocus du havre de Charleston au moyen de pierres allait faire surgir de nouvelles difficulté entre le Nord et les puissances de l'Europe. On dit, de plus, que l'Angleterre continue ses préparatifs de guerre en prévision de cette éventualité, et que les demandes de cette dernière ne se bornent pas à la remise de Mason et Slidell. L'Amirauté a donné avis que des instructions avaient été envoyées pour la protection de la marine britannique dans les mers de Chine et des Indes.

Les correspondant parisiens s'accordent presque tous à dire que l'on croit généralement que les hostilités entre l'Angleterre et l'Amérique ne pourront pas être prévenues.

Le gouvernement français a adressé aux puissances européennes une circulaire déclarant que l'arrestations de Mason et Slidell était contraire aux principes regardés comme essentiels à la sécurité des pavillons neutres.

Une nombreuse assemblée des maîtres et des officiers de la marine marchande a eu lieu à Londres et ceux-ci ont résolu de coopérer cordialement avec le gouvernement chaque fois que leurs services seraient requis.

Le gouvernement et les autorités de Liverpool prennent des mesures pour mettre ce port en état de défense.

La *Patrie* de Paris après avoir énuméré les magnifiques navires français à New-York dit que d'autres vont y être envoyés sous peu.

La Reine et la famille royale sont allées à Osborne en conséquence de l'état peu satisfaisant de la santé de la Reine. Le Prince de Galles n'a pas laissé Windsor avant la fin des obsèques funèbres de son père.

Dans l'armée française, il était question de licencier une compagnie par régiment.

Le gouvernement turc a été contraint de suspendre ses opérations financières. Fuad Pacha est revenu à Constantinople et Selim Pacha lui succède provisoirement en Syrie.

Les Canotiers de l'Outaouais.

C'est une curieuse chose que ces canots, employés, depuis un temps immémorial, sur les lacs et les rivières de l'Amérique du Nord. La coque en est faite avec quelques rameaux d'une espèce de cèdre, désigné par les Canadiens sous le nom de bois blanc. Cette coque n'est point revêtue de planches comme nos yoles les plus fines, mais tout simplement recouverte d'écorces de bouleau ; ni clous, ni chevilles. Le même arbre qui fournit aux constructeurs ce cette chaloupe les matériaux élémentaires, leur offre les rameaux flexibles avec lesquels ils lient, l'un à l'autre, les diverses pièces de leur charpente. L'écorce est détachée, au mois de juin ou de juillet, des tiges de bouleau choisies parmi les plus grosses et les plus lisses. On l'enlève par larges bandes carrées ; on la ratisse à sa surface intérieure puis on la remet aux femmes indiennes qui en cousent adroitement les divers lambeaux avec des fibres d'arbres.

Les hardis marins d'Archangel s'aventurent quelquefois dans les orageux parages du nord, sur de grossiers batiments, construits ainsi tout entiers avec des pièces de bois, sans un seul morceau de fer. Les insulaires de la mer du Sud entreprennent de longs voyages sur des pirogues taillées dans le tronc d'un arbre. Les Groënlendais façonnent leurs kayacks avec des peaux de phoque. De toutes ces constructions primitives, la plus agréable et la plus sûre peut-être, est celle de l'Indien ; l'idée lui en est venue vraisemblablement par la construction de son wigwam ; car la plupart des wigwams, dans l'Amérique septentrionale, sont érigés avec des branches d'arbre et recouverts d'écorce de bouleau.

A voir de ces canots, fabriqués comme je viens de dire, et calfatés avec de la résine, il semble qu'en y posant le pied, on doit en briser l'enveloppe, ou qu'au moindre choc contre un banc de sable, il doit se crevasser. Le fait est qu'il y en a de si légers, qu'un homme les transporte, sans trop de peine, d'un endroit à l'autre, sur ses épaules. Ceux-là glissent à la surface de l'eau comme la jaune feuille d'automne, a dit le poète Longfellow, comme le mobile calice du lis aquatique. Il en est qui sont faits par les mêmes procédés, mais dans de plus grandes dimensions, et qui portent de lourds fardeaux, parfois toute une cargaison de fourrures, parfois toute une cohorte de colons avec ses bagages.

C'est aux Indiens que nous devons cette simple et pourtant cette ingénieuse invention. Quand les Européens debarquèrent sur les rives du Saint-Laurent, ils reconnurent bien vite les avantages d'une telle embarcation, dans le pays qu'ils voulaient explorer, et l'employèrent à leur usage, sans essayer de la modifier.

A nos compatriotes, qui plantèrent le drapeau de la France sur le sol du Canada, cette contrée n'offrait point, comme l'Amérique du Sud aux Espagnols et aux Portugais, le fatal appât des veines d'or et des mines de diamants, qui fit commettre tant de cruautés et verser tant de sang. Elle ne leur offrait pas non plus cette abondance de fruits savoureux et de fleurs splendides qui ravit, dans les Antilles, les regards de Christophe Colomb. On n'y voyait ça et là, dans les districts les plus habités, que quelques champs de céréales, et de tous côtés s'élevaient, comme les barrières mystérieuses d'un monde inconnu, les sombres forêts dont nul homme n'avait mesuré l'étendue, où jamais la hache du bucheron n'avait retenti, où le sentier, à peine frayé par le chasseur nomade, était aussitôt effacé par la végétation de l'année.

Mais ces forêts renfermaient des toisons qui, pour le marchand perspicace, devaient être comme celle de Colchide pour les Argonautes, des toisons d'or. Dès les commencements de notre colonie, le commerce des fourrures fut organisé dans le Canada, et l'on sait quel développement il a pris par l'activité de la compagnie du Nord-Ouest et de la souveraine compagnie de la baie d'Hudson. C'est à nous que les Anglais doivent leurs premières nations sur cette fructeuse opération ; c'est nous qui leur avons ouvert le chemin de leurs possessions, et maintenant il ne nous reste plus rien sur ce sol que nous avons les premiers défriché et exploré !..... Plus rien ! non, je me trompe ; il nous reste, dans cette noble région du Canada, un souvenir de gloire et d'amour, plus puissant que l'arrêt de mort dont le hideux traité de Paris frappa notre souveraineté ! *Morte quis fortior ! Gloria et amor !*

Les premiers bénéfices réalisés par nos marchands dans le trafic des fourrures, excitèrent leur convoitise. Les Indiens, campés à quelque distance de nos comptoirs, y apportèrent d'abord tout ce qu'ils avaient de loutres, de castors, de renards et d'autres animaux. Dans la naïveté de leur ignorance, ils les livraient gaiement pour des objets sans valeur. Ces premières cargaisons étant épuisées, il fallut en chercher d'autres plus loin. C'est avec les canots d'écorce que ces intrépides aventuriers, qu'on appela les *Voyageurs* et les *Coureurs de bois*, remontèrent les rivières, traversèrent les lacs et pénétrèrent dans les régions sur lesquelles les plus savants géographes d'Europe n'avaient pas le moindre indice. C'est avec ces canots que nos missionnaires animés par une pensée plus louable, atteignirent le Mississipi et découvrirent la Louisianne.

(A continuer.)

Faits Divers.

—Le 19 courant, le coronaire du district de Joliette fut appelé à tenir une enquête sur le corps d'un nommé Joseph Beauchamp, trouvé mort sur le chemin. En procédant à l'examen *post mortem*, on découvrit que le défunt était une femme. Le verdict du jury a été que Beauchamp (on n'a pu apprendre son véritable nom), était morte d'une inflamation d'intestins.

—Le *Herald* de Montréal dit que les Etats-Unis élèvent des fortifications sur l'île de Croil, qui se trouve dans l'un des chenaux du St. Laurent et commande quelques unes des écluses

—Les journaux des Etats-Unis font mention d'une affaire presque analogue à celle du *Trent* qui aurait eu lieu dans le golfe du Mexique, où la goëlette anglaise *Eugène* a été abordée par un navire du blocus des Etat-Unis ; deux envoyés du Sud auraient été enlevés et transférés au fort Lafayette. Il paraît que cette fois ci les dépêches des commissaires sont tombées au pouvoir des fédéraux.

Le *Spectator* d'Hamilton nous apprend que la *Compagnie Coloniale d'assurance pour la vie* vient de suivre l'exemple louable d'Ecosse en ne chargeant aucun surcroît pour ceux qui prennent du service comme volontaires.

—Mardi dernier, un jeune garçon de 3 à 4 ans, enfant de M. P. G. Lemoine, de Montréal, était à regarder dans la cave, ayant une chandelle à la main, lorsqu'en voulant trop se baisser, le feu prit à ses vêtements et le brûla horriblement. Le pauvre petit malheureux n'a pu survivre à ses blessures. Il est mort durant la soirée.

—Le corps de Rouget de Lisle vient d'être exhumé du vieux cimitière de Choisy-le-Roi, où il reposait depuis vingt-cinq ans, pour être transporté dans le cimitière neuf de cette commune.

Les restes de l'auteur de *la Marseillaise* ont été déterrés en présence de M. Perrotin, éditeur des *Œuvres de Béranger*, et son légataire ; de l'ex-maire de Choisy-le-Roi, et de M. Gipdre, ancien ami de Rouget de Lisle. Ensuite on les a transportés dans le nouveau cimitière, où ils ont été déposés dans un sarcophage en pierre portant ces mots : *Rouget de Lisle.*

Dans le cercueil est renfermé une boîte en plomb contenant d'abord un médaillon de bronze à l'effigie de Rouget de Lisle, et sur le revers de laquelle est gravée *la Marseillaise* annotée ; puis un autre médaillon à l'effigie de Béranger, et une lame de cuivre portant une inscription commémorative de la cérémonie d'exhumation.

La tombe est en outre recouverte d'une pierre de liais avec cette épitaphe :

Ici repose
Claude-Joseph Rouget de Lisle,
Né à Lons-le-Saulnier en 1760.
Mort à Choisy-le Roi en 1836
Quand la Révolution française, en 1792
Eut à combattre les rois,
Il lui donna pour vaincre,
Le chant de la *Marseillaise*.

On dit que 12,000 soldats vont être envoyés en Canada pour être prêts à entrer en campagnes aussitôt après leur débarquement.

Des ordres ont été donné pour la conjection immédiate de 2000 selles d'un nombres proportionné d'ambulances, de wagons et chariots qui vont être envoyés en Canada.

Le Colonel E. R. Wetcerall a été nommé chef d'Etat major en Canada et va s'embarquer pour le Canada ainsi que les majors généraux Prumley et David Russell.

LA FAMILLE HEENAN.—Le *Boston, Post* annonce que John C. Heenan le Benicia Boy, es tarrivé à Cincinnati, avec l'intension de lever une compagnie pour faire la guerre dans le sud-ouest.

D'un antre côté nous apprenons que Mme. Adah Isaac Menkins, la femme répudiée du célèbre pugiliste, donne des représentations dramatiques, où elle remplit neuf rôles différents, chante dix chansons, exécute quatre danses, et joue un solo de castagnettes.

Voilà des gens qui font des pieds et des mains pour accomplir leur destinée ! N'étaient-ils pas faits pour s'entendre ?

GRÈVE SI C'EST VRAI.—On lit dans les journaux, qu'en deux semaines, du 14 décembre au 22 du même mois, les banques de New-York ont perdu $20,000,000 en espèce ; depuis août la perte totale a été de plus de $50,000,000 ; la plus grande partie a disparu, ou a été expédiée du pays secrètement ; on a aucune connaissance de leur exportation.

—Le Collége de Montréal a renvoyé ses élèves pour faire place aux soldats arrivés à Montréal.

En attendant que les préparatifs nécessaires soient faits pour recevoir les élèves au Séminaire de la Montagne, ils resteront dans leurs familles jusque vers la fin du mois prochain.

Drame intime.—Le *Journal du Cher* rapporte un drame intime qui a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi aux Chaumes de Saignan, commune de la Guerche. Il y a un peu plus d'un an, le sieur Jean Priat épousait, à l'âge de 44 ans, une jeune fille nommée Edme Champeaux, âgée alors de 15 ans seulement. Cet te union, si disproportionné quant aux âges, ne fut guère heureuse, si nous en jugeons par la scène épouvantable qui avait lieu vendredi, la nuit, dans la demeure des époux Priat. Comme d'habitude, le mari et la femme s'étaient couchés d'assez bonne heure, paraissaient très-d'accord. Vers minuit, Priat se réveille en sursaut, éprouvant une vive douleur dans l'oreille droite ; il y porte aussitôt la main et sent couler sur sa figure un liquide bouillant ; c'était du plomb fondu que sa femme venait de lui couler dans l'oreille, et qui, n'ayant pu trouver d'issue, se répandait sur le visage. A peine s'est-il rendu compte de la situation qu'il sante brusquement du lit, saisit une cognée et porte à sa femme trois coups terribles. La malheureuse crie, demande grâce, appelle du secours ; mais l'habitation est isolée, personne ne vient à son aide. Enfin, épuisée, elle s'évanouit. La nuit s'achève ainsi. Le matin, Priat va chez le médecin se faire extraire le plomb resté dans l'oreille, et le prie de passer chez lui pour donner des soins à sa femme. Le docteur a constaté, au côté droit du cou, trois blessures qu'il a jugées assez graves pour que l'on différât la mise en arrestation de cette femme.

—M. Pierre Cinq-Mars de Montréal de la maison Cinq-Mars et Cie., est en ce moment occupé a lever une compagnie pour les *Chasseurs Canadiens.*

—On dit que le Rév. Père Lacordaire a laissé tous ses papiers, tous ses manuscrits, ses notes et sa correspondance à un jeune abbé de ses amis. On espère que ces documents seront publiés. Parmi eux se trouve, dit-on, une pièce qui serait un véritable testament à la foi politique et religieux.

—On vient de placer dans la chapelle de Windsor, par ordre de Sa Majesté Britannique, une table d'airain portant cette inscription : "En ce lieu ont été déposés, du 25 mars au 1er août 1861, les restes de S. A. R. la duchesse de Kent, tranférés ensuite au mausolée de Frogmore." La tombe temporaire de la duchesse était située entre le caveau de l'ancienne famille royale et celui qui renferme les restes de Jane Seymour, femme de Henri VIII 1537 ; du roi Henri, VIII, 1545 ; du roi Charles Ier, 1645 et d'un enfant de la reine Anne. (*Court Journal.*)

—Un meurtre a été commis, le jour de Noël, à Franklin, comté de Hungthingdon. Il y a dans cette localité une auberge tenue par un nommé Barré. Le jour de Noël, cette auberge avait été tenue fermée toute la journée. Sur le soir, des gens mal-intentionnés vinrent autour de la maison pour en forcer l'entrée, et probablement pour battre Barré. Celui-ci, sans tenir compte des resultats qui pourraient naître de son action, ouvrit une fenêtre décharges un pistolet, dans la seule intention d'effrayer les maraudeurs ; malheureusement la balle atteignit l'un d'eux qui tomba sur le champ et mourut. Barré est allé se constituer lui-même prisonnier et est en ce moment dans la prison de Beauharnais.

Accident singulier.—Voici un fait sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention ; Mme M . . . F . . . , une des artistes qui ont eu le plus de vogue dans les cafés-concerts de Lyon, vient de succomber à une blessure qu'elle s'était faite quelques instants après s'être levée le matin, en marchant les pieds nus sur une épingle à cheveux. Ce léger accident ne paraissait pas d'abord inspirer de craintes sérieuses, mais le tetanos ne tarda pas à se déclarer, et Mme M . . . F . . . a succombé au bout de vingt-quatre heures aux atteintes de ce terrible mal.

INSTITUT CANADIEN FRANCAIS.

COURS DE LECTURE.

Jeudi prochain (16 courant) le Dr. J. E. Dorion ouvrira le cours de lectures.

Sujet "*Les Canadien-Français du Canada-Central doivent-ils encourager leur Presse ?*"

Les noms des autres lecteurs et leurs sujets seront publiés en temps et lieu.

Par Ordre,
DR. ST-JEAN,
Sec. C.I.C.F.C.O.

SALON DE PERFUMERIE
DU
CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,
PERRUQUIERS ET BARBIERS,

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon au rez-de-chaussée de l'Hôtel Champagne où ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barbifier autrement l'art. Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces.

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles,
RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa, 2 janvier 1862.

Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Ecluses Régulatrices," seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 6 de JANVIER 1862, pour la construction d'Ecluses et Portes Régulatrices, aux écluses de Saint-Gabriel et de la Côte Saint-Paul, Canal Lachine.

Des Plans et Spécifications des ouvrages peuvent être vus au Bureau de ce Département, à Québec, ou au Bureau du Canal, à Montréal.

Les Soumissions doivent être faites conformement aux formules imprimées que l'on peut obtenir à l'une ou l'autre des places mentionnées plus haut. On devra aussi donner les signatures de deux personnes solvables, résidantes dans la province qui consentiront à se porter cautions de la fidèle exécution des ouvrages.

T. TRUDEAU,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
28 décembre, 1861. n30

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLE DU PRINTEMPS, par minot	0 0 @ 0 0
BLE D'AUTOMNE	0 0 @ 0 0
FLEUR—Extra, par baril	1 15 0 @ 1 17 6
" —Superfine, No. 1	1 12 6 @ 1 15 0
" —Superfine, No. 2	1 10 0 @ 1 12 6
" de Fermier	4 0 0 @ 4 5 0
FARINE D'AVOINE, par barils de 196 lbs	4 15 0 @ 5 0 0
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 0 0 @ 0 0 0
ORGE, " 48 lbs	0 0 0 @ 0 0 0
AVOINE, " 34 lbs	0 0 0 @ 0 0 0
POIS, " 60 lbs	0 0 0 @ 0 0 0
FEVES, "	0 0 0 @ 0 0 0
BLE D'INDE, "	1 0 0 @ 1 1 3
GRAINES DE TRÈFLE (nouvelles), par minot	4 0 0 @ 5 0 0
POIS, par tonneau	0 0 0 @ 0 0 0
PAILLE, "	0 0 0 @ 0 0 0
LARD, par 100 lbs	5 0 0 @ 5 5 0
BŒUF, par 100 lbs	5 0 0 @ 5 5 0
" par lb	0 0 4½ @ 0 0 5
MOUTON par lb. par quarter	0 0 4½ @ 0 0 5
JAMBON "	0 0 7 @ 0 0 8
SUIF, par lb	0 0 0 @ 0 0 0
SAINDOUX, par lb	0 0 0 @ 0 0 0
PEAUX DE BŒUF, par 100 lbs	4 0 0 @ 4 5 0
VEAU, par lb	0 0 0 @ 0 0 0
POULET, chaque	0 0 0 @ 0 0 0
LAINE, livre	0 0 0 @ 0 0 0
" tirée	0 0 0 @ 0 0 0
POMMES, par minot	0 0 0 @ 0 0 0
BOIS—Pruche, etc., par corde	0 0 0 @ 0 0 0
" franc	0 0 0 @ 0 0 0
DINDES, chaque	0 0 0 @ 0 0 0
BEURRE FRAIS, par lb	0 0 0 @ 0 0 0
" SALE, "	0 0 0 @ 0 0 0
ŒUFS, par douz	0 0 0 @ 0 0 0
OIGNONS, par minot	0 0 0 @ 0 0 0

POUR LES FETES
DU
JOUR DE L'AN.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE
Doit appartenir
A CELUI QUI PLAIT A CHACUN
IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE
Sans Rival de nos
CAFFES
De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE,
BROUGH, BUCHANAN & CIE.,
Rue Sussex.
Ottawa, 3 janv. 1862.

GRANDE VENTE
D'UN
Etablissement de Marchandises seches
EN BANQUEROUTE
CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA
MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

Les SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Première Année. Ottawa, (H.C.) mercredi matin, 16 Janvier 1862. No. XLII.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: la scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement au cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violeht Erésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant :—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la médecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en peux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. S. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—am.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatsme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brulures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriéaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de "PASTILLES PULMONAIRES," soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaires sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est opposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES !

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wister

Pour guérir *l'Asthme, l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir *l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurant ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernieres années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Nous disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur agent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croie ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède de contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, PASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaître au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remercîments pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 8 mars 1861.

A VENDRE.

Un moulin à scies situé dans le village de Gloucester. Avec un peu de réparations à la chaussée l'établissement pourrait devenir une bonne source de revenus.

S'adresser à ce Bureau.

Ottawa, 5 Nov. 1861. 22, 1ms.

AVIS.

CHS. D. REYMOND, horloger, à Ottawa, a l'honneur de prevenir le public qu'il n'est pas vrai qu'il quitte Ottawa, il laisse apprécier à sa juste valeur ce bruit repandu par des personnes, mues sans doute, par des motifs de bienveillance à son égard.

Il recommande toujours par la réparation des montres et de la bijouterie.

Ottawa, 5 nov. 1861. 22 1ms.

The Queen Insurance Company

CONTRE

LE FEU, ET SUR LA VIE.

Capital £500,000 sterling, avec pouvoir d'augmenter jusqu'a UN MILLION.

Bureau Principal ; Queen Insurance *Buildings*, Liverpool.

DIRECTEURS,

President, WILLIAM MOLSON, Esq

Hon. JOHN YOUNG. | THOMAS KAY Esq.

HEN. THOMAS, Esq. | D. TORRANCE, Esq.

Banquiers, BANQUE de MOLSON.

Secretaire resident, et Agent General,

A McK. FORBES, Esq. Montréal.

HENRY J. FRIEL, *Agent* pour Ottawa, et les environs.

Batisse de "*L'Union*," coin des rues Sussex et York.

BUREAU DES TERRES

DE LA

COURONNE.

VENTE DES TERRES PUBLIQUES.

QUEBEC, 15 août 1861.

LA VENTE des TERRES de la COURONNE vacantes et non concédées, aura lieu dans les mois d'OCTOBRE et de NOVEMBRE prochain, et aussi, certaines Terres de la Couronne et du Clergé, sujettes à être reprises par défaut de paiement, dans les comtés de *Lanark, Carleton, Leeds, Grenville, Northumberland, Durham, Peterborough, Victoria, Simcoe, York, Peel et Ontario.*

Une liste des terres devant être offertes en vente sera sous peu déposée, pour être datée, chez les différents agents locaux de ces comtés respectifs.

(Signé,) P. M. VANKOUGNET,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Ottawa, 28 août 1861. m

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

AVERTISSEMENT.

PAR le présent avertissement, il est défendu de circuler dans l'enceinte destiné à l'érection des Edifices en construction sur le lieu appelé "Barrack" ou Major's Hill," ; et, sous peine d'être poursuivi avec toute la rigueur des lois ; de nuire aux clôtures, aux arbres ou arbustes qui s'y trouvent.

La beauté de l'Emplacement choisi pour les bâtiments du Gouvernement dépendant, en grande partie, des arbres et des arbustes qui croissent sur le penchant du dit lieu, le public est requis d'aider à leur conservation.

Par ordre,

JOHN MORRIS,

Surintendant.

Ottawa, le 13 Avril, 1860.

☞ Les commerçants de bois sont priés de bien faire comprendre aux conducteurs des cages et aux autres personnes qu'ils emploient, la nécessité de ne point commettre de dégâts, et de ne point se rendre coupables d'impropriétés.

M. F. M'DOUGAL,

REMERCIE sincèrement ses nombreuses pratiques Canadiennes Françaises de l'encouragement qu'elles lui ont donné jusqu'ici. Il a l'honneur de les informer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de

Quincaillerie et de Ferronnerie de toutes especes,

—SAVOIR—

Cables, Ancres, Clous à cheval, Clous taillés Chaines, Clous à river, Scies à Moulin, Fer en barre, Acier, Ferblanc, Fer du Canada, Vitres, peintures, Huiles, Vernis et Pinceaux, Chaudrons à sucre et à potasse, Haches, Fusils, Poudre, Pelles, Bêches, Piques, Poêles de toute description, et le CÉLÈBRE NAPOLÉON !!! enfin toute sorte de Ferronnerie.

A BON MARCHE,

Venez à l'enseigne de la grosse Tarière.

RUE SUSSEX OTTAWA.

Etablissement de

HARDES FAITES

DE

DOHERTY.

Rue Sussex, Ottawa.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment considérable et bien choisi de DRAPS, CASIMIRES, et d'ÉTOFFES à VESTES, qui peut entrer en compétition, avec n'importe quelle maison de cette Cité, quant à la quantité ou la qualité, et qui sera vendu à des

Prix extrêmement modérés.

Il invite particulièrement ses amis et ses pratiques, à lui faire une visite, et à examiner son magasin avant d'acheter ailleurs.

Son assortiment de HARDES FAITES, est comme à l'ordinaire mieux fait, et il peut garantir qu'il emploi de meilleure fourniture qu'aucun autre établissement de ce genre, en cette ville.

HARDES D'ENFANT

de toute grandeur et de toute dimension, à

PRIX MODERES.

F. DOHERTY.

Ottawa, 15 mai, 1861 12m.

POESIE

DIEU SAUVE LE CANADA.

Chanson des canadiens d'Ottawa

Amis, encore un an qui passe :
Combien amers furent ses fruits !
Puisse celui qui le remplace
Guérir les maux qu'il a produits !
Cependant d'un nouvel orage
S'il nous apportait le présage,
Lorsque la foudre éclatera,
Du courage,
Dieu sauve le Canada,
Et la cité d'Ottawa.

D'un nouvel an lorsque l'aurore
Vient nous flatter d'un doux espoir
A l'avenir on croit encore,
Et l'avenir est toujours noir.
Nos ennemis ont dans leur rage
Marqué chaque jour d'un outrage ;
Sait-on comment tout finira ?
Du courage,
Dieu sauve le Canada,
Et la cité d'Ottawa.

Non contents d'avoir fait répandre
Le sang de plus d'un citoyen,
Leur fureur partout fait entendre :
Guerre à mort au nom canadien !
Si le trépas ou l'esclavage
Est désormais notre partage,
Alors notre sang coulera ;
Du courage,
Dieu sauve le Canada,
Et la cité d'Ottawa.

Mettant injure sur injure,
Riant de nos vaux rejetés,
N'ont-ils pas comblé la mesure
De la coupe d'iniquités ?
Devons-nous souffrir davantage ?
D'un joug honteux tout nous dégage
Et lorsque l'heure sonnera,
Du courage,
Dieu sauve le Canada,
Et la cité d'Ottawa.

N'est-il pas une voix sacrée
Qui vient se mêler à nos cris ?
Impérieuse et révérée,
C'est celle de notre pays.
Ecoutons bien..... et dans l'orage
Lorsque déchirant le nuage,
Cette voix nous appellera,
Du courage,
Dieu sauve le Canada,
Et la cité d'Ottawa.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa.

L'AUBERGE DE LA BARONNE.

(*Suite.*)

En même temps elle présenta au jeune militaire le billet qu'il lui avait remis la veille ; mais Ferdinand repoussa doucement sa main :

—Non, mademoiselle, je ne renoncerai pas ainsi à vous, que j'ai tant aimée, que j'aime encore, sans connaître pour quel motif vous me repoussez au moment où je croyais avoir le plus d'espérance. Mais vous ne savez donc pas que pour devenir votre mari, j'aurais sacrifié rang, fortune, avenir, j'aurais bravé jusqu'à la colère de mon père. Je vous en supplie, dites-moi quel est cet obstacle qui s'est élevé si subitement entre nous et qui n'est pas insurmontable, j'en suis sûr. Vous ne m'aviez jamais dit que vous m'aimiez, mademoiselle ; mais je croyais n'avoir besoin d'un aveu .... Dites-moi si ce changement subit a été causé par la cruelle conviction que vous ne m'aimiez pas ! .... Peut-être aussi votre mère, votre tuteur, si sévères et si mystérieux l'un et l'autre, sont-ils les seuls obstacles à cette union que nous avions désirée l'un et l'autre ! Qu'ils nous disent enfin pourquoi ils s'opposent à mon bonheur, et (laissez moi-en croire les larmes que vous versez en ce moment, Augustine) à votre bonheur à vous ! .... Pour moi, si j'avais été sûr de votre amour je serais allé trouver mon père ; tout sévère et impitoyable qu'on le dit, il a pour moi, son fils unique, l'affection la plus profonde et la plus vraie, il n'eut pas voulu me desespérer, me tuer peut-être, et quand je serais venu me jeter à ses pieds, quand je lui aurais dit d'un ton suppliant ....

Ici le jeune homme s'arrêta tout court et resta immobile, les yeux fixé vers le perfide groseiller derriere lequel Michelin s'était posté. Tout en avançant la tête pour mieux entendre les paroles de son fils, le viellard avait oublié qu'il laissait voir une bonne moitié de son ample personne. Sitôt qu'il se vit découvert, il sortit de sa cachette et s'avança vers les deux jeunes gens. A sa vue, Augustine voulut s'enfuir, et Ferdinand baissa la tête avec confusion et terreur. Mais le viellard, un sourire bienveillant sur les lèvres, fit un geste poli à la jeune fille pour la prier de rester, en même temps qu'il disait à Ferdinand avec un accent de bonhomie :

—Eh bien, voyons, mon garçon, que lui aurais-tu dit avec père impitoyable ? .... Allons, parle. Tu as raison, je ne suis pas si cruel qu'on le dit ; que diable !

Ferdinand, qui s'attendait à quelque horrible esclandre et qui rassemblait déjà tout son courage pour résister à l'orage, éprouva la plus agréable surprise à la vue de cette mansuétude à laquelle il n'était pas accoutumé. Cependant le temps était trop précieux pour qu'il recherchât en ce moment la cause de ce changement subit, quelle qu'elle fût ; il se remit promptement et continua en se jetant dans les bras du viellard :

—Mon père, je l'aime et j'ose croire qu'elle m'aime aussi ; permettez-moi d'épouser Augustine ou je mourai de douleur.

La jeune demoiselle se détourna pour étouffer ses sanglots, qui de minute en minute devenaient plus bruyants. Michelin promena son regard perçant sur l'un et l'autre des deux jeunes gens, et dit après une seconde de réflexion :

—Ah ! vous m'auriez dit cela monsieur l'amoureux. Eh bien ! voici ce que j'aurais répondu : Comme vous êtes mon fils unique, monsieur le désespéré, et comme je ne veux pas que vous mouriez, moi, parce que je mourrais bientôt après vous de chagrin et d'ennui, je serai heureux de demander pour vous à Mme la bar .... à la mère et au tuteur de celle que vous aimez la main d'une charmante personne ....

—Mon excellent père !

—Attendez donc ! .... la main d'une charmante personne à qui je demande pardon de l'avoir méconnue jusqu'ici. Oui, mon fils, tant que j'ai cru que tu avais jeté les yeux sur quelque jeune fille ignorante et grossière, indigne de toi, je me suis opposé, malgré tes instances, à cette union. Mais aujourd'hui, ajouta-t-il en jetant un regard plein de flatterie et de bienveillance sur Augustine, aujourd'hui que je vois combien est belle, gracieuse et bien élevée celle dont tu voulais faire ta femme, je désire aussi vivement que vous en mariage qui, au lieu d'un enfant à chérir, m'en donnera deux.

Peut-être dans tout le cours de sa vie, le viellard n'avait jamais accumulé tant de phrases si longues et si fleuries. Ainsi dans toute autre circonstance, Ferdinand eût trouvé inexplicables la douceur, la complaisance, l'affabilité de l'ancien notaire ; mais au milieu des sentiments fiévreux dont il était dévoré, cette facilité lui semblait franche, naturelle et vraie, comme les sentiments qu'il exprimait lui-même.

—Vous l'entendez, Augustine, s'écria-t-il au comble de la joie ; si vos parents ont redouté un refus de la part de mon excellent père, vous le voyez, ils se sont trompés .... Il ne s'oppose plus à ce mariage, il le désire, il en sollicite lui-même l'accomplissement ! et si vous le permettez, nous allons à l'instant même voir votre mère, votre tuteur ....

—Volontiers, dit Michelin avec son même air de bonhomie.

—Arrêtez ! s'écria la pauvre enfant éperdue.

Une lutte violente avait lieu en ce moment dans son âme ; et l'amour semblait se débattre sous une impérieuse nécessité, qu'elle était forcée de subir.

—Messieurs, dit-elle d'une voix tremblante en faisant une pause après chaque parole, je vous remercie tous les deux : vous Ferdinand, de votre amour, auquel je ne puis plus répondre ; vous monsieur, de votre désintéressement au sujet d'une jeune fille que vous croyez pauvre et obscure. Mais mon nom seul suffira pour vous faire comprendre, comme à moi, l'impossibilité de cette union ; la fille adoptive d'un simple aubergiste eût pu accepter avec reconnaissance les propositions de l'opulente famille Michelin, mais ces propositions deviennent presqu'une injure lorsqu'elles s'adressent à la fille du baron et de la baronne de Saint-Maurice !

—Aussitôt qu'elle eût prononcé ces paroles, elle s'éloigna rapidement, comme si elle eût craint dans son trouble d'ajouter quelque chose qui en eût atténué l'effet. Ferdinand était si stupéfait qu'il la laissa s'éloigner sans chercher à la retenir, et ce fut seulement lorsqu'elle fut entrée dans le pavillon qu'il demanda à son père dans une mortelle angoisse ;

—Qu'a-t-elle dit ? que signifie ....

—Cela signifie en deux mots, répondit le viellard d'un air désappointé, que cette jeune fille que tu prenais pour une petite campagnarde est, comme elle te l'a dit, la fille et l'héritière du baron de Saint-Maurice, dont les biens ont passé dans mes mains lors de la révolution ; cela signifie que la mère et la fille ont vécu pauvres et cachées dans cette auberge depuis vingt ans sans que personne l'ait su, et qu'aujourd'hui sans doute elle vont reprendre leur rang ; cela signifie que, toi qu'on aime, tu es ignominieusement chassé parce que ton père a fait la folie d'acheter autrefois des biens nationaux que d'autre eussent acheter s'il ne se fut pas trouvé là, et qu'on préfère à toi un fréluquet d'émigré rentré que l'on n'aime pas, mais qui s'appelle le chevalier de Saint-Maurice et qui est arrivé hier tout exprès pour épouser sa cousine et pour partager avec elle les millions laissés par testament par un oncle commun .... Commences-tu à comprendre ?

Chacune des parroles du viellard était comme un poignard aigu qui entrait dans le cœur de Ferdinand. Cependant, pendant quelques secondes l'étonnement l'emporta encore sur la douleur.

—Quoi, mon père, tout à l'heure, lorsque vous vous montriez si bon, si affectueux envers elle, vous saviez déjà.....

Michelin ne repondit que par le petit rire moqueur et silencieux d'un diplomate content de lui-même.

—Oh ! je devine la vérité tout entière, reprit Ferdinand avec desespoir, la révélation de sa naissance, ce passage inattendu de la médiocreté la plus humble à la richesse et à l'opulence, les avantages d'une union brillante avec un homme qui a un grand nom et une grande fortune, tout cela a tourné la tête à cette pauvre enfant, exalté son orgueil de femme, ébloui ses yeux pour un moment. Mais j'en suis sûr, mon père, elle m'aime ! Avez-vous vu comme elle semblait souffrir ! avez-vous vu comme pleurait en nous quittant ? .... Oh ! non, non, elle ne pourra pas appartenir à cet homme, à cet étranger qu'elle n'aime pas.. Mais que faire, que faire mon Dieu ?

En ce moment la petite voix aigre et impérieuse du chevalier se fit entendre du côté de la maison. Il était déjà levé et en costume de ville, couvert de dentelles et de bijoux. Il se pencha à la fenêtre de la salle basse et dit à son domestique, qui traversait une petite cour située entre l'auberge et le jardin :

—Fritz, aussitôt que vous verrez arriver la voiture des dames que j'attends, vous me préviendrez. Quant aux chevaux de poste qu'on a demandés hier vous ne les renverrez pas sans mon ordre.

Ferdinand saisi brusquement le bras de son père :

—C'est lui, c'est mon rival, n'est-ce pas ? demanda-t-il à voix basse.

Le viellard fit un signe de tête et aussitôt Ferdinand s'élança vers la maison avec la rapidité de l'éclair. Son père voulut le rappeler, mais il ne l'écouta pas, et force fut à Michelin de se mettre à la poursuite du fugitif en grommelant avec inquiétude :

—Où court ainsi ce jeune dogue ? Je suis sûr qu'il va chercher querelle à l'autre l... Diable, diable, empêchons le de faire des sottises.

Michelin ne s'était pas trompé : au moment où il arrivait dans la salle basse, une altercation très vive était déjà engagée entre les deux rivaux, et Ferdinand criait à tue-tête avec l'accent de la menace :

—Oui, monsieur, je vous le répète, Mlle Augustine ne vous connaît pas elle ne vous aime pas. Il y aurait donc de la lâcheté à vous de profiter de sa fâcheuse [position de fortune, des ordres peut-être que lui donneront ses parents pour lui imposer des obligations qui, j'en suis certain, ne seront pas de son goût, et pour ma part je ne souffrirai pas que j'en violente sa volonté .. je vous le jure !

Le chevalier regardait son colériqux interlocuteur avec re regard dédaigneux et plein d'insolence qu'il attachait sur ceux qu'il croyait d'une condition inférieure à la sienne. Cependant dans l'expression sarcastique de ses traits il y avait une nuance bien marqué d'étonnement :

—Ah ça ! mon cher monsieur, dit-il en pinçant dédaigneusement les lèvres, à qui en avez-vous ? qui êtes-vous ? que voulez-vous ? Si je ne me trompe, voilà la première fois que j'ai l'avantage de me trouver sur votre chemin, et je comprends pas . .

—Et vous ne comprenez pas, monsieur le chevalier, dit le vieux Michelin, qui arrivait tout essoufflé, que ce garçon-là, si pétulent, est mon fils, mon enragé du fils, qui n'est pas content de vous voir venir lui enlever la main d'une jeune fille qu'il considérait déjà comme sa fiancée.

—Moi ! enlever la fiancée de Ferdinand Michelin ! dit le chevalier en riant aux éclats. Par tous les diables, voilà du nouveau ! cessons, je vous prie cette plaisanterie, braves gens ! Je sais que M. Michelin est amoureux d'une petite campagnarde, fille de notre hôte et que j'ai entrevue hier au soir ; je conviens que je l'ai trouvée pas mal, pour une fille de cette condition, et que j'ai exprimé mon opinion assez hautement, je ne sais plus devant qui . . Si on a répété mes paroles à monsieur pour donner plus de prix à la donzelle, cela ne me regarde plus ! Tout le monde sait qu'un homme de mon rang peut bien laisser tomber un regard de complaisance sur ces petites créatures-là, mais qu'il ne les épouse pas . .

—Quoi ! vous ne venez-pas pour épouser Mlle de Saint-Mausice et lui apporter une grande fortune ?

—Ah ça, le jeune homme est décidément fou, dit le chevalier en haussant les épaules.

Ferdinand s'élançait déjà pour venger cette injure, mais son père l'arrêta à temps en lui disant vivement :

—Tout beau ! tout beau ! monsieur l'étourdi, ne vois-tu pas que M. le chevalier ignore encore que la baronne de Saint-Maurice, sa tante, a épousé en secondes noces son ancien intendant Claude Mignet ; qu'il ignore encore que cette campagnarde, cette donzelle, cette creature, comme il a plu à M. le chevalier d'appeler celle que tu aimes, est tout justement la fille du baron de Saint-Maurice, la noble cousine qu'il vient d'épouser . .

—Tu mens ! tu mens ! vous mentez tous deux ! s'écria le jeune homme en reculant en arrière et en pâlissant, ceci est une calomnie ! la baronne de saint-Maurice ne peut avoir imprimé une pareille tache à notre famille, à notre nom ! . .

—Monsieur ! . .

—Oh ! cela est impossible, s'écria Pémigré en serrant les poings avec violence ; la baronne de St. Maurice savait trop bien la valeur du nom qu'elle portait pour n'avoir pas préféré la mort même au changement avilissant dont vous l'accusez ; cela est

dont j'ai parlé le nom de St. Maurice, et j'ai le droit de me faire écouter de votre hôte que je demande à me justifier. Suivez-moi donc, Monsieur, et quand vous en aurez entendu, vous aurez libre de vous dédire pour jamais, si vous le voulez encore.

Subjugué malgré lui par un ascendant plus puissant encore que sa colère et son orgueil blessé, le chevalier présenta sa main à la baronne pour la conduire au pavillon, où devait avoir lieu l'entretien secret. Claude la suivit ainsi que sa pupille, et les deux Michelin restèrent seuls dans la salle basse, sans qu'aucun de ceux qui sortaient eût paru songer à M. Augustin, qui, en s'éloignant, jeta un regard plein de tristesse sur le pauvre Ferdinand.

Parbleu, mon pire, parbleu ! dit celui-ci avec abattement ; ne voyez-vous pas que notre présence ici est odieuse et importune pour tous !

Attendons ! dit le vieillard avec ténacité en s'étayant sur sa canne. Qui sait ! . .

En arrivant au pavillon du jardin où devait avoir lieu l'explication solennelle provoquée par Mme Louise, le chevalier avait déjà repris cette empire sur lui-même qui abandonne rarement un homme de grande habitude à dissimuler. Seulement, chaque fois qu'il jetait un regard sur Claude Miguet qui le suivait timidement à quelque distance, une espèce de contraction nerveuse qui se montrait sur son visage témoignait assez combien lui était odieuse la présence du pauvre subrogate.

(La fin au prochain No.)

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Domers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

☞ A dater de ce jour le *Courrier* paraitra tous les JEUDIS matin, au lieu de MERCREDIS comme ci-devant.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 15 Janvier 1862.

☞ Les personnes qui ont souscrit en faveur du *Courrier* recevront avis cette semaine des montants qu'ils doivent à cet établissement.

Plusieurs n'ont point encore fait le second versement de leur souscription, et d'autres ne pensent point au premier. Nous espérons que nos compatriotes imiteront l'exemple de celui dont nous annonçons le décès aujourd'hui, qui quoique n'appartenant point à notre nationalité s'est empressé de faire honneur à son engagement en payant en entier le montant qu'il avait souscrit.

Tous ceux qui ont à cœur de voir prospérer l'organe des Canadiens-Français dans le Canada-Central peuvent en faire autant. QUI VEUT, PEUT.

Aurons-nous la Paix—Aurons-nous la Guerre ?

Telle est la grande question qui préoccupe tous les esprits à l'heure qu'il est.

Les organes des différents partis sont tout-à-fait silencieux sur tout sujet qui a trait à notre politique coloniale, et on semble avoir oublié ces mots si *connants* que l'on trouve dans le vocabulaire des récriminations. Cet échange d'expressions plus ou moins personnelles disparait tout doucement. On les efface du dictionnaire, et l'on dirait qu'il n'existe plus qu'un seul parti NATIONAL à l'heure du danger, quand les nuages s'amoncellent à l'horizon et indiquent l'orage qui menace.

Jamais à aucune période de notre histoire, les Canadiens ne se sont montrés aussi loyaux envers la mère-patrie partout le pays, que dans cette circonstance-ci.

Dans le Haut comme dans le Bas-Canada on semble déjà vouloir faire face à toutes les éventualités qui se présenteront, et sur ordre être prêts à lutter contre les *volontaires* américains.

Quand les Canadiens sont unis, ils sont loin de former une race de pigmés comme aiment à connaissons, mais ils deviennent facilement une nation de Titans.

Nos ancêtres n'ont pu qu'en différentes circonstances montrer leur valeur, et prouver leurs capacités militaires—mais chaque fois qu'ils ont paru sur le champ de bataille, l'ennemi a pu comprendre que quand on se bat avec des français on n'approche pas des lâches.

Lorsque nous avons appris l'arrivée de Slidell et Mason en Angleterre, et que nous avons lu la correspondance qui a du se continuer entre le cabinet de Washington—alors seulement nous pourrons crier PAIX ou GUERRE—d'ici là on ne doit pas attacher foi à toutes les vaines rumeurs qui circulent de porte en porte.

Cependant malgré les heureuses apparences de paix entre l'Angleterre et le gouvernement américain, l'organisation de notre milice se poursuit avec activité, afin que le Canada soit prêt à toute éventualité, et pendant les deux derniers mois la force active volontaire s'est élevée de 5,000 à 20,000 hommes.

Le navire à vapeur *Magdalena* est arrivé vendredi dernier à Halifax avec 1,000 soldats pour le Canada.

L'*Adriatic*, avec 1,000 soldats et le *Persia* avec 1500 soldats doivent être arrivés dans le même port.

On dit que le gouvernement Prussien a envoyé au Cabinet de Washington une note dans laquelle il blâme l'arrestation de MM. Slidell et Mason.

Comme le précédent le plus récent d'une affaire semblable à celle du *Trent*, le *Times* invoque celui du vaisseau danois *Hen-*

dric et Alida, saisi par les Anglais en 1777. Ce vaisseau se rendait à un port neutre et avait à son bord cinq officiers de l'armée Américaine. Il fut renvoyé et les prisonniers remis en liberté par l'Amirauté Anglaise ; le juge avait établi pour règle que, quoique les officiers eussent admis franchement leur position, cependant comme ils étaient passagers sur un vaisseau neutre, allant d'un port neutre à un autre port neutre, on devait regarder leur voyage comme parfaitement innocent, et conséquemment ils furent remis en liberté.

On a voulu prétendre que le gouvernement arrêtait l'élan militaire, en défendant de former des régiments entiers, de Canadiens, d'Anglais, d'Irlandais et d'Ecossais. Tout en approuvant le zèle de ceux qui désiraient former ces régiments, l'Exécutif permet la formation de compagnies seulement, se réservant ensuite le droit de les grouper en régiment. Ceci n'est qu'une sage mesure d'administration, qui ne peut être blâmée.

La population du Haut-Canada, en général, comme le dit le *Journal de Québec* se montre disposée à obéir à l'ordre de milice, les villes de Montréal, Québec, Sorel, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, les paroisses de la Pointe-Lévis, Saint-Thomas et plusieurs autres donnent le bon exemple, espérons que les autres localités où rien n'a été fait encore vont suivre cet exemple, qu'elles obéiront à l'autorité civile, qu'elles se rendront aux sages conseils de l'autorité réligieuse manifestés par les mandements des Evêques de Québec et de Montréal.

La carrière militaire est une nouvelle voie qui s'ouvre aux jeunes gens instruits, comme aux jeunes gens laborieux, qu'ils en profitent tandis que l'occasion est opportune, qu'ils l'embrassent tandis qu'elle s'ouvre brillante devant eux.

PROCLAMATION DU MAIRE.

LAMENTABLE ACCIDENT.

Jeudi dernier à midi avait lieu la proclamation du Maire, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Après les formalités d'usage M. Workman ayant été proclamé élu, il fut appelé par la foule à prendre la parole. Il s'avança et parla au long des améliorations de nos rues et de nos places publiques occasionnées et nécessitées durant son administration en commun avec le conseil par la position et l'importance de la ville.

Il termina en remerciant les électeurs en général et ses amis en particulier de leur généreux support aux applaudissements chaleureux du peuple.

Après quoi M. McGillivray s'adressa aux citoyens assemblés, disant que s'il avait perdu son élection, cela était dû à la corruption exercée par les amis du candidat proclamé élu.

Dans le moment trois corps de musiciens, faisaient leur apparition, et la musique obligea les orateurs de se taire—Le peuple ne voulait écouter que des airs nationaux et se mettre de suite en procession.

Une longue file de voitures était là présente et chacun prit place. Dans chacune d'elle l'on pouvait voir soit un drapeau, un pavillon plus ou moins grand, ou un oriflamme portant presque tous l'inscription *Hourra pour Workman*.

Après avoir parcouru toutes les rues de la ville ainsi suivi par ses amis et électeurs jusqu'à sa résidence, le Maire les remercia de nouveau et la foule se dispersa aux cris répétés de " *Hourra pour Workman.*"

Malheureusement cette réjouissance publique à l'occasion du triomphe de M. Workman a été gâté par un lamentable et bien triste accident.

Un journalier du nom de Jérémie Connolly était occupé à scier du bois dans la cour de M. George Hay, marchand de fer et de quincaillerie de la rue Sparks, pendant que la procession passait dans cette direction. Jérémie voulut la voir défiler devant lui comme bien d'autres. Il entend la musique, vite il jette bas sa scie, et court jusqu'au trottoir ; mais à peine l'a-t-il touché qu'il reçoit en pleine figure comme on dit, un coup si violent qu'il tombe raide mort sur le parapet.

Voici ce qui était arrivé—Un des étendards venait de frapper le fil télégraphique qui traverse le chemin dans cet endroit, et l'un des poteaux auquel il était attaché se brisa à son pied et tomba avec impétuosité sur le malheureux Connolly au moment où il sortait en courant de chez M. Hay. Aussi, il paraît que le poteau était canié et pourri à sa base.

A qui la faute ?

Les derniers moments du Prince

Nous empruntons à un Journal de Londres quelques nouveaux détails sur la mort du Prince-Albert.

Le Prince-Epoux a expiré dans l'appartement connu sous le nom de Chambre du Roi ; et c'est dans cet appartement que moururent George IV et Guillaume IV. Le *Daily News* de Londres a reproduit l'extrait qui suit d'une lettre écrite à Windsor le jour que le Prince rendit le dernier soupir :

" Sa Majesté supporte avec une grande force d'âme le coup qui vient de la frapper. A ceux qui lui parlaient de résignation, elle a répondu à travers ses sanglots : "Je suppose que je n'ai pas le droit de me désoler, " car combien de femmes ont à passer par les mêmes épreuves." A huit heures et demie dans la soirée, la veille de cet événement douloureux, la Reine entra avec ses enfants dans la chambre du mourant pour recevoir ses adieux suprêmes. Tous les membres de la famille royale étaient présents à l'exception de la princesse de Prusse du Prince Alfred et du Prince Léopold. Ce fut une scène des plus attendrissantes. La Princesse Alice fut emportée hors de la chambre dans un état d'agitation extraordinaire, et quand la fatale nouvelle lui fut communiquée elle eut une crise de nerfs et tomba dans un état de prostration temporaire qui alarmèrent les assistants La douleur de Sa Majesté et de la famille royale ne fut pas moins grande. A dix heures, le général Bathtelph, maître des cérémonies, entra dans la Chambre du Prince, qui ne le reconnut pas. Le Prince était tombé dans une espèce de léthargie qui ne manqua jusqu'à la mort et en deux heures environ il avait cessé de vivre. Les souffrances de Son Altesse, pendant les deux derniers jours de sa vie, ont, dit-on, été très grandes. Quand on essuya de le lever de son lit ou de changer sa position, il faisait entendre des gémissements qui perçaient le cœur. Pendant la dernière partie du jour qui a précédé celui de sa mort, sa faiblesse était si grande qu'il ne pouvait relever tête."

Les dernières nouvelles d'Angleterre sont favorables à la santé de la Reine.

Sa Majesté était arrivée à Osborne le 19 décembre, accompagnée de Leurs Altesses Royalles la princesse Alice, la princesse Hélène et la princesse Louise, et du prince Louis de Hesse.

La Reine a dormi plusieurs heures pendant la nuit, et le 20 elle était très calme.

Son Altesse Royale le prince de Prusse et Son Altesse Royalle la princesse Hebenlohe étaient arrivées à Osborne le 20, venant du continent.

La suite de la Reine à Osborne se compose de la duchesse d'Athole, de Lady Augusta Bruce, de lord A. Paget et du colonel Phips. sir C. Phipps.

NOUVELLES LOCALES.

Demain soir s'ouvre le cours de lectures à l'Institut Canadien. La BANDE Canadienne sera présente.

Il est à espérer qu'il y aura foule. Les Dames sont particulièrement invitées d'assister.

Le sheriff Treadwell organise une compagnie d'artillerie à l'Orignal.

Le *Globe* dit que M. J. B. Robinson doit avoir un siége dans le Cabinet provincial.

Sir Allan McNab doit être reçu avec tous les honneurs dus à son rang à son retour d'Angleterre, par ses anciens constituants d'Hamilton.

AVIS AUX PATINEURS.—Les patineurs doivent être sur leurs gardes même en patinant avec les Dames. En voici un exemple : mercredi dernier M. Grassett, comptable de la Banque du Haut-Canada (branche d'Ottawa) patinait avec une jeune miss près de Kingston.—Tous deux allèrent en dessous de la glace—La jeune fille se sauva grâce à sa crinoline sans doute, tandis que malheureusement il n'en fut pas ainsi pour M. Grassett qui disparut à tout jamais.

Nous avons appris que M. Geo. Sheppard un de nos premiers écrivains, autrefois rédacteur du *Leader* de Toronto a été appelé à la rédaction du *Morning Chronicle* de Québec. M. Chs. Lindsay qui est un fin critique et dont la plume est très facile le remplacera au *Leader*

Le rapport d'une assemblée tenue à l'Institut-Canadien au sujet de la légalité de l'élection des échevins et conseillers pour les quartiers By et Ottawa—reçu trop tard pour ce No.

Madame DORION, (Rue Clarence,) donne des leçons de Piano et de Chant. Les jeunes personnes qui désirent apprendre de cette dame feront bien de s'adresser immédiatement. (Voir l'annonce du *Citizen*.)

Ecoles Separées d'Ottawa—Election des Syndics.

Les Messieurs suivants ont été élus Syndics des écoles séparées de cette ville

Quartier Victoria—Rev. J. L. O'Connor, C. McCarron, and Edouard Proulx.

Quartier Wellington—Rev. F. Cook, P. O'Neil, and Andrew Ryan.

Quartier St. George—Rev. M. Coopman, P. Dufour, and C. Laporte.

Quartier By—Dr. St. Jean, L. A. Grison, and W. Kennedy.

Quartier Ottawa—I. Champagne, I. Bérichon and John Myers.

Nos lecteurs liront avec plaisir les deux lettres ci-dessous qui expriment de beaux et nobles sentiments. Mgr. de Montréal a été le premier, croyons nous, à remplir auprès de Son Excellence le devoir de condoléance, à l'occasion de la mort si regrettable de S. A. R. le Prince-Epoux.

LETTRE DE CONDOLEANCE DE MGR. L'EVEQUE DE MONTREAL.

" Montréal, le 31 déc. 1861.

" Mylord.

" C'est, pour tout sujet de Sa Majesté, un devoir de témoigner, chaque fois que l'occasion s'en présente, ses sentiments de respect et de loyauté à Son Auguste Souveraine et à Son digne Représentant.

" La circonstance de la nouvelle année qui nous arrive me fournit cette circonstance précieuse, et j'en profite pour déposer, aux pieds de Votre Excellence, mes respectueux hommages, ainsi que ceux des chapitres de la cathédrale, des communautés et de tout le clergé du Diocèse de Montréal. Nous adressons à Dieu, tous les jours, d'humbles supplications pour qu'il lui plaise répandre ses grâces sur Notre Gracieuse Souveraine, en la consolant dans la juste douleur que lui cause la perte inattendue de son digne et bien-aimé époux, et accorder son puissant secours à tous ceux qui l'assistent dans le gouvernement de Son vaste Empire, et particulièrement dans l'administration de cette Province. Nous demandons surtout, dans ces temps orageux, le maintien de la paix et de la tranquilité publique dans ce pays et ailleurs, afin que, sous la sage administration de Votre Excellence, cette Province demeure en paix et jouisse du véritable bonheur qu'un peuple peut désirer en gardant les lois divines et humaines et obéissant à son gouvernement.

" J'ai l'honneur d'être,

" Mylord,

" Avec un profond respect

" Et une haute considération

" De Votre Seigneurie

" Le très humble et obéissant serviteur

(Signé,) " † Ig. Ev. de Montréal.

" Son Excellence le Très Honorable

" C. S. Vicomte Monck, etc., etc."

REPONSE DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

" Quebec, 3 janvier 1862.

" Monseigneur,

" Je vous rends grâce de la lettre que vous m'avez écrite, et des sentiments de respect et de loyauté que vous y exprimez à Sa Majesté la Reine, et à moi-même qui la représente en Canada.

" Je vous prie de remercier aussi de ma part le chapitre de votre cathédrale, les communautés et le clergé de votre diocèse.

" Il m'est fort agréable d'apprendre la sympathie qu'ils ressentent pour notre bien aimée Souveraine maintenant si profondément affligée et les prières qu'ils font à Dieu pour l'adoucissement de sa douleur. Que leurs vœux aient exaucés, c'est le désir ardent de tout son peuple.

" Je profite de cette occasion, Monseigneur, de vous faire part de la satisfaction que j'ai éprouvée à voir l'attachement au gouvernement, témoigné par tout le clergé catholique en Canada à cette époque importante, et le sentiment du bien public dont il s'est montré animé.

" Je la mettrai moi-même de ces sentiments et je me recommande par de la faire connaître au gouvernement de la Reine.

" Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) " MONCK.

" Monseigneur l'Evêque de Montréal. "

(*Pour le Courrier d'Ottawa.*)

CORRESPONDANCE AMERICAINE.

Les temps sont changés.

Avant l'organisation du parti abolitioniste chaque citoyen se faisait gloire et honneur d'obéir aux lois et à la Constitution des Etats-Unis. Toutes les fois qu'un corps législatif proposait un acte d'une légalité tant soit peu douteuse, le doute alors était une raison suffisante pour faire hésiter ceux qui étaient appelés, pour leur vote, à lui donner une force légale ; et quand le doute avait acquis un degré de certitude, toute pensée d'agir contrairement à la loi était aussitôt abandonnée. Parce que chacun sentait alors que ses droits, de quelque nature qu'ils fussent, pour être respectés, devaient avoir la sanction de la loi. Le respect dû à la loi régnait suprême dans tous les rangs et les conditions de la société ; et comme la loi était partout respectée et obéie, la vie, la liberté et la propriété étaient aussi partout garanties et protégées. Pendant bien des années, les hommes au pouvoir s'étaient fait un devoir d'obéir à la loi et de la respecter, et leur exemple était suivi par toutes les classes de la vie, et ce devoir était si scrupuleusement observé qu'on n'avait jamais osé le mettre en question, si ce n'est dans le cas que quand la loi elle même venait en conflit avec quelques articles de la constitution. Autant la loi était regardée comme une chose sacrée, autant et plus encore la Constitution, qui avait été faite par les patriotes de la Révolution, était chérie et respectée.

Dans ces temps là, le gouvernement avec toutes ses branches variées n'auraient jamais osé outre-passer les pouvoirs qui lui étaient prescrits par la Constitution. Les pouvoirs fonctionnaires des différents départements étaient limités, et leurs limites étaient réellement et scrupuleusement observés, et l'exécutif prenait un soin extrême de ne point violer les droits législatifs ou judiciaires, et les départements du gouvernement à leur tour n'auraient voulu pour aucune chose empiéter sur les droits de l'Exécutif. En effet avec quelle éloquence n'a-t-on point vu Webster, Clay et Calhoun élever la voix contre la moindre infraction de l'une ou de l'autre branche du gouvernement qu'aurait été par mégarde au delà de la sphère qui lui avait été tracée par la constitution- Est-ce-que ce devoir est aujourd'hui moins impératif qu'il était du temps du Général Jackson ? Si non, pourquoi donc nos principaux hommes d'Etat qui devraient être les premiers et les plus désireux d'empêcher les empiétements de l'Exécutif sont-ils aujourd'hui les apologistes de la mise en exécution de pouvoirs qui sont en violation directe avec la Constitution et les lois du pays ? Pourquoi donc sommes nous tous les jours témoins d'actes qui auraient été alors dénoncés avec la plus forte véhémence, et qui sont aujourd'hui reçus sans un seul mot d'objection ? Hélas ! les temps sont changés. Je ne puis en attribuer la raison qu'au fait, (et c'est un fait malheureusement trop bien établi qui doit créer, dans l'esprit du patriote américain, de terribles craintes pour l'avenir de son pays,) que le parti maintenant au pouvoir à Washington a prêché, si longtemps et avec succès aussi, la doctrine *que la Constitution pouvait, en certain cas, être violée ;* et l'esprit public devenu accoutumé aux préceptes de cette étrange doctrine est aujourd'hui insensible et indifférent, sourd et muet quand la Constitution est foulée aux pieds par ceux mêmes qui, par leur position devaient être les premiers à la soutenir et à la défendre contre toute attaque.

Mais quelque soit la cause de ce changement dans l'esprit public le fait que ni la vie, ni la liberté ou la propriété sont en sûreté sous la Constitution, montre que le peuple a clairement cessé de marcher dans le sentier qui lui avait été marqué par les fondateurs du gouvernement. En effet, *les temps sont changés, tempora mutantur.*

N'est-ce pas le signe le plus triste du temps présent que de voir l'opinion publique qui avait été, pendant tant d'années, si saine et si correcte, aujourd'hui si pervertie qu'elle semble ne point faire attention aux violations les plus ouvertes non seulement des lois mais de la Constitution elle-même ? Cette perversion s'est étendue depuis le Gouvernement National jusque dans tous les Etats de l'Union. Celui qui a lu la Constitution pourrait-il croire que de nos jours on pouvait bâillonner la *Presse* à cause de son indépendance et enlever furtivement sans aucune forme de procédure légale des paisibles citoyens à cause de leurs opinions politiques et les jeter dans d'obscurs dongeons sous les yeux même de l'administration ? Cependant n'a-t-on point fait suspendre des journaux qui avaient osé élever la voix contre les violateurs de la loi et de la Constitution ? Et n'a-t-on point vu arracher en secret des bras de leurs familles au milieu des ténèbres de la nuit d'honnêtes citoyens, sans que personne n'ose ouvrir la bouche pour les défendre et sans qu'on fasse le moindre effort pour arrêter le progrès de ce mal ? Et moi qui vous écris n'ai-je pas été moi même menacé d'aller payer une visite aux forts Warren ou LaFayette pour avoir osé, deux jours après leur arrestation, déclarer illegal l'acte du Capitaine Wilkes qui fit enlever par force du Steamer *Trent* partant d'un port neutre pour aller dans un port neutre, sous un drapeau neutre MM. Mason et Slidell avec leurs secrétaires qui s'étaient embarqués à la Havane pour aller en Angleterre ; et parce que j'ai eu la témérité de proclamer que les droits internationaux avaient été violés et qu'avant trois mois, contre toute la Presse américaine et l'opinion bien connue du cabinet de M. Lincoln, le gouvernement américain serait forcé de remettre aux autorités britanniques les ambassadeurs du Sud et de faire ensuite une réparation pour l'affront porté au pavillon anglais, alors les mignons de l'administration me pointèrent le fort Warren à Boston ou LaFayette à Washington. Celui qui ne veut faire une révérence à tous les actes de l'administration ou courber le front devant le pouvoir qui existe, n'a plus aujourd'hui la constitution pour le protéger. Il est pourtant certain que si la sagesse eût siégé au conseil de l'administration, on se serait empressé de désapprouver la conduite du Capt. Wilkes et on aurait vu aussi que le gouvernement, n'ayant point reconnu le Sud comme puissance belligérante, MM. Mason et Slidell ne pouvaient tout au plus être regardés que comme de simples individus, destitués de tout caractère officiel. Oh ! que d'exemples je pourrais citer pour prouver que l'opinion publique, depuis quelques années, s'est bien modifiée, le temps et l'espace ne me le permettent point. Il faut l'avouer *les temps sont changés*.... La rébellion du Sud n'est que les conséquences toutes naturelles de la revolution morale opérée dans l'esprit de la nation américaine.....

Quel triste tableau je pourrais faire, si j'entreprenais de dérouler devant les lecteurs du *Courrier*, sans parler des autres Etats, les abus, les intrigues, les méfaits, la corruption et les infamies de tous genres commis par les hommes publics de l'Etat du Michigan, sans excepter même Austin Blair, gouverneur de notre Etat.... Exposer leurs actes dans toute leur nudité suffirait pour montrer la cangrène qui dévore le parti soi-disant Républicain. Mais que peut-on espérer d'un parti qui ne se fait point scrupule de fouler aux pieds les lois et la Constitution, de violer sa parole d'honneur et les serments les plus solennels ! Tirons le rideau pour ne point voir des plaies si hideuses qu'on ne pourrait s'empêcher de frémir.

Rien ne peut donc nous sauver d'une destruction commune et fermer le gouffre qui menace la destinée des Etats-Unis qu'une réaction soudaine dans l'esprit du peuple. Si ce changement n'a lieu, si le respect qui est dû au caractère sacré de la Constitution et des lois ne se fasse bientôt sentir, enfin si nos hommes publics ne viennent à respecter leurs serments et ne donnent l'exemple des vertus civiques et morales, la société doit nécessairement tomber en lambeaux, et l'anarchie régnera triomphante par tout le pays. C'est donc un devoir pour chaque américain de songer sérieusement non seulement à ces choses là, mais d'agir conformément, si nous voulons sauver notre pays d'une révolution plus terrible que la Revolution française.

E. N. L.

Detroit, Mich. 7 janv. 62.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Une préface et pour cause.

La chronique est assez maigre cette semaine ; ce n'est pas qu'elle manque de vivres ou d'aliments nécessaires, et cependant elle est chétive, et on voit sur ses traits les symptômes de la maladie et d'une débilité générale.

Les dindes de Noël, comme les saucissons du jour de l'an, comme le pâté ou le gâteau des Rois n'ont pas encore eu l'effet de lui donner cet embonpoint que nous aimerions à lui voir, mais d'ici à une quinzaine, elle pourra reprendre ses couleurs. Le tourment des élections municipales, les craintes de trop plaire ou plutôt de déplaire aux partis, les cris d'indignations qui s'élevaient de toute part au sujet de quelques fraudes électorales—Tout cela a du considérablement affecté sa santé, quoique maintenant elle se trouve mieux.

La guerre était aussi un sujet assez triste pour lui donner des craintes ; et la peur donc !..... Elle voyait les conseils de guerre s'assembler, elle entendait des menaces et des reproches, le choc comme la cliquetis des armes, et elle croyait déjà voir les entrailles des soldats Canadiens et américains déchirées par la grêle meurtrière—la mitraille se déchargeant de partout.

Ce n'est plus une alarme, c'est une réalité, et dans son cauchemar elle les voit venir sur Ottawa comme dit Milton dans son *Paradis Perdu*.

N.....mov'd on
In silence their bright legions, to the sound
Of Instrumental harmony.....

Elle s'éveille..... elle apprend la délivrance de Slidell & Mason, elle frappe des mains et elle dit avec un de ses poëtes favoris :

La guerre, ce grand suicide,
Ce meurtre impie à mille bras,
Ne féconde plus d'homicide
Ces sillons de cadavres gras.
Leur soif de mort est assouvie ;
Sève de pourpre de la vie,
L'homme a sacré le sang humain.
Il sait que Dieu compte ses gouttes
En vengeur les retrouve toutes
Ou dans la veine...ou sur la main!

La Chronique est comme ces femmes turques qui ont généralement peu d'appétit, par suite de l'habitude qu'elles ont de grignoter du matin au soir des confitures sèches, des pâtes et des bonbons. Ce sont des enfants qui, comme elle au bout de quelques années, arrivent, à un tel état d'obésité, qu'elles meurent presque toutes d'une pléthore.

De plus la Chronique s'écrit le matin—et pourquoi s'écrirait-elle le soir ?

Presque tous les grands travailleurs de notre temps accomplissent leur tâche le matin.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour l'humble chroniqueur du *Courrier* ?

M. Thiers est toujours levé à six heures dans toutes les saisons.

M. DeLamartine travaille depuis six heures jusqu'à midi.

M. Victor Cousin ne travaille également qu'avant son déjeuner.

M. Mignet, qui est très-matinal, travaille jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Mme. Sand fait exception. Elle écrit de préférence la nuit.

M. Alex. Dumas père travaille par soubresauts. Il restera quatre jours sans toucher à une plume, puis il écrira pendant quarante-huit heures sans débrider.

Nous n'appartenons donc pas à la minorité, mais nous tenons à imiter la majorité de nos maîtres, nous leurs humbles valets. De temps à autre, nous aimons nous aussi à faire une petite tempête au fond de l'encrier. N'avons-nous pas notre petite mission à remplir comme écrivain, ou plutôt comme écrivassier ou écrivailleur, quoique nous n'appartenons par le style ni à l'école moderne, ni à celle du bon vieux temps !

Néanmoins " nous parlerons notre pensée"—comme l'a dit un jour un ami de la liberté de la presse et de la tribune.

Partisan très convaincu des principes utilitaires, il ne sera pas étonnant qu'on en sentira le nerf à travers nos écrits.

Tel est maintenant l'exorde ou plutôt la préface—et pourquoi pas le programme (?) de nos chroniques futures chers lecteurs, en attendant que nous puissions mettre en pratique ces quelques théories d'un genre un peu nouveau, en vous racontant les événements les plus comme les moins extraordinaires de la semaine.

LE CHRONIQUEUR DU *Courrier*.

Nous avons reçu L'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial tout habillé de neuf, avec une tête nouvelle qui fait honneur à l'artiste qui l'a gréé. M. Joseph Royal en est maintenant le Rédacteur-en-chef.

Pour entrer dans les détails, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici une partie de son programme :

"L'*Echo* est un journal du foyer, un journal des loisirs utiles, une revue des beaux arts, l'organe de la littérature nationale."

"Sur ce terrain, nous voulons réunir tous les talents de bonne volonté et qui puisent aux mêmes sources leurs notions du beau, du bien et du vrai. Sous l'égide de notre frontispice, nous voulons rallier tous les artistes par goût les artistes par profession, les artistes sans le savoir ou sans le vouloir. Ce terrain est neutre ; il appelle l'union dans les travaux de l'art ; il va rafraîchir des âpretés des luttes politiques ; on s'y coudoiera sans jalousie, car il n'y a que les Lettres où la république soit possible.

"L'autorité qu'on y venera est le goût ; et ce goût découle de la vérité dans les beaux arts, de la contemplation des œuvres de Dieu et de l'imitation des œuvres des génies que Dieu a créés.

"En faisant ces choses nous croyons travailler à un grand œuvre, au mouvement et au progrès de la littérature nationale.

"Et c'est parcequ'on a compris ces choses que nous comptons aujourd'hui pour collaborateurs ou patrons, l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique, M. Chauveau, M. l'Abbé Casgrain, M. J. C. Taché, M. Napoléon Bourassa, plusieurs écrivains distingués du clergé, et d'autres talents non moins pleins de vigueur, de jeunesse, d'esprit et de vérité.

L'Echo remplit un vide qui se fait sentir à Montréal depuis longtemps ; on nous pardonnera cette phrase de prospectus, en considération de ce qu'elle exprime si bien ce que nous voulons dire. Comment, en effet, veut-on donner suite au mouvement littéraire si heureusement commencé et continué parmi nous, si nous ne lui donnons un organe public ? Est-ce que les travaux de l'esprit seraient les seuls sans être représentés dans ce pays représentatif par excellence, où tout a un organe, où tout a un journal ?

—Nous accusons reception d'une jolie brochure ayant pour titre :— *Le Véritable Petit Albert* dont M. Jos. Duquet est l'auteur.

Ce précieux petit livre renferme des enseignements très importants, et a pour objet de diminuer la crédulité du peuple, laquelle donne souvent lieu à grands nombre de superstitions qui ont des suites plus ou moins pernitieuses.

—Nos meilleurs remerciments pour le magnifique *Calendrier* que M M les propriétaires de la *Minerve* nous ont envoyé.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le steamer *Canada*, dont une dépêche télégraphique signale l'arrivée à Halifax, apporte des nouvelles d'Europe jusqu'au 29 de embre.

Il y a 300 hommes de troupes à bord.

Au depart de ce steamer les esprits en Angleterre étaient dans une grande incertitude à propos de la réponse du gouvernement américain que devait apporter l'*Africa*.

Le marché aux denrées était plus facile à Liverpool, les provisions fermes.

L'*Hibernian* qui a dû partir le 2 du présent devra s'arrêter à Saint Jean, Nouveau-Brunswick, où près de 700 hommes de troupes débarqueront.

L'*Africa* devait repartir le 4 de Liverpool avec un corps de troupes pour Halifax.

La frégate blindée le *Warrior* était prête à partir au premier signal.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS.

Les nouvelles des Etats-Unis sont sans importance. Les dépêches télégraphiques que nous recevons se contredisent d'un jour à un autre.

Le général McClellan aux dernières dates était encore malade.

Nous apprenons aussi qu'il doit se former une grande division Irlandaise sous le commandement du Major-Général Shields—Les brigades seront commandés par Meagher, Mulligan, Cass et Cocoran.

Correspondances.

M. LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi de me servir des colonnes de votre journal pour suggérer aux électeurs des Quartiers By et Ottawa quelques réflections à propos de nos dernières élections municipales. D'abord, d'après l'opinion générale, il y a eu fraude ou du moins partialité dans la conduite de l'élection des échevins et conseillers des deux quartiers ; quels sont les coupables, je l'ignore, mais il est certain que l'assemblée tenue mercredi dernier, 8 courant à l'Institut Canadien a été unanime à flétrir la conduite des coupables. Il est grandement temps que les citoyens s'unissent pour s'opposer d'une manière énergique à toute violation et fraude qui pourrait avoir lieu à l'élection de leurs représentants, et je crois qu'il est de leur intérêt de voir que l'élection qui vient d'avoir lieu dans les deux quartiers By et Ottawa soit recommencée, car s'ils laissent passer sous silence une pareille violation de leurs droits, rien ne peut leur garantir que plus tard on n'essaiera pas à les frauder, (si toute fois c'est possible) d'une manière encore plus insolente.

Cinq des candidats élus ont été unanimes voyant le mécontentement général à résigner leurs siéges, ne voulant tenir leurs titres que de la majorité des votes de leurs quartiers ; et ont publiquement par écrit d'abord, et ensuite de vive voix à l'assemblée du 8, déclaré qu'ils désiraient se rendre aux vœux des électeurs, et se présenter de nouveau devant eux afin d'être élus par leurs suffrages, qu'ils estiment valoir mieux que l'opinion d'un officier-rapporteur.

Les plus grandes louanges doivent être données à M. Lazure élu échevin dans le Quartier Ottawa pour sa conduite en cette affaire et pour la manière honorable dont il s'est expliqué sur ce sujet à l'assemblée du 8. Je ne pense pas qu'après ce qu'il a déclaré ce soir là, il puisse rester dans l'esprit des électeurs le moindre soupçon sur la droiture de ses intentions, et sur sa conduite durant la dernière élection. Il est à espérer que son exemple sera suivi, par les trois autres membres élus dans le quartier Ottawa, et qu'ils vont s'empresser de se rendre aux vœux unanimes des électeurs de leur quartier, qui désirent que l'élection ait lieu de nouveau ; il n'y a qu'un cri à cet égard, et il n'y a point à se tromper sur les sentiments des électeurs, le mécontentement est général. En agissant ainsi ils montreront qu'ils désirent autant la satisfaction des électeurs du quartier Ottawa que leur intérêt. Du leurs, comme ces trois candidats ont déjà représenté le quartier Ottawa, ils doivent compter sur la reconnaissance des électeurs pour leur principal support dans une nouvelle élection, et ils doivent être à peu près sûrs de la majorité des suffrages en récompence des services rendus au quartier.

M. le rédacteur, je termine en recommendant aux citoyens de se tenir unis ensemble pour flétrir en toute occasion la violation qu'on pourrait attenter au plus sacré comme à celui de tous leurs privilèges qui leur doit être le plus cher, celui d'élire leurs représentants, d'autant plus qu'ils paient assez cher pour que ce droit ne leur soit pas contesté. Qu'ils ne se laissent pas intimider par une poignée d'intrigants qui cherchent à leur dicter des lois, et qu'ils sachent bien que ces gens là calculent bien moins sur leur propre force que sur la lâcheté (qu'on me permettre le mot) et l'indifférence des citoyens paisibles qu'ils effraient par leur hardiesse et leur insolence.

En se tenant ainsi unis, ils pourront en tout temps faire prévaloir leurs droits, et je suis heureux de voir qu'en cette circonstance-ci ils aient enfin compris leur intérêt, et ouvernement manifesté leur désaprobation de la conduite qui a été tenu aux polls.

Il est vrai d'ajouter que c'était un peu fort aussi, et que la mesure était comble depuis longtemps.

Un Electeur du Quartier By.

NÉCROLOGIE.

C'est pour nous un devoir pénible que d'avoir à enregistrer dans nos colonnes la mort d'un des protecteurs de ce journal, de l'un des FONDATEURS du *Courrier*—WM. RIXO, écr., avocat décédé mercredi dernier à la fleur de l'âge (27 ans).

M. RIXO était natif de cette ville. Ses talents comme ses vertus lui avaient acquis le respect universel de tous ceux qui l'approchèrent.

Vendredi une foule immense suivait le convoi jusqu'à la Cathédrale qui eut peine à contenir le cortége et de là au cimetière, où ses nombreux amis se dispersèrent silencieusement avec la pensée que les pauvres perdaient en lui un protecteur, le barreau l'une de ses illustrations, et la ville d'Ottawa un de ses meilleurs citoyens.

Les Canotiers de l'Outaouais.

(*Suite.*)

C'est avec un de ces mêmes canots que je navigue, depu

Georges, qu'elle doit aux la figure de cet homme ; les années l'ont ridée, comme l'écorce d'un vieil arbre, et la fumée des tentes et les ardeurs du soleil l'ont revêtue d'une teinte de bronze ; mais, quoiqu'il ne soit plus jeune, il est encore alerte et plein de force, content de son aventureux métier, et bien résolu à sillonner les lacs et les rivières, à courir les bois, tant qu'il pourra tenir une rame, ajuster un fusil.

Deux autres de nos bateliers ont une physionomie un peu sournoise qui ne me plaît guère. Jean-Baptiste affirme pourtant qu'ils n'ont d'autre défaut que d'aimer un peu trop le whisky.

Quoi qu'il en soit, tous accomplissent bravement leur tâche, et, selon la coutume de leurs prédécesseurs, dans leur rude profession, ils cadencent, à certains moments, les mouvements de leurs rames : ils chantent, non point comme les gondoliers de Venise, le poème des croisades, travesti en dialecte vénitien, mais les naïves chansons de leurs pères. Quand les Français vinrent, à la suite de Cartier, de Champlain et de quelques illustres gouverneurs de notre colonie, s'établir dans le Canada, ils apportèrent, sur cette terre américaine, la poésie de leur foyer, les chansons populaires de leur province. Ces chansons, ils se plaisaient à les enseigner à leurs enfants. D'âge en âge, la noble race canadienne les a conservées comme un trésor héréditaire, comme un des témoignages de son origine française ; le paysan les a répétées à sa famille, dans les veillées d'hiver, à un cercle d'amis, en ses jours de fête. Le voyageur a fait retentir de ces refrains traditionnels tous les échos de la contrée. Hélas ! et plus d'un de ces ardents voyageurs est mort dans son trajet, en murmurant peut-être, au fond des bois, les strophes qu'il avait apprises, bien loin de là, et en se souvenant ainsi du doux pays natal. *Et dulces moriens reminiscitur Argos.*

Les fidèles Canadiens ont si bien gardé cette poésie de leurs pères que, si nous voulions faire un recueil complet de nos anciennes chansons populaires, nous en découvririons parmi eux plusieurs qui leur viennent des rives de la Seine, de la Loire ou du Doubs, et qui sont, aujourd'hui, oubliées ou tout au moins dénaturées, dans les campagnes où elles ont été pour la première fois modulées. J'en ai eu un exemple à Québec ; j'ai entendu, là, chanter, dans une amicale réunion, tous les vers d'une jolie chanson francomtoise, dont je n'ai jamais pu retrouver, dans nos villages que quelques lambeaux.

Mais ce sont surtout les bateliers qui se plaisent à répéter ces vieilles et rustiques mélodies. Le chant les égaye, dans la profondeur des forêts silencieuses, dans les lieux déserts qu'ils traversent ; et à voir l'empressement avec lequel ils s'y associent, on dirait qu'il est un auxiliaire essentiel de leur travail.

Dès qu'ils ont mis leur barque à flot, l'un d'eux entonne une des pièces de leur répertoire et en module, d'une voix vibrante, les deux premiers vers ; les autres chantent, sur un ton un peu plus élevé, les vers suivants, et tous psalmodient à la fois le refrain.

Voici une des chansons que j'ai entendues, dans mon voyage sur l'Ottawa. Le style n'en est pas très-correct, les rimes n'en sont pas riches ; mais, telle qu'elle est, elle a résonné au milieu des scènes les plus imposantes du nouveau monde ; d'âge en âge elle a ravivé, dans leur pénible labeur, le courage d'une quantité de braves gens ; elle a distrait et égayé peut-être le voyageur solitaire, par les souvenirs qu'elle réveillait en lui. Quel poète élégant, harmonieux, couronné par plusieurs académies, ne serait satisfait d'un tel succès ? Mets donc un instant de côté, mon cher Georges, les principes de versification qu'on t'a enseignés au collège, et lis, comme une bonne œuvre naïve de nos pères, ces stances, importées à je ne sais quelle époque, dans le Canada :

Derriere chez ma tante,
Il y a un bois joli ;
Le rossignol y chante
Et le jour et la nuit.
Gai lon là, gai le rosier
Gai lon là, gai le rosier
Du joli mois de mai.

Le rossignol y chante
Et le jour et la nuit ;
Il chante pour ces dames
Qui n'ont point de mari ;
Il ne chante pas pour moi,
Car j'en ai un joli.
Gai lon là, etc.

Il ne chante pas pour moi,
Car j'en ai un joli ;
Il n'est pas dans la danse ;
Il est bien loin d'ici.
Gai lon là, etc.

Il n'est pas dans la danse ;
Il est bien loin d'ici ;
Il est dans la Hollande ;
Les Hollandais l'ont pris.
Gai lon là, etc.

Il est dans la Hollande ;
Les Hollandais l'ont pris :
Que donneriez-vous, belle,
Qui l'amènerait ici ?
Gai lon là, etc.

Que donneriez vous, belle,
Qui l'amènerait ici ?
Je donnerais Québec,
Sorel et Saint-Denis,
Gai lon là, etc.

Je dois ajouter que les Canadiens ne se contentent pas toujours des chansons qui leur ont été transmises par leurs aïeux ; il leur en faut de nouvelles, pour de nouvelles circonstances, et plus d'un paysan pourrait se vanter d'avoir fait la sienne, au temps où il était amoureux et au jour de son mariage. Les canotiers ont aussi leurs poètes qui racontent en vers naïfs les épisodes les plus notables de leur vie aventureuse. Au moyen âge, les moines relataient ainsi les principaux événements dans des chroniques rimées. Les bateliers font à leur manière presque toujours dans la même forme, y adaptent une mélodie traditionnelle, et la chantent dans leurs voyages. Si l'un d'eux succombe à l'un des nombreux périls, auxquels ils sont tous presque constamment exposés, ils honorent sa mémoire par une complainte ; mais, comme ils sont très-superstitieux, il y a des moments où le souvenir de ces complaintes leur semble d'un fâcheux augure, et alors ils tâchent de l'écarter de leur esprit.

(A continuer.)

Circulaire de Mgr. Bourget

Mgr. l'évêque de Montréal, ainsi que Mgr. de Tloa, ont adressé au clergé de leur diocèse une circulaire sur les bruits de guerre et la nécessité de s'y préparer. Sa Grandeur dit que le meilleur moyen d'éviter la guerre, c'est d'avoir des hommes bien armés et bien disciplinés pour repousser l'ennemi, et Elle insiste avec force sur cette idée que l'on ne saurait trop encourager les jeunes gens à se faire au maniement et au métier des armes.

Nous avons reçu la circulaire suivante du Président de la Chambre d'Agriculture.

8 JANVIER 1862.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Résolu :—Que dans l'opinion de cette Chambre l'Agriculture retirerait de grands avantages d'une importation, qui serait faite durant plusieurs années consécutives, d'animaux de race améliorée.

Que pour produire les plus grands résultats, comme les plus universels, cette Chambre recommande à toutes les sociétés d'agriculture du Bas-Canada, d'approprier, pour une période d'au moins trois ans, une somme annuelle pour l'importation d'animaux de bonne race.

Que cette Chambre pour faciliter ces importations, et diminuer les dépenses, s'engage à faire acheter ces animaux et à les livrer aux différentes sociétés, sans autres frais que ceux d'achat et de transport.

A Monsieur le Secrétaire de la Société d'Agriculture du Comté.

Monsieur,—La Chambre d'Agriculture en vous faisant transmettre la résolution qui précède, invite votre société à accroître ses efforts dans cette entreprise, qui doit produire des résultats considérables et avantageux, surtout si les sociétés veulent donner leur coopération

Que chaque société destine un quart, un tiers de son allocation, à l'importation de ces animaux, durant plusieurs années, vous enrichissez chaque comté en permettant à tous les cultivateurs, d'augmenter la valeur des animaux de la ferme, et de développer la cause la plus certaine d'un grand progrès et d'une grande richesse.

Un bien immense est accompli de suite, partout, sans efforts, et qui devra s'étendre à toutes les branches de l'agriculture.

La Chambre en se chargeant de voir à l'achat et au transport des animaux, fait disparaître la plus grande difficulté, et permet à chaque comté d'utiliser son appropriation, sans avoir à compter avec les agences et troubles de toutes sortes.

La Chambre peut à bon droit compter sur l'assistance des personnes placées en Angleterre ou en France, à la tête des associations agricoles pour lui permettre d'obtenir les meilleures conditions et les meilleurs renseignements.

Le Président de la Chambre d'Agriculture,
L. V. SICOTTE.

Faits Divers.

—Le *Herald* de Montréal annonce que samedi dernier, une garde a été placée pour la première fois à l'entrée du Pont Victoria.

Horrible drame.—Une correspondance de Nashville (Tennessée,) nous raconte ainsi un horrible drame qui serait arrivé dernièrement en cette ville :

" Mme Polk, la veuve de l'ex-président de ce nom, avait une esclave très intelligente et mère de trois enfants qui causaient par leur turbulence, beaucoup de désagréments à leur maîtresse. Celle-ci avait en conséquence résolu de vendre dans l'extrême Sud la mère et les enfants. Ce projet était venu aux oreilles de la négresse qui se procura un couteau de boucher, coupa la gorge à ses trois enfants, puis se coupa à elle-même.

Excès de richesse.—Tandis que certaines contrées souffrent de l'insuffisance des récoltes, que la France paie des sommes énormes pour alimenter ses marchés, que l'Irlande est en proie à la famine, certaines régions du sol américain sont favorisées d'une abondance extraordinaire. Dans le comté de Logan, Illinois, les maïs est descendu au prix de sept cents le double décalitre, et on le brûle en guise de combustible. Les gens du pays l'appellent " bois de parterreaux," parce qu'il n'a besoin d'être ni scié, ni fendu.

—Mgr. Menjaud, archevêque de Bourges, premier aumônier de l'Empereur, a succombé à Bourges, avant-hier matin, à la suite d'une indisposition qu'il l'avait atteint depuis quelques jours seulement et dont rien ne faisait prévoir l'issue aussi fatale et aussi soudaine. Evêque de Nancy depuis 1844, il avait été nommé archevêque de Bourges en 1859.

Mgr. Menjaud venait de recevoir, depuis peu, un coajuteur *avec future succession*, dans la Tour d'Auvergne, ci-devant auditeur de Rote pour la France. Ce prélat, devenant aujourd'hui de fait archevêque de Bourges, sera le plus jeune des membres de l'épiscopat français.

—A l'occasion de la mort de S. A. R. le prince Albert, prince-consort de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur a pris le deuil aujourd'hui mardi, 17 décembre, pour vingt et un jours. Les onze premiers jours seront portés en deuil ordinaire et les dix autres en petit deuil.—*Idem.*

Nous apprenons que le Cap. Wilkes a été remplacé dans le commandement du *St. Jacinto*. La réparation envers l'Angleterre serait donc complète et la perspective d'une guerre plus douteuse que jamais.

On parlait devant Franklin du sentiment de fierté que la pauvreté fait perdre.

" Que voulez-vous, dit le bonhomme ; il est difficile à un sac vide de se tenir debout."

Le fleuve St. Laurent est maintenant couvert de glace, et l'on a traversé le 7 Janvier de Montréal à Longueuil.

Il est rumeur de l'abdication de la Reine Victoria en faveur du Prince de Galles. Dame Rumeur est menteuse quelque fois.

Dans une lettre rédigée par ordre de la reine, il est dit que la seule consolation que Sa Majesté peut avoir durant le reste de son existence, après le coup qui l'a frappée, c'est de remplir les vœux et les intentions de son bien aimé époux.

Le Charivari a fait le mauvais quatrain qui suit à l'adresse des Américains du Nord :

Dans le Sud, avec le canon,
Argent d'avance, bon ordre,
Ici nous n'avons que du coton,
Nous aurons du dia à retordre.

Signé *un nègre fin.*

Les Banques des Etats-Unis ont suspendus leurs paiement en espèces.

On annonce aussi la mort de Mgr l'évêque de Gap.—Patrie du 17.

—Un étudiant blond, passant son examen, était interpellé ainsi par le père X... l'un des examinateurs :

—Dites-nous, monsieur, à quoi sert la *caution ?*

—La caution, monsieur...est une chose...qui sert à...à garantir...

—Alors, monsieur, lorsque vous prenez un parapluie pour vous garantir du mauvais temps, votre parapluie devient une caution ?

—Oh ! non, monsieur, en ce cas c'est une pré...caution.

—Bien répondu, jeune blondin, vous êtes du bois dont on fait les présidents.

(Figaro.)

Un [illegible] a comme très-gourmand [illegible] devant un de ses [illegible] venu le voir de bon matin. Il se rasait ; tout à coup il s'arrête, et interpellant son ami :

—Vois ! mes cheveux son tout noirs et mes favoris sont déjà blancs. Fais-moi le plaisir de me dire d'où cela vient !

—Mon cher, c'est sans doute que les mâchoires ont plus travaillé que la tête !

Arthur Dinaut : (Un livre est bon si l'auteur dit ce qu'il faut, s'il ne dit que ce qu'il faut et s'il le dit comme il faut.)

Exécution.—En conséquence de la sentence de mort prononcée contre George Williams, convaincu du meurtre de sa femme commis le 3 août, celui-ci a été pendu le 3 courant à Sandwich, (H.-C.) devant une foule d'environ 3,000 personnes. Le malheureux armé d'une hache, a ouvert le crâne de sa femme dont il a sauté la cervelle ; après cette horrible tragédie, il s'empara d'un rasoir pour se couper la gorge, ce qu'il ne put faire.

Voici les paroles qu'il prononça sur l'échafaud :

" Je suis satisfait de voir tant de personnes assemblées ici pour assister à mon départ pour l'autre monde. Mon cœur en palpite de joie, et j'espère que ma mort sera un avertissement pour toutes les personnes ici présentes. C'est ici une grande assemblée, mais non pas comme celle devant laquelle je vais bientôt comparaître. Si vous ne me comprenez pas, le Seigneur me comprend. Je vais où il est, et il me suivra. Puissent mes dernières paroles être un avertissement pour vous tous. Adieu à ce triste monde, adieu pour toujours."

—Un paysan de la basse Normandie, aussi spirituel que ceux de la haute, trouva, dans le trou d'un vieil arbre, un hiboux qu'il emporta chez lui.

—Es-tu fou ! lui dit sa ménagère ; cette vilaine bête fera peur à nos génisses.

—Ma fine, répondit le campagnard, j'ons entendu dire à m'sieu le maître d'école, qu'un hibou vivait deux cents ans, et j'voulons m'en assurer par moi-même.

Décès.

En cette ville, Dimanche (5 courant) à la résidence de son fils, le Lt. Col. Joseph Aumond Ecr—Euphrosine, veuve de feu J. Aumond Ecr, à l'âge de 79 ans.

Arrivés à l'Hotel Champagne

13 Janvier—M. White, Aylmer ; D. M. Rathray, Aylmer ; Wm. Murphy, Pembroke ; John Smith, Prescott ; Magloire Routhier, St. Placide ; J. A. Perkins, Montréal.

INSTITUT CANADIEN FRANCAIS.

COURS DE LECTURES.

Jeudi prochain (16 courant) le Dr. J. E. Dorion ouvrira le cours de lectures.

Sujet "*Les Canadiens-Français du Canada-Central doivent-ils encourager leur Presse ?*"

Le jeudi suivant (23 courant) le Rév. P. Paillier lecturera et prendra pour sujet " *La Pologne.*"

Les noms des autres lecteurs et leurs sujets seront publiés en temps et lieu.

Par Ordre,
Dr. St-Jean,
Sec. C.I.C.F.C.O.

DOMENICO CHISACHI

Chapelier de premiere classe

TIENT CONSTAMMENT LES

PELLETERIES
LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES

Dans son Grand Etablissement de la Rue
PRINCESSE
VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,
KINGSTON.

Ottawa, 15 janv. '62.

SALON DE PERFUMERIE
DU
CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,

Perruquiers et Barbiers.

Ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon au dessous de l'Hôtel Champagne où ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barbifier suivant l'art.

Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce Salon est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.

Rue Rideau.

M. MILES est donc le Barbier des Princes et le Prince des Barbiers.

E. Miles et Eddix.

Ottawa, 3 janvier 1862.

POUR LES FETES
DU
JOUR DE L'AN.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE
Doit appartenir
A CELUI QUI PLAIT A CHACUN
IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE
Sans Rival de nos
CAFFES
De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

Brough, Buchanan & Cie.,
Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

GRANDE VENTE
D'UN
Etablissement de Marchandises seches
NE BANQUEROUTE
CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA
MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

Les SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

[illegible] janv. '62. KEARNS & RYAN.

TERRES.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre de cents en vente.	Prix par acre.
			Nord de la Riviere Ottawa.		
W. Thompson	Pittsden—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalaberry		
G.W. Cameron	Tharso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	101,000	30 cts.
E. E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	35,000	60 cts.
Robt. Parlez	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	160,000	"
Mic. McLean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright	185,000	"
			Egan		
G. M. Judgeon	Glaremdon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	190,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	190,000	"
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	30,000	30 cts.
				60,000	"
			Nord de la Riviere St. Laurent.		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford		
Alex. Daly	Rawdon [crombie	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londonecaster	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	141,000	"
A. Duhord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Carton, Shawenegan	49,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain [nonge	Radoor, Alton, Montauban	40,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Geaford, Colbert, Roquemont	35,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquière, Mesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	38,000	"
				350,000	30 cts.
			Sud de la Riviere St. Laurent.		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton			
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden	160,000	60 cts.
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	100,000	"
			Wotton, Ham 1st augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	100,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	arie de Mégantic	Broughton, Thetford	200,000	"
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	eauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	44,000	40 cts.
Andrew Ross	Frampton (François	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière,	130,000	"
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware		
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Mailloux	300,000	30 ct'
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	70,000	"
Simuis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquam, Armagh	120,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Fournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	93,000	"
			Iaworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	110,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	285,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Dequesne, Macpès, Neigette, Cabot, Fleurieu, Macseider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	135,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	Bonaventure	Matapedia, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	300,000	"
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	180,000	35 cts.
				130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Rigin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. Stanislas Drapeaux, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat ; Agent, J. B. Lepage, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur ; Agent, Stanislas Drapeaux, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, des Métis à Restigouche ; Agent, J. B. Lepage, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata ;

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUEBEC - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Emigration.
MONTREAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Emigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 7 mai 1861.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,
Chirurgien Dentiste,

Cabinet d'opération :
RUE SUSSEX,
A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame Dupuis.

Le Dr. Louis De Chevry fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr. Louis De Chevry, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleurs substances sont employées Tout travail est garanti.

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites.

DENTS montées sur plaque en Or,
montées sur do en Platine,
montées sur do en Argent,
montées sur do en Caoutchouc,
sculptées dans l'Ivoire,
sculptées dans l'Hippopotame.
RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion couvrant le palais.

N. B.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 3 Décembre 1861.

J. DUPRAT,
MARCHAND DE
CHAUSSURES DE CUIR,
PRUNELLE ET CAOUTCHOUC
Pour Messieurs, Dames et Enfants.
A PRIX REDUITS,
POUR ARGENT COMPTANT,
RUE ST.-JEAN, QUEBEC
Vis-à-vis la Banque Nationale.

Hotel National,
RUE SUSSEX,
TENU PAR M. LAFONTAINE.
Ou on reçoit des Pensionaires au mois et a la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurant en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes descriptions. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

P. CHABOT,
IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES ANGLAISES
ET
AMERICAINES,
QUEBEC.

NOUVEL ETABLISSEMENT!

DUPONT et PELLAND,
No. 61, Rue Notre-Dame,
Batisse de l'Institut-Canadien.

MM. DUPONT ET PELLAND

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir, au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut Canadien, un Magasin où l'on trouvera toujours un Assortiment considérable et varié de MARCHANDISES de Goût et d'Etape. HARDES FAITES de toutes descriptions, CHAPEAUX pour Dames et Messieurs. VALISES et PORTE MANTEAUX, Etc., etc., qu'ils sont en mesure de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, pour Argent Comptant.

Un tailleur de première classe est attaché à l'Etablissement, et toute Commande sera exécutée par ces Messieurs avec bon goût et ponctualité.

Souvenez-vous que c'est au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut-Canadien, que vous pourrez vous procurer un Habillement complet à des prix excessivement réduits.

Ottawa, 2 Déc. 1861.

EXHIBITION INTERNATIONALE
DE LONDRES,
1862.

Les Commissaires du Canada pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Trone, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'Inspection à 10 heures A. M., le jour en dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles au lieu sus-mentionné exempt de charge. S'ils, ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Trone les transportera gratis à tout dépot sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui envoient des grains ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubelle de chaque côté, ou en échantillons de 4 pouces, et accompagnés, autant que possible, de rejetons avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Herlbert, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St. Hyacinthe, et col. Thompson Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au sécrétaire à Montréal, auquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

B. CHAMBERLIN, Com.
Secrétaire.

Montréal, 18 Décembre 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

Avis est par les présentes donné qu'une vente de limities pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, savoir :

" Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

" Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

" Territoire Ontario," à l'Hotel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

" Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rosin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

" Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

" Territoire de la Baie des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

" Territoire Chaudières et Mauiwaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par en can public, à tel point d'enchère, outre la rent fonciere ordinaire, que pourra determiner le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront jugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente fonc ère de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisiément.—Les licences seront émises en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatriémement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assitant Commissaire,
T. de la C.

28 août, 1861.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur la dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter cautions pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2p.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de Fossettar, Comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judgson, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL.

Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goode, Court House Avenue.

WILLIAM KING,
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. 1—3 ins.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	....	25 cts.	per 100lbs.
Seconde "	.....	23½ "	" "
Troisième "	.....	17½ "	" "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. B. WHITE,
Ottawa, 15 avril, 1861. *Secrétaire.*

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE
PRESCOTT.
ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 7.30 A.M., arrivant à OTTAWA à 11.10 AM.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Prescott, 28 oct., 1861. *Surintendant.*

MANUFACTURE DE SAVON.
ET DE
CHANDELLE D'OTTAWA,
Au Nord de la Rue Sussex.

ON trouve toujours à cet établissement, un assortiment considérable et très étendu de

SAVONS ET DE CHANDELLES

De la meilleure qualité

B. M'DERMOT & Cie.,
Agents.

N. B On paiera, au comptant, le plus HAUT PRIX du MARCHE, pour toutes espèce de suif et de graisse, s'adresser à l'établissement.

Ottawa, 3 avril 1861.

HUITRES NOUVELLES
Venant d'être reçues
—AU—
RESTAURANT LAFONTAINE.
A l'Enseigne de Fossé Rouge, Rue Sussex.

N. B—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par Express.

Ottawa, 21 août 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.
BRANCHE DES PECHERIES.

Québec, 8 juin 1861.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil nommer les Inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 23 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JOSEPH EUSEBE GOSSELIN, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTANA, de Fort Amherst lieu de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux lieu de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTON, de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

FRANÇOIS RACHEMAIRE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861.

A VENDRE.

UN emplacement situé au Nord de la RUE CHURCH, No. 13, avec Maison en bois à trois logements, donnant maintenant $210 de loyer par an.

CONDITIONS LIBERALES. *S'adresser a*

J. T. Prud'homme,
BATISSES PRUD'HOMME,
Rue Sussex.

Ottawa, 17 avril, 1861. 6m.

J. T. PRUD'HOMME,
Marchand de Marchandises SECHES,

Groceries, épiceries, Chaussures &c. A des PRIX MODERES.

BATISSE PRUD'HOMME, RUE SUSSEX.

Ottawa, 1861.

J. DOSSERT,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
HOTEL CHAMPAGNE.

M. DOSSERT A l'honneur d'informer les amis de la bonne musique, qu'il se propose de donner des leçons de

PIANO, D'ORGUE ET DE CHANT,

Sa méthode d'enseignement est facile et simple.

Ottawa, avril, 1861.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, A QUATRE ETAGES, situé **Rue Sparks, Ottawa central,**

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas seulement des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparement, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, 14 ce Bureau.

Western Assurance Cmpay,
Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROUSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD, I.C. GILMOUR, JOHN MCMURRICH, ROBTT STANTON, GEORGE MICHIE, MARCUS ROSSIN, THOMAS HAWORTH, ROBT GILMOUR, AND WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK OF UPPER CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DU
PRINCE DE GALLES
E. MILES,
PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,
Rue Rideau, Ottawa.

CELUI qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être surpassé dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

GEORGE COX,
GRAVEUR ET IMPRIMEUR
SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des zouaves.

Ottawa, mars, 1861.

NARCISSE PARENT,
MARCHAND TAILLEUR,
RUE SUSSEX,
Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisis pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

J. HEBERT,
AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,
SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,
AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

Cuisiniere demandee.

UNe Cuisinière expérimentée trouverait immédiatement du service en s'adressant à

L'HOTEL CHAMPAGNE,
Rue Sussex, Ottawa.

On donnera de BONS GAGES. Une personne parlant Pangluis et le Français serait préférée.

Ottawa, 9 juillet 1861.

L. ARMAND GRISON,
Coins des Rues Sussex & Murray,
BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 6 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark.	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	M. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	T. MCKENNEY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T.A. ARRESDON,
Lincoln, Richmond et Welland.	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MUNCK,
Lambton	A. SCOTT,
Waterloo.	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE,

Les terres du Township de SASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désireront s'y établir, le ou après le 29e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL MCBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Asst. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861.

TANNERIE CANADIENNE,
Rue Clarence,
Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR SOUPE, CUIR NOIR, PEAUX DE VEAU, PEAUX DE MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce qui est necessaire a la vie

Boissons, Epiceries habillement

Pour argent comptant seulement

☞ ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.

G. MORTMER,
APOTHICAIRE ET DROGUISTE.
Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patents, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞ Prescriptions préparées avec soin. ☜
Ottawa, mars 1861.

O. MARTIN,
CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN,
Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. ST. JEAN,
Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,
Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,
Ottawa,

LE Dr. TRESTLER,
DENTISTE,
Encoignure des Rues St. Lambert et petite Rue St. Jacques,
Vis-avis de chez le Dr NELSON,
MONTREAL.

DR. TURCOTTE,
Chaumiere St. Laurent
RUE ST., GEORGE, SOREL.

Sorel, 1861.

WILLIAM CLEGG,
AVOCAT,
Bureau Rue Ridean,
BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,
JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

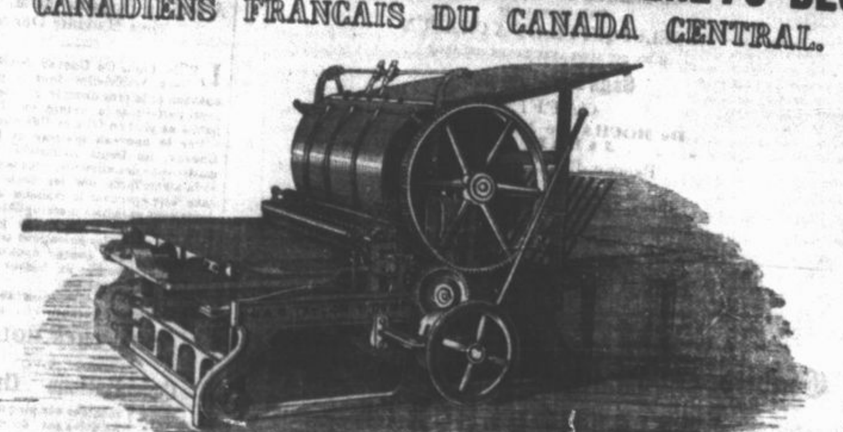

Le Courrier d'Ottawa parait le Mercredi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCS.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subsequentes.

UN DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	
UN QUARRÉ (20 lignes)	
Pour chaque carré additionnel	$12.00
LES NOTICES SPÉCIALES et RÉCRÉOLOGIQUES paieront par ligne	$20.00
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	$15.
	10 "
	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes-D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

MAGASIN DE MARCHANDISES.
J. H. GUEST,
No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c. &c.. &c.

Casimires, Draps, Merinos, Mousseline de Laine,

Indienneur Gulngham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisserie, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford
OSDENBURGH, N. Y.

LAMOTHE & McGREGOR
MARCHANDS A COMMISSION
ET ENCANTEURS.
OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.
Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.
Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—
Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.
Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.
Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,
Editeur de Guides d'affaires,
(DIRECTORIES)
Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Connecticut.
Bridgeport. Norwich.

Delaware.
Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.
Washington et Georgetown.

New Jersey.
Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glocceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Contés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.
Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Sonenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.
Cheveland.

Pennsyvania.
Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.
Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.
Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.
Ottawa, Cité.

Hamilton.
Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.
Québec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,
J. T. LAMB'S,
Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparmo, de Belmoud et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Mortell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,
CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Homards et saumons en boites. Buiscuits supérieurs de Watsons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,
RUE SUSSEX,
LOUIS BLANCHETTE,
Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN
(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin où se trouve un assortiment considérable et variété de Marchandises Sèches, Bottes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes dites, Souliers, Congrees, Bottines, Chaussures d'enfants, etc, etc., etc., qu'il vendre à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE son attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de FERRONNERIE, provenant des meilleures manéfactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON
A l'Enseigne de l'Enclume,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,
CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne DE L'ENCLUME,
Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.

JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES
M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans **Ogdensburgh et des environs,**

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur, CASIMIRES,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER.

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,
FORD STREET,
OGDENSBURGH, N. Y.

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour : *Lunch* depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe : aussi un choix d'excellents cigares de la Havane etc.

La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison pourra offrir de recherché.

A. BROWN.

HOTEL VICTORIA,
RUE MURRAY,

Trois Portes Est des Bâtisses de SPARROW.

Le Propriétaire de cet Hotel,

M. EUSEBE GAUTHIER.

AYant meublé son établissement à NEUF, peut maintenant offrir aux public voyageur, tout le comfort désirable. Sa table est toujours fournie du choix des marchés, ses vins sont de la meilleur qualité, et le soin qu'il apportera à servir ses nombreuses pratiques lui font espérer une part du patronage public.

Les personnes de la campagne venant avec leur voiture trouveront une cour spacieuse et de bonnes écuries.

Ottawa, Fév. 1861.

QUEBEC HOUSE,
RUE MURRY. BASSE-VILLE,
Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE
Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.
BERNARD LARIVIERE,
Propriétaire.

Ottawa, 1861.

CITY HOTEL
PAR
ISAAC BERICHON,
Rue Sussex.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quand aux liqueurs, à la table, et en un mot de tout ce qui peut assurer le comfort du voyageur.

Ottawa, 1861.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Premiere Annee. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 23 Janvier 1862. No. XLIII.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: les scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaitre ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été tranmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspel Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipele ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Erésipele à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ord[illegible].

Bronchite, goitre ou gonflement du cou.

Bebuton Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit :—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goitre et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant :—"J'ai guéri dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent déjé tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 juillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse medecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit :—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grace à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, être assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach américain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médecine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, inflaza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa verte que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Peu de communautés et même de familes qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—em.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, le Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brûlures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT OU VERMONT DE HENRY'

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce ; et nous avons retardé l'introduction du notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public ; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au notre des améliorations qui les surpassent tous ; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets ; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certaine que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1787, *et est le premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de* "PASTILLES PULMONAIRES," *soit dans ce pays ou ailleurs ; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est opposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppressions.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les comencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERR Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES !

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux sévères* il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour guérir la Toux criaide, la Grippe ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar

Pour guérir l'*Asthme, l'Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour *guérir l'Asthme, l'Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurent ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie : Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernieres années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale ; l'indigestion et les affections du *Foie*, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 30 *septembre*.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume veritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de I. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage ; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus ? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croit ? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui font fait usage de médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances ; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provis on à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et a 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burr & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Montréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée du Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jasper Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Down, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPER CURTIS !

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Sciure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de soif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des prix partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les dépouds de NOCES, diners ou soupers de soirées.

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 9 mars 1861.

Litterature.

Feuilleton du Courrier d'Ottawa

L'AUBERGE DE LA BARONNE.

(*Suite.*)

Mme Louise s'assit à sa place ordinaire à côté de sa fille et désigna un siège à son revers en face d'elles ; mais le chevalier avant de donner à cette invitation s'agita plusieurs fois en tous sens ; la pâleur et la rougeur se succédèrent rapidement sur ses traits ; ses lèvres tressaillirent comme s'il eût fait des efforts pour contenir une violente indignation prête à s'exhaler malgré lui. Cependant il parvint à maîtriser la violence de ses sentiments, et s'assey a à la place indiquée de manière à tourner le dos à Claude de Mignet, qui s'était blotti dans l'angle le plus obscur et le plus écarté de la chambre, couvrit à moitié son visage de son mouchoir tout imprégné de parfums et d'essences, et dit à la baronne d'une voix étouffée :

—Parlez, madame, je suis prêt à vous entendre.

—Monsieur le chevalier, je sais déjà avec quelle sévérité vous allez juger une femme qui, après s'etre trouvée dans la plus haute position de fortune et de considération, est tombée par suite d'épouvantables malheurs dans cette condition humble et misérable où vous la voyez aujourd'hui. Cependant, monsieur, il est juste aussi que la famille qui m'accuse d'avoir déshonoré son nom par une mésalliance sache quelles dettes mon mari, ma fille et moi nous avons contractées au milieu des terribles catastrophes révolutionnaires, alors que notre famille, nos amis, notre parti nous avaient abandonnés, et ce ne sera pas ma faute si le simple honnête dont j'ai fait mon mari a montré pour nous, depuis vingt ans, plus de générosité, d'affection et de dévoûment que la famille illustre à laquelle nous voulons donner un nouvel éclat, que le parti auquel nous nous étions sacrifiés, que les princes légitimes pour lesquels le père de ma fille a porté sa tête sur l'echafaud ?

Le chevalier fit un moment d'impatience.

—De grâce, madame, s'écria-t-il, songez combien le panégyrique de cet homme doit être pénible à entendre à un membre de la famille de Saint-Maurice.

Claude sourit d'un air de pitié et semblait par sa contenance suppléer la baronne de ne pas remarquer cet écart de l'arrogant jeune homme. Augustine se leva en silence et alla déposer un baiser sur la main calleuse de son père adoptif, comme pour protester par cette action contre la malédiction lancée contre lui au nom de toute sa famille.

Alors Mme Louise commença le récit que nous connaissons déjà des événements funestes qui précédèrent son union avec Claude de Mignet. Elle dépeignit à son orgueilleux auditeur la situation terrible dans laquelle elle s'était trouvée après la mort de son premier mari ; elle développa dans les plus grands détails les services que lui avait rendus cet homme généreux ; elle fit ressortir comme une impérieuse nécessité du moment le mariage contracté sous de si tristes auspices. A ce mot de nécessité le chevalier bondit encore une fois sur sa chaise :

—La nécessité ne peut rien sur une volonté énergique, s'écria-t-il. Ne rejetez pas vos fautes sur la nécessité, madame ; ne les rejetez pas sur votre amour maternel, car votre premier devoir de mère était de conserver un nom sans tache à votre enfant, et souvenez-vous qu'il n'y avait rien de flétrissant dans l'echafaud sur lequel est mort le baron de Saint-Maurice !

Mme Louise baissa la tête avec résignation, comme si elle eût accepté d'avance tous les outrages que son impétueux parent laisserait tomber sur elle ; mais Claude, malgré le parti pris en apparence de rester impassible dans cette grave explication dont il était l'objet, ne put maîtriser son indignation et dit au chevalier avec une amère ironie ;

—Monsieur le chevalier oublie qu'à cette époque sanglante dont parle Mme la baronne, il était lui en toute sûreté à Coblentz ou à Cologne, vivant dans l'abondance et les plaisirs !

Le chevalier se mordit les lèvres sans répondre, et ne fit plus un mouvement jusqu'à la fin du récit de Mme Louise. Celle-ci, après la longue énumération des bienfaits de Claude à son égard et à l'égard d'Augustine, excusa au dévoûment de cet homme simple et sans éclat l'ingratitude de cette race royale pour laquelle elle avait tant perdu, et enfin elle termina en disant avec une inflexion de voix plus grave et plus mélancolique :

—Maintenant, monsieur, vous savez tout ; comme chef actuel de la famille, vous avez peut-être le droit de blâmer mes actions ; mais si j'ai commis une faute, vous n'en ferez pas porter la peine à la fille du baron de Saint-Maurice. Depuis longtemps nous attendons la réparation de l'oubli dans lequel ses parents l'ont laissée ; je ne demande rien pour moi, monsieur le chevalier ; mais si, comme vous l'avez fait présumer, il est en votre pouvoir de rendre à cette chère enfant le nom, le rang, la considération auxquels elle était appelée par sa naissance, faites-le, monsieur, faites-le au nom de son père, qui, vous le savez, n'a démérité ni de sa famille ni sa patrie !

Après ce long récit, le jeune Saint-Maurice resta un moment pensif et comme écrasé sous le poids de la responsabilité qui pesait sur sa tête. L'étourdi avait tout-à-fait disparu en ce moment pour faire place au chef de famille. Nourri dès l'enfance des principes aristocratiques de la légitimité, il n'avait pris au sérieux que le préjugé de la noblesse ; il n'était fait une religion du nom qu'il portait, et en vérité cette croyance à certaine époque de doute et de réorganisation pouvait bien en valoir une autre. Il était donc de très bonne foi dans son blâme sévère à l'égard d'une victime de cette révolution qui pour lui était comme non avenue et ne lui présentait à lui, qu'un assemblage de crimes sans moralités et sans leçons.

—Madame, répondit-il d'un ton ferme, qui rendait presque sonore le timbre d'ordinaire si désagréable de sa voix, je reconnais qu'en dehors des fautes réelles qui peuvent vous être reprochées, une sorte de fatalité aveugle vous a poussée dans l'abîme où je vous ai trouvée. Je ne crimînerai donc contre personne ; et quels que soient mes opinions personnelles, je ne maudirai plus personne pour des torts si cruellement expiés. Mais, à mon tour, j'exigerai que le passé soit effacé par des concessions à l'avenir. Vous avez eu raison de penser, madame, qu'en venant ici j'avais le désir et le pouvoir de rendre à la fille du baron de Saint-Maurice le rang et la fortune pour les quels elle était née ; et depuis que je l'ai vue, continua-t-il en s'inclinant avec une politesse affectueuse du côté d'Augustine, ce désir s'est augmenté de toute l'estime et de la sympathie que j'éprouve déjà pour elle. Mais que cette réparation s'achève, madame la baronne, pour que la flétrissure imprimée à votre nom dans un temps de trouble et d'anarchie soit lavée tout-à-fait ne vous étonnez pas si je vous demande de nombreux et peut-être de douloureux sacrifices.

—Parlez ! parlez ! monsieur le chevalier, dit Louise avec émotion.

Le chevalier se mit à se promener dans la chambre d'un air agité.

—Il n'y a qu'un instant, madame, reprit-il, lorsque dans un premier mouvement d'indignation je voulais m'éloigner pour toujours de cette maison, vous avez cru peut-être que, libre possesseur d'une fortune qui ne revenait qu'à moi seul je pouvais renoncer facilement à la main de votre fille et que, loin d'elle, j'avais le droit de partager avec une autre et le nom que je porte et la fortune dont je suis appelé à jouir. Détrompez-vous, madame ; aux termes du testament du prieur de Saint-Maurice, mort à Cologne il y a quelques mois, cette grande fortune appartient pour la moitié à votre fille, dont mon oncle a connu l'existence par une lettre de vous en date du moins de janvier 1795 . . . .

—Oui, interrompit Mme Louise, une lettre que je lui écrivis pour implorer ses secours, et à laquelle il n'a jamais fait réponse.

—Vous savez, madame, combien les communications entre l'étranger et l'intérieur de la France étaient difficiles à cette époque La réponse arriva à Paris, mais trop tard sans doute, et depuis, aucun de nous n'entendit parler de vous et de votre enfant. Mon oncle resta en Allemagne ; pour moi élevé en pays étranger, je n'eus pas de peine à m'habituer à la patrie nouvelle qui m'avait adopté. Après la mort de mon père, je restai seul auprès de mon oncle, qui avait juré de ne remettre jamais le pied sur le sol français. Plusieurs fois il avait écrit en France pour obtenir de vos nouvelles ; mais toutes les recherches demeurèrent infructueuses. Enfin en désespoir de cause, il alait m'envoyer dans cette province pour m'informer de votre sort à l'une et à l'autre, lorsque la mort le surprit. Toujours animé du désir de relever notre famille presque éteinte, il voulut me laisser toute sa fortune, afin que je pusse reprendre dignement le rang que nous occupions autrefois, mais à la condition qu'aussitôt après son décès je partirais pour la France, je m'informerais de vous, madame, et si votre fille existait encore je devais l'épouser après les delais nécessités par les convenances. Pour être plus sûr de ma bonne foi à partager sa brillante fortune avec la fille de son frère, le soupçonneux vieillard a mis pour condition que si la fille du baron Menard de Saint-Maurice donne jamais signe d'existence à l'exécuteur testamentaire, je serai mis en demeure de publier immédiatement les bans de mon mariage avec elle, à défaut de quoi tous les biens passeront en dotations pieuses déterminées par ce testament.

" Vous comprenez, madame, quelle a été la pensée de notre parent ; il voulait me donner à moi, chef actuel de la famille, les moyens de soutenir mon nom en même temps qu'il assurait le sort de votre fille, sans avoir à partager sa fortune en deux parts.

" C'est à vous de voir, madame, si vous contrarierez les volontés dernières d'un homme qui a désiré avant de mourir de relever son ancienne famille et d'être notre bienfaiteur à tous. Par moi-même, je ne possède aucune espèce de fortune ; mon père, mort en émigration, ne vivant comme moi que des bienfaits du prieur ; d'un autre côté, si vous refusez de m'accorder la main de Mlle Augustine, l'immense fortune de notre oncle m'échappe encore par le seul fait de l'existence de mademoiselle et de son refus, et je me verrai forcé de porter sans éclat ce nom illustre auquel nous devons tout sacrifier."

La baronne sourit :

Vous vous trompez, chevalier ; ce n'est pas de moi surtout que dépend cette union à laquelle le nom des Saint-Maurice devra être régénéré. Je serais heureuse de contribuer pour ma part à l'évélation nouvelle que je n'osais plus espérer ; mais encore une fois, continua-t-elle en jetant un regard furtif sur Augustine, ce n'est pas moi que vous devez consulter la première.

Le chevalier l'examina avec une attention minutieuse, comme s'il eût cherché dans les paroles de sa tante une intention de ruse qui ne s'y trouvait pas.

Vous ne comprenez pas, madame, dit-il enfin, ou du moins vous feignez de ne pas me comprendre ; vous savez bien que ces sacrifices dont je parle, c'est de vous que je dois les attendre, c'est vous qui devez les accomplir avec le plus de courage en réparation du passé . . . .

Que voulez-vous dire monsieur le chevalier ?

Je veux dire, qu'avant de solliciter le consentement de ma charmante cousine, je dois faire connaître à la veuve du baron de Saint-Maurice à quelles conditions je puis épouser la fille de Mme Miguet.

Les terreurs de la pauvre mère recommencèrent.

Ah ! je comprends, monsieur, dit-elle en pâlissant ; vous voulez me séparer d'Augustine . . . . vous voulez que je ne la revoie jamais. Eh bien, s'il le faut, si elle y consent . . . .

Jamais ! jamais ! dit Augustine avec chaleur.

Je n'aurais pas le triste courage de vous demander, à vous madame, et à mademoiselle, un pareil dévoûment ; d'ailleurs, en entrant avec ma nouvelle épouse dans le monde brillant où nous devons vivre désormais, il y aurait des inconvénients à ce qu'elle parût sans autre appui que moi dans ce monde inconnu pour elle. Il faut que sa mère, la baronne de Saint-Maurice, la conduise d'une main, pendant que je la conduirai de l'autre . . . . et pour cela il faut que Madame Mignet ne soit plus que la baronne de Saint Maurice.

Et que deviendra mon mari, monsieur le chevelier ?

Voulez-vous donc s'écria le jeune homme avec impétuosité, qu'en même temps que vous j'introduise votre Mignet dans les salons faubourg Saint-Germain, et que je le présente officiellement aux invités ? Croyez-vous madame, que la publicité donné à un pareil mariage serait de nature à relever bien haut cette considération qui doit s'attacher désormais à notre maison ? C'est vous qui avez prononcé ce mot de séparation Madame ; eh bien ! je l'accepte. Il faut qu'une séparation prompte et secrète ait lieu entre vous et M. Claude Mignet. Quels que soient les services qu'il vous a rendus, vous vous devez à votre fille avant de vous devoir à lui. S'il vous est véritablement dévoué, comme vous le dites, si toute sa vie n'a été que de l'abnégation pour ses anciens maîtres, voici une occasion d'en donner la preuve la plus éclatante ; qu'il promette, qu'il jure de ne jamais chercher à vous revoir, de ne jamais vous donner un signe de souvenir qui puisse compromettre votre position nouvelle, et je lui donnerai les moyens de vivre loin de vous dans une honnête aisance pendant le reste de ses jours . . . .

Assez ! assez ! monsieur le chevalier, dit la baronne avec dignité en se levant : si vous ne me demandiez que des sacrifices dont j'aurais seule à souffrir et qui pourrient se concilier avec les sentiments d'honneur et de gratitude qui doivent être l'apanage de la véritable noblesse, j'aurais cédé, quelque pénibles qu'ils fussent. Mais renier l'homme généreux qui m'a sauvée la vie et celle de mon enfant, qui nous a nourries de son pain, qui supportait pour nous le poids du jour et de la chaleur, rougir de son nom, le répudier avec mépris pour un autre plus pompeux et plus sonore ! le chasser, lui jeter une aumône quand la fortune et les honneurs reviennent à nous, lui qui a travaillé pendant vingt ans à nous procurer une modeste aisance ! non pas, chevalier de Saint-Maurice ; je ne serai jamais capable d'une pareille ingratitude ; et j'ausse désiré, pour l'honneur de ce nom dont vous êtes si fier, qu'une pareille proposition ne fût jamais sortie de votre bouche.

En parlant ainsi une généreuse indignation était peinte sur tous ses traits. Sa voix si pure et si calme s'était élevée au ton d'une véritable : le chevalier resta un moment comme stupéfié par la vivacité de cette réponse.

Madame, reprit-il enfin avec abattement, vous voyez bien que j'avais raison il y a quelques instants de vouloir partir avant cette pénible explication. Et cependant, madame, je vous en supplie, réfléchissez encore à cette proposition que vous venez de repousser avec trop de precipitation peut-être . . . et si votre . . . . Mignet est aussi généreux que vous l'avez cru vous même...

Claude, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'était tenu à l'écart, spectateur muet et respectueux mais non indifférent de cette entrevue, s'avança vers la baronne et lui dit de cette voix grave et posée qui lui était habituelle :

Je vous remercie, madame, du généreux sacrifice que vous voulez me faire, mais je ne dois pas l'accepter. Souvenez-vous, madame, qu'il y avait dans cette tâche de protecteur et d'ami, plutôt que d'époux, que j'avais acceptée près de vous, de bien douces récompenses qui ont acquitté votre prétendue dette envers moi. Maintenant, que le hasard vous présente l'occasion de reprendre ce rang et ce nom que des circonstances funestes vous avaient enlevés, ne le repoussez pas par un excès de délicatesse ; mon rôle était de veiller sur vous et sur votre enfant, de vous protéger l'une et l'autre, de vous rendre aussi heureuse que pouvait le faire un homme pauvre et obscur tel que moi, n'ayant pour réussir que le travail de ses mains. Aujourd'hui que le bonheur se présente à vous avec l'éclat et l'opulence, acceptez-le, car vous serez arrivées sans moi au but que je désirais ardemment de vous voir atteindre ; mon rôle est fini. Vous ne devez pas, madame, vous considérer comme engagée par un mariage étrange, accompli au milieu de la tourmente révolutionnaire contre toutes les lois des conditions sociales, et que ni vous ni moi n'étions libres de refuser. Je vous demande donc, madame, au nom des services que j'ai pu vous rendre, au nom de votre fille, que vous allez placer dans les plus hautes positions sociales, de consentir à cette séparation qu'exige M. le chevalier. Quelque douloureuse qu'elle soit pour moi, je puis engager ma parole que jamais ni par ma présence ni par mes indiscrétions . . . .

Madame Louise interrompit son mari par un signe bienveillant mais ferme de refus, et elle murmura encore en tendant la main au vieillard :—J'ai vecu pauvre avec vous, Claude, je mourrai pauvre avec vous.

Claude pressa doucement cette main, sur laquelle il laissa couler une larme de reconnaissance. Mais cette attendrissement dura peu, il reprit bientôt avec vivacité :

Eh bien, madame, puisque vous avez le désir bien arrêté de partager mon sort, et je connais assez votre cœur pour être sûr que cette résolution est irrévocable, pourquoi notre existance empêcherait-elle l'exécution des projets de M. le chevalier ? Tout le monde ignore que la baronne de Saint Maurice est caché sous un nom obscur, au fond d'une province ; et, en prenant des précautions, ne serait-il pas possible de faire votre position actuelle si un secret impénétré de tous les regards ? Qui nait lire sur le front par et chargé de diamants de la jeune épouse de M. le chevalier le nom humble et roturier de son tuteur et de sa mère ? Qui pourrait penser, en la voyant paraître belle et brillante, qu'elle a été élevée dans la pauvreté, si sa mère et moi nous ne révélions jamais les liens qui nous unissent à elle ?

Oui, s'écria le chevalier avec hésitation en regardant Augustine, mais mademoiselle de Saint-Maurice consentira-t-elle . . .

A deux cœurs ma mère et mon généreux tuteur, dit la jeune fille à son tour avec une noble fierté, à vivre dans l'opulence pendant qu'ils vivraient loin de moi dans la médiocrité, à ne jamais prononcer leur nom, à ne jamais parler de leur affection, de leurs bienfaits ? . . . . Oh ! vous avez eu raison de penser, monsieur, que je n'y consentirais jamais. Hier, quand j'ignorais encore le renversement des espérances que ma mère avait fondées sur la reconnaissance d'une famille royale, j'avais promis solennellement de ne quitter jamais les généreux parents qui m'ont élevée à force de privations et de sacrifices ; aujourd'hui je tiendrai cette promesse. Et d'ailleurs, continua-t-elle avec timidité en baissant les yeux, monsieur le chevalier, tout entier à ses projets ambitieux, n'a pas songé peut-être aux obstacles que je pourrais apporter à cette union où il ne voit qu'une occasion de relever sa fortune, il n'a pas réfléchi que je pouvais . . . . ne pas l'aimer peut-être . . . .

Excusez-moi, mademoiselle, de l'avoir oublié un moment, dit le jeune homme avec un dépit marqué en saisissant son chapeau comme pour prendre congé, mais il est temps peut-être de terminer un entretien qui a été pour tous, excepte pour moi, une occasion de montrer de la générosité ! Cependant, je ne m'éloignerai pas sans faire remarquer à mes nobles parentes que moi, à qui l'on ne suppose que des projets ambitieux, je renonce à une immense fortune seulement parce que je ne puis l'accepter à des conditions que je crois déshonorantes pour notre nom.

Et pourquoi renonceriez-vous à cette fortune ? reprit la jeune fille avec dignité en le retenant par un geste, n'y a-t-il donc aucun moyen de vous assurer, en dehors de ces projets d'union devenus impossibles, la libre jouissance de ces biens que vous a

Je t'ai votre parole à tous que le plus profond mystère couvrira l'existence des deux dames de Saint-Maurice dans cette maison !

Tout le monde ignore ce secret et on l'ignorera toujours.

Cependant, reprit le chevalier d'un ton où perçait un peu de dépit, peut-être involontaire, si jamais Mlle Augustine, moins sévère pour un autre que pour moi, consentait à se marier, je craindrais que la vue de son extrait de naissance . .

Vous n'avez rien à craindre de ce côté, monsieur le chevalier, dit Mignot ; l'acte fait à Paris sous le régime de la Terreur ne porte aucune désignation de titres et ne contient que le nom de Menard. Votre secret se va bien gardé ; et quand aux deux personnes qui aujourd'hui, dans cette maison, ont surpris la vérité, je crois pouvoir répondre de leur discrétion. L'un est ancien notaire, l'autre . .

Ah ! oui, les Michelin ! dit d'un air d'inquiétude ; mais sans doute ils n'ont pas encore quitté cette maison, et je vais chercher à m'assurer leur silence . .

(La fin au prochain No.)

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. E. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 23 Janvier 1862.

Diminution de la Taxe Postale.

En tout temps nous avons été en faveur d'une réforme postale, et nous avons toujours cru qu'une réduction dans le port des lettres serait une économie pour le public et que cette réduction même n'enlèverait le trésor public, puisque d'après le rapport du directeur général des postes, la diminution du tarif ou de la taxe postale imposée sur chaque correspondant le gouvernement avait fait des bénéfices considérables.

Ce que nous avons si souvent demandé au nom des intérêts du pays va donc enfin nous être accordé si on peut en juger par le rapport du Maître Général des Postes qui, dans son rapport de l'année dernière dit : que d'après l'expérience du passé, nous pouvons entretenir l'espoir que dans un temps comparativement court, avec l'aide d'une économie sage et judicieuse et sans priver les parties du pays nouvellement colonisées de relations postales, car sans elle la colonisation du pays ne pourrait progresser, le port de lettre pourra être diminué de cinq à *trois centins*, et cette diminution aura l'effet autant que peut le permettre la valeur de notre cours monétaire dissimuler notre port de lettre à celui exigé dans le Royaume-Uni et qui est de deux deniers sterling."

Tout cela est du comme nous l'avons dit déjà à la diminution du tarif postal.

Maintenant qu'on a emprunté aux Etats-Unis, le système décimal, et qu'on a cru grandement faciliter la tenue et l'addition des comptes publics en transformant les £. en dollars et cents ; pourquoi n'emprunterions-nous pas une reforme postale du même gouvernement.

Si toutes les lettres laissaient les bureaux (franches de port) comme dans les *républiques voisines*, si les trois cents payables d'avance, par demi once, devenaient une obligation de rigueur et générale, le trésor public y gagnerait. Il n'y aurait point de *lettres mortes* ou *refusées*. Tout le monde communiquerait, et les recettes deviendraient plus considérables. Aux Etats-Unis, les maitres de poste ne reçoivent et n'expédient pas les lettres non affranchies. Les estampilles ou les enveloppes timbrées sauvent beaucoup de trouble aux employés et rendent le système plus expéditif.

Tout cela se comprend.

Voilà ce que nous avons dit, et et nous sommes heureux d'apprendre qu'on se rendra prochainement aux demandes si souvent réitérées par les commerçants et par tout les habitants du pays, de réduire notre taxe postale dans le port des lettres.

Maintenant, nous parlerons de la taxe imposée sur les journaux, laquelle en empêche la circulation, et nous dirons qu'en arrêtant l'engin de la presse dans son chemin, on empêche l'esprit humain de voyager, et avec lui le progrès.

Nous concourons pleinement dans tout ce que dit notre confrère du *Courrier de Saint Hyacinthe* sur le sujet.

Il est important pour un pays de répandre autant que possible chez le peuple la connaissance des affaires et des évènements qui se passent dans le monde, tout en l'instruisant sur ses véritables devoirs. Dans les gouvernemens soumis au régime constitutionnel surtout il est nécessaire que les gouvernés sachent quels sont les actes des gouvernemens étant appelés souvent à se choisir des mandataires pour défendre leurs intérêts et leurs justes droits. La presse est le moyen le plus rapide de faire connaître jusque dans la dernière chaumière l'état des affaires qu'autrement l'on serait condamné à ignorer. Il est donc d'urgente nécessité que le journal chargé de transmettre les nouvelles et donner son appréciation sur les actes administratifs soit accessible non seulement à l'homme opulent, mais aussi à celui qui n'ayant que quelques piastres à donner pour un abonnement, n'en est pas moins appelé que l'autre à exercer ses droits de citoyen.

Il nous semble que la loi actuellement en force en Canada relativement au port des journaux est contraire aux intérêts d'un grand nombre, en les privant de recevoir les feuilles qui sont les organes de leurs sentiments et de leurs convictions. Au chapitre 31, sect. 13 des statuts refondus du Canada, on y lit la clause suivante : "Il sera payé sur tous les journaux expédiés par la poste en Canada, excepté sur *les échanges* adressés aux rédacteurs et éditeurs de journaux, tel taux de port n'excédant pas un centin sur chaque journal que le gouverneur en conseil prescrira de temps à autre par réglement, et ce taux sera payable sur tous les journaux expédiés par la poste le et après le 1er juillet. 1859."

Ainsi le cultivateur au lieu de recevoir deux journaux essentiels pour lui, l'un politique, l'autre agricole, ne reçoit que le premier. Il éprouve par là un grand préjudice, car il est privé d'acquérir une foule de connaissances théoriques et pratiques importantes à l'art qu'il exerce. Le même inconvénient existe encore pour une personne qui voudrait s'abonner à plusieurs journaux. La loi contribue donc à diminuer considérablement la circulation des journaux et paralysent les efforts des imprimeurs qui ayant un plus grand nombre d'abonnés pourraient faire davantage pour l'agrandissement de leur établissement ; la presse est arrêtée dans sa marche et la connaissance des affaires se trouve être bien moins répandue. Que nos législateurs y fassent attention, car il serait important qu'une telle loi fut abrogée.

CONFLAGRATION!!

INCENDIE DU MARCHÉ D'OTTAWA ET DE L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS.

Mardi vers les 2½ heures, A. M., les cloches de la Cathedrale et de toutes les églises de la ville annonçaient à tous les citoyens de cette cité de se rendre à l'appel du tocsin. Le feu venait de se déclarer dans les bâtisses du Marché et de l'Institut-Canadien Français. La grande salle de l'Institut et de la bibliothèque se trouvant au dessous des *abris* des bouchers du marché devint immédiatement la proie des flammes. Cependant aux cris d'alarmes du garde-nuit, les membres de l'Institut furent sur pied et purent sauver une partie de la bibliothèque, entre autres volumes, les magnifiques présents de l'Empereur des Français, comprenant les CATACOMBES DE ROME, les GALERIES DE VERSAILLES, le DICTIONNAIRE NATIONAL DE LA FRANCE, le tout évalué à au-dessus de £1000, et quelques autres volumes de moins d'importance.

A part cela, tout a été consumé, Archives, Gravures, Portraits à l'huile, Cartes Géographiques, tables, siéges, chaises, etc.,—Enfin tout l'ameublement a brûlé comme de la paille. Le vent venait du Nord-Est et éparpillait les flammes. Dans un instant la salle s'engloutit dans un immense brasier alimenté par la graisse des pores et d'autres animaux qui se trouvait en dessous. Pendant près d'une demie-heure on ne voyait que des dards de feu glissant, et en cerclant l'édifice comme des serpents ; puis la charpente et les cheminées s'écroulèrent, et quelques minutes plus tard l'on n'apperçevait plus que quelques vestiges çà et là, presque réduits en cendres, de ce petit temple dédié aux sciences et aux beaux arts, où se reunissait l'élite de notre société canadienne afin de conserver loin de leurs frères du Bas-Canada les traditions nationales, de vénérer le culte de la patrie et de perpétuer la belle langue de nos ancêtres.

L'Institut était assuré au montant de £500. Sa bibliothèque se composait de 800 volumes, l'ameublement était considerable ; de sorte qu'on ne pourrait considérer cette perte en dessous de l'assurance réelle qui n'était que le quart de la valeur de la bibliothèque.

On ne sait pas encore comment le feu a pris, ou si c'est l'œuvre d'un incendiaire.

Les bouchers n'étaient assurés pour aucun montant—ainsi leur perte a donc été complète.

Nous apprenons avec plaisir que les membres de l'Institut sont encore pleins de courage en face de ce malheur qui vient de les frapper, et qu'ils sont decidés plus que jamais à batir un édifice au printemps prochain qui leur fera honneur, sur le lot même qui leur a été accordé par le gouvernement.

INSTITUT CANADIEN FRANCAIS.

C'est avec plaisir que nous voyons cette société littéraire fonde il y a déjà bien des années dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général devenir de plus en plus florissante. Elle a répandu l'instruction, inspiré l'amour du travail et de l'étude et formé le cœur et l'esprit en les nourrissant de saines notions, des vertus civiques et des idées d'avancement et de progrès social. Tous les efforts de ses membres ont été couronnés du plus brillant succès.

Tout dernièrement l'Institut a fait l'acquisition d'un des magnifiques lots situés en face de la Cathédrale et appartenant au gouvernement, qui a libéralement cedé ce lot à un prix bien en dessous de sa valeur. Les membres de l'Institut sont encouragés dans leurs travaux par la présence des membres du clergé qui se rendent aux soirées littéraires qui ont commencé la semaine dernière, et qui se continueront pendant la saison, tous les jeudis soir au lieu ordinaire des séances.

A l'ouverture du cours de lectures (jeudi dernier) la salle était véritablement trop petite pour contenir la foule qui voulait participer à un petit banquet intellectuel ouvert à toutes les intelligences et à toutes les classes de la société.

Nous remercions au nom de l'Institut, et en notre propre nom la Presse Anglaise de cette ville pour les remarques bien flatteuses qu'elle a bien voulu faire sur les progrès de l'Institut, et pour les quelques phrases par trop élogieuses à l'adresse du lecteur qui avait pris pour sujet : *Les Canadiens Français du Canada Central doivent-ils encourager leur Presse ?*

Comme on le verra par l'annonce de M. le Secrétaire Correspondant de l'Institut, il y aura ce soir une lecture qui sera donnée par le Rév. Père Paillet sur un sujet très intéressant " *La Russie et la Pologne.*"

Nous espérons que la salle sera comble. D'ailleurs il n'est point nécessaire d'inviter le public d'assister à cette lecture quand on a eu en faveur comme le Rév. Père, les sympathies de tout le monde.

P. S.—L'article ci-dessus était composé avant l'incendie de l'Institut.

Au moment de mettre sous presse, on nous prie d'annoncer qu'il n'y aura point de lecture cette semaine, l'Institut n'ayant point à sa disposition de salle convenable.

Nous disons dans notre prochain No. le lieu le jour et l'heure de la prochaine assemblée.

—L'Institut Canadien-Français remercie qui de droit pour l'envoi d'un rapport sur le commerce de bois, par M. Wm. Quinn, surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois en Canada.

Nous remercions les propriétaires du *Journal of Education* de Montréal pour l'envoie de son joli et utile Calendrier pour 1862.

Nous accusons réception du *Rapport sur le Commerce des Bois* par Wm. Quinn surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois du Canada, rédigé d'après des renseignements que l'auteur a recueillis dans le cours d'un voyage récent en Europe.

Ce pamphlet a été imprimé à l'atelier de M. Augustin Côté—ce qui veut dire que l'apparence typographique est sans reproche.

Nous apprenons de source certaine que Mgr. Guigues sera de retour d'Europe au commencement du mois prochain.

Les correspondants de Paris de quelques uns des journaux quotidiens annoncent que Sa Grandeur l'archevêque Hughes a eu une entrevue avec l'Empereur Napoléon. On ne dit pas quel a été le sujet ou la nature de leur conversation. Il a été très-bien reçu. L'archevêque a donné sa bénédiction au jeune Prince Impérial.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs du quartier By sur l'adresse de M. Egleson. Ce monsieur prêche contre la corruption et est un grand ennemi des taxes directes ou indirectes.

Nous publions aussi l'adresse de M. Lariviére qui se présente comme conseiller. Il est à espérer que cette fois-ci l'élection se fera légalement dans le Quartier By qui va devenir célèbre à plus d'un titre si les élections se renouvellent de mois en mois.

—Nous terminerons dans notre prochain No, notre feuilleton *L'auberge de la Baronne* qui plaira nous en sommes certain à plus d'une lectrice. A la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous commençons aujourd'hui la publication d'un écrit de M. Louis Veuillot qui a été admiré par tous les amis de la saine littérature et qui a pour titre " *Les Parfums de Rome.*" Nous donnerons la fin des *Canotiers d'Outaouais* la semaine prochaine.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Patterson.

(Pour le Courrier d'Ottawa.)

CORRESPONDANCE AMERICAINE.

LA REACTION.

L'evenement le plus heureux, qui soit dernièrement arrivé aux amis de l'Union sans distinction de partis, a été cette prépondérance que la Démocratie exerce en ce moment dans l'armée du Nord ; et son influence a été si puissante qu'elle a étouffé l'abolitionisme au milieu de ses néfastes et l'a dépouillé de tout pouvoir de faire plus longtemps du mal au pays. La preuve est palpable, tous les jours elle se manifeste dans chaque acte de l'armée. Nous la trouvons dans la loyauté du peuple du Kentucky, de Maryland et du Missouri ; elle s'est fait sentir dans le bien qu'elle a produit en forçant Frémont de modifier sa proclamation, dans l'heureux résultat de celle du Général Dix, dans le conservatisme inattendu du Président et dans l'œuvre de renovation qui s'opère chaque jour par les ordres du Général Halleck

En effet, si les chefs abolitionistes eussent pu conserver leur ascendance et suivre sans entraves la route qu'ils avaient tracée, personne n'aurait pu prévoir la où se seraient arrêtées les terribles conséquences de leur aveugle fanatisme. Dans la guerre actuelle, ils sont les seuls qui tiennent avec une ténacité digne, d'une meilleure cause à leur programme politique. Tous, excepté eux, sont aujourd'hui modérés dans leurs vues, conciliateurs dans leurs projets et cherchent surtout à sauver l'Union. Mais les abolitionistes au contraire veulent introduire leur dogme et forcer le peuple par le feu et l'épée à embrasser leur croyance politique. Il sont proscripteurs dans leurs opinions, vindicatifs dans leurs actes. Quand la rébellion éclata, ils proposèrent de pendre ou de fusiller tous ceux qui différaient avec eux d'opinion politique. Pendant quelques semaines, la terreur regna avec tant d'empire que personne n'avait osé exprimer son opinion. Durant tout ce temps de terreur le peuple effraye de leurs menaces, s'était soumis paisiblement à leur dictée, et comme l'agneau à la boucherie, il s'était laissé coudoire sans mot dire au bord du précipice. Mais réveillé tout à coup de sa stupeur il vit le danger, il eut honte du silence qu'il avait gardé et de sa soumission à l'insolente usurpation des abolitionistes qui avaient aboli le droit de la discussion, la liberté de la presse, de la parole et de la personne. Il ne fut pas longtemps à découvrir qu'il avait été terrifié par un âne sous la peau du lion, et que le but de ces hommes sans honneur et sans courage n'était point de combattre eux mêmes, mais bien de s'assurer les emplois publics, de monopoler les contrats du gouvernement, d'envoyer des grandes armées qui devaient supporter tous les maux de la guerre, pendant qu'eux tranquilles au foyer domestique devaient en recueillir tout le fruit. Leur complète incapacité à tenir tête à la rébellion les ayant montrés tels qu'ils sont, le peuple fut étonné de ce qu'il avait pu être si aisement effrayé par ces lâches imbéciles.

Les actes du parti abolitioniste nous montrent aujourd'hui ses vues, ses plans et ses projets. Il n'avait rien autre chose en vue que d'employer les centaines de millions de piastres et les centaines de milliers de vies si généreusement offertes par le peuple pour la défense du pays, comme des moyens propres pour monter au pouvoir d'abord et ensuite pour s'y maintenir. Et s'il n'a pu réussir, cela est dû à ses propres bévues ; et l'opinion publique, après l'avoir terrassé, força M. Lincoln pour l'achever de lui donner le coup de pied d'âne. Pendant les quelques semaines de sa usurpation, et tandis que tout allait au gré de ses désirs, les désastres ont marqué ses actes et la nation a dû s'humilier devant la défaite. Au temps de sa puissance, on vit accourir de tous côtés au tour du trésor des armées d'avides et etanché spéculateurs, des hommes qui vinrent s'enrichir au dépens du sang et de l'impôt du peuple. Great Bethel, Bull Run Vienna, Wilcoxd's Creek, Springfield, Lexington, Bals Bluff et Edwards Ferry sont là pour prouver la sagesse du règne abolitioniste. Toutes ces défaites pouvèrent enfin que l'armée ne pouvait jamais être victorieuse tant qu'elle serait sous la tutelle de ce parti. Et le Président, cependant avec grâce aux vœux de la Démocratie et des Etats limitrophes, fit tomber des mains de Chandler, Je Hale, de Wilson, de Lovejoy, de Wade, de Frumbull, de Sumner les clés du Fort LaFayette. Durant le règne du carnaval abolitioniste, le Nord était continuellement menacé des horreurs de la guerre civile ; mais du moment qu'il a cessé d'exister, l'espoir de jours plus heureux a commencé à renaître ; et le peuple semble respirer de mieux en mieux, à fur et à mesure qu'il se détache du char de Geddings, de Gerrith Smith de Greeley, de Beecher et consorts. L'opinion publique ne peut pas toujours être supprimee. L'homme ne peut pas non plus toujours céder son droit d'aînesse, la liberté de la parole, et plier le genou devant la tyrannie et l'injustice de ses chefs, sans à la fin faire un effort pour défendre ses droits et conserver sa dignité et sa position.

Dans un premier moment d'excitation nombre de personnes se trouvent quelque fois disposées à suivre ceux qui veulent aller le plus loin et à se soumettre à ceux qui sont les hardis.. Après la chute de Sumpter, les abolitionistes etaient de ce nombre. Pleins d'un patriotisme éphémère, ils voulurent pour un instant venger le drapeau national, défendre nos droits, le gouvernement et la constitution, et crièrent partout courons aux armes, aux armes, mais tout leur bruit n'était que de la fumée, et leurs actions que de vaines paroles. Chandler, homme fort, robuste, sain de corps, mais..... vain, présomptueux et verbeux, que la fortune et la hardiesse firent sortir de derrière son comptoir pour le placer à la haute du Michigan, au Sénat des Etats-Unis, était bien à la tête de ceux qui criaient le plus haut, mais il n'a pas encore jusqu'aujourd'hui osé sentir la poudre et braver la balle du mousquet. Sumner, qu'on dit être un prodige de force gymnastique, Hale, Wilson et Trumbull, tous autrefois accoutumés à de rudes travaux, et capables de combattre comme aucun volontaire de l'Etat du Michigan préfèrent la dignité et les appointements de leur office civil aux hazards des rangs. Comme nous sommes dans des temps de combats, le peuple les a pésés et jugés ; ils sont aujourd'hui méprisés et méprisables, par ce qu'ils n'ont point de courage martial, et réfusent absolument de combattre pour la patrie en danger. Ils parlent beaucoup, mais ils n'agissent point. L'action, voilà ce que le peuple aujourd'hui demande.

Nous devons donc remercier le Dieu des batailles pour nous avoir délivrés de la domination abolitioniste : et la nation américaine, reconnaissante de sa délivrance, se hâte de briser ses liens avec le parti au pouvoir, se range graduellement et avec un noble orgueil sous l'étendard du parti démocrate, le seul qui peut sauver l'Union, et reconnait maintenant comme principe cardinal qu'il faut non seulement soumettre la rébellion du Sud, mais qu'il faut aussi brider et entraver les abolitionistes du Nord. Cette réaction, si elle continue, sauve à l'Union, maintiendra nos relations amicales avec les puissances étrangères et nous réintégrera dans notre position prémière.

Détroit Mich : le 17 Janvier 1862.

E. N. L.

—On nous écrit des Etats-Unis :

MON CHER AMI,—

Nous sommes à la valle d'une grande bataille. Les deux armées qui sont en face l'une de l'autre sur les bords du Potomac sont en *mouvement*. Cette bataille doit décider le sort de l'Union. Si le Sud est victorieux, la capitale des Etats-Unis tombera entre ses mains, la guerre se portera au Nord de la ligne de Mason et de Dixon, Son Indépendance sera reconnue par les puissances Europeennes. La guerre civile fera couler le sang du Nord, et l'abolitionisme paiera de sa tête les maux qu'il nous a causés. Si le Nord triomphe, la guerre se prolongera, et voilà tout.

L'ORATEUR DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Le Vindicator annonce déjà les noms de MM. Rose, Drummond, Loranger, Langevin et Sicotte, comme ayant chacun leur chance respective à la présidence du nouveau Parlement. L'Orateur de la Chambre Haute doit aussi être choisi à la prochaine session.

LE PARFUM DE ROME.

PAR LOUIS VEUILLOT.

Nous prenons un peu au hasard dans les diverses parties de ces deux volumes les passages suivants :

SAINT PIERRE.

Nous ne voulons regarder ni l'obelisque ni le péristyle. Nous hâtons le pas. D'une main frémissante nous soulevons la lourde portière. Nous sommes enfin dans le temple. Nous respirons sur le seuil, comme pour empêcher nos cœurs d'éclater et habituer nos yeux à soutenir cette merveille.

Dans la nef immense, il n'y avait que les lampes d'or du grand autel, la statue de saint Pierre, le soleil, et nous. Lentement nous avançons, pénétrés d'amour et aussi de crainte, un peu écrasés de cette grandeur. Pourquoi craindre ? La maison est hospitalière ; ou plutôt, ne sommes-nous pas chez nous ?

Jamais la basilique ne m'a paru si vaste, si riche, si solennelle, si douce. Elle semble s'élargir à mesure qu'on la connait mieux. La première fois qu'on voit le colosse, il peut rester au-dessous des attentes de l'imagination : pourtant notre sœur m'a dit tout de suite qu'elle n'avait rien rêvé de si beau.

Autre chose est d'entrer ici en curieux, en artiste, en géomètre, ou d'y entrer en chrétien ; mais je comprends que les impressions même d'un chrétien restent loin de celles que peuvent recevoir le cœur et les sentiments délicats d'une femme. Les femmes vivent avec Dieu plus que nous, le reflet de sa présence les frappe plus promptement.

Pour moi, j'ai eu le temps d'étudier Saint-Pierre. Je l'ai cent fois parcouru en tous sens, je me suis arrêté devant tous ses tombeaux, devant toutes ses statues et toutes ses peintures d'un indestructible éclat. J'ai fait connaissance avec ce peuple de grandes images et cet incalculable trésor de reliques sacrées.

J'y ai vu le Pape bien des fois, tantôt sans pompe, tantôt dans toute la majesté de sa fonction incomparable ; je l'ai vu couronné de la tiare sur la *sedia gestatoria*, au milieu des lumineuses vapeurs de l'encens bénissant une foule composée de représentants de tous les peuples du monde ; et cet immense cortege se mouvait à l'aise dans le vaisseau de marbre et d'or.

L'atmosphère de Saint Pierre, cet air tiede, égal et parfumé qu'on ne respire nulle part ailleurs, me rappelle invinciblement quelques-unes des circonstances les plus solennelles de ma vie ; il ressuscite en moi le parfum de mes meilleurs désirs, de mes plus douces larmes, des engagements qui qui ont le plus honoré mon cœur.

Tout cela me revient, m'envahit, m'emporte ; je suis inondé de lumière, de joie et d'espérance, et l'allégresse de l'espérance est déjà l'allégresse du triomphe. Alors cette vaste structure prend à mes yeux toutes ses dimensions, et j'entends son langage. C'est un poème, le poème de la réligion et de la victoire du Christ.

Toute l'histoire, toute la science, tout l'art toutes les richesses de la nature, toutes les conceptions et tous les travaux de l'homme sont ici réunis pour attester le Christ, fils de Dieu, pour le bénir et pour le glorifier. Le chœur incomparable de toutes ces voix, c'est Saint-Pierre.

On y peut sentir parfois la défaillance des langues humaines. Certains détails ne sont plus du goût d'aujourd'hui, d'autres ne furent jamais suivant le vrai. Mais même quand l'expression avorte, la pensée est divine, et l'ensemble, formant une souveraine harmonie, repond à la sublimité du dessein.

Qu'elle immense donnée, qu'elles divisions grandioses, quel ordre partout, et quelle abondance d'inspirations dans cette unité merveilleuse ! Depuis les statues des deux grands empereurs, Constantin et Charlemagne, sentinelles triomphantes placées sous le péristyle, jusqu'à l'autel où sont les corps des deux grands apôtres.

Depuis la *loggia* d'où la grande bénédiction descend pour embrasser la ville et le monde, jusqu'au chevet de la chaire du pêcheur est gardée et soutenue par les grands docteurs de l'Orient et de l'Occident ; depuis l'obélisque de Néron, relevé sur le parvis, jusqu'à la croix qui rayonne sur la coupole.

Il n'est pas une pierre dans cette montagne de gloire qui ne soit à sa place, qui ne donne une clarté, qui ne jette une parole forte et sublime Rome, qui est le résumé de tout, se résume dans Saint-Pierre crie dans Rome et dans le monde.

Victoire par toutes les forces, par toutes les grandeurs, par toutes les lumieres, par tous les dévoûments ; Levez-vous, apôtres, martyrs, docteurs, patriarches, saints de tous les peuples et de tous les temps, dont les ossements et les images sont ici ; levez vous, héros qui gardez les portes du sanctuaire ; levez-vous, nations qui l'avez défendu !

Victoires par tous les miracles : Levez-vous, siécles ! Depuis que le sang de l'humble Simon Pierre a rougi ce sol, quels torrents n'y ont pas coulé pour en arracher sa tombe ! Torrents de feu, torrents de bourreaux, torrents d'armées, torrents de sicaires, de scribes et de blasphémateurs, chaque siécle a mené ses torrents . . . , et chaque siécle a amené ses torrents à apporté quelques-unes des pierres qui forment l'édifice.

Victoire par la foi, plus puissante que les armes ; victoire par l'amour, plus fort que le temps. Le temps serait l'arme invincible de la mort ; mais la mort et le temps sont vaincus par l'amour, et le chant de la victoire est aussi le chant de l'amour.

L'amour a révé ces grandeurs, accumulé ces richesses, enlacé ces harmonies, et ce temple est magnifique et durable, parce que le Dieu qui le remplit est le Dieu qui aime et qui est aimé.

Nous baisons le pied de saint Pierre ; nos cœurs débordent. A genoux devant la *Confession*, le front sur ce marbre qui a reçu tant de larmes et qui est doux comme la poitrine d'un ami, nous laissons couler le torrent. Tu t'en souviens frère, et tu sais si c'est là qu'on oublie.

(A continuer.)

Nouvelles des Etats-Unis.

UNE GRANDE BATAILLE DANS LE KENTUCKY.

Cincinnati, 21 janv. 1862.

Une attaque a aujourd'hui eu lieu contre le corps Zollekoffer à Mill Springs, comté de Mayne, Ky. Le résultat nous a été favorable. Notre pavillon flotte maintenant au dessus de cet endroit. Nous avons pris un grand nombre de prisonniers. Notre perte est considérable. Le corps de Zollekoffer est en notre possession.

VARIETES.

LA FETE DE NOEL DANS LES FAMILLES.

En Angleterre la fête de Noël est la plus grande solennité religieuse de l'année, et c'est aussi la fête que l'on célèbre le plus joyeusement dans les familles. C'est ce jour-là que les ennemis qui n'ont pas abjuré tout sentiment chrétien se réconcilient ; que les clients viennent saluer et remercier leurs patrons ; que les riches redoublent leurs bienfaits et leurs aumônes ; que les enfants sautent, dès le matin, au cou de leurs parents pour leur souhaiter mille prospérités, que les parents découvrent tout à coup aux yeux émerveillés de la jeune famille, des sabres, des chariots, des poupées et une infinité de trésors en sucre candi. Le soir, une table joyeusement servie rassemble toute la famille, et c'est tout ce qui reste à notre Europe moderne du festin patriarcal si chéri de nos pères.

Nous ne célébrons pas, en France, la fête de Noël avec tant d'apparat, parce que nous réservons les souhaits, les visites et les cadeaux pour le premier jour de l'an. Noël est pourtant toujours une grande fête à l'église et dans la plupart des familles. Il est tout simple que l'Eglise chrétienne honore comme un des plus grands jours de l'année celui qui est consacré à la nativité de Jésus-Christ. Les catholiques ont quatre grandes fêtes annuelles : Noël, Pâques, la Pentecôte et l'Assomption ; les deux premières, pour honorer le mystère de l'Incarnation et celui de l'Eucharistie: la troisième, consacrée au Saint-Esprit et la quatrième à la Vierge. L'office de Noël se distingue de tous les autres par des cérémonies particulières : chaque prêtre dit ce jour-là trois messes successives, et indépendamment de celles qui se disent le jour, à l'heure ordinaire de la grand' messe ou plutôt les trois messes de minuit. A onze heures du soir, le carillon des cloches réveille les fidèles. Les fenêtres de l'église; intérieurement illuminée, brillent dans les ténèbres. Bientôt les portes s'ouvrent, et la foule se précipite. L'orgue résonne, les chants s'élèvent, l'encens parfume l'air, et le prêtre, du haut de l'autel, annonce la bonne nouvelle de la naissance du Sauveur. Quand les prières sont achevées et que le clergé est sorti processionellement du chœur, les fidèles s'enveloppent de leurs manteaux et de leurs fourrures (il vaudrait mieux dire de leurs cabans et de leurs mantelets), et regagnent leur demeure en marchant sur la neige. L'aurore commence à poindre à ce moment-là ; la nature se réveille. Peu à peu les bruits s'apaisent, les rues redeviennent désertes ; mais on s'apercut encore de la fête aux lumières qui brillent de toutes parts à travers les croisées !

C'est que l'usage réunit toutes les familles au retour de la messe de minuit, devant un déjeuner qu'on appelle *le réveillon*, et pendant lequel il est de fondation d'allumer un grand feu dans la cheminée. Dans beaucoup de fermes, les bûcherons réservent le plus gros morceau de bois qu'ils aient fendu dans l'année, pour en faire *la bûche de Noël*. On l'apporte triomphalement dans l'âtre avec des guirlandes ; puis on s'agenouille tout autour ; l'aïeule l'asperge d'eau bénite, en chantant un de ces cantiques naïfs connus sous le nom de *noëls*, et dont toute l'assistance répète en chœur les couplets.

On se lève un peu tard après une nuit aussi agitée: mais les enfants, *qui ont été à la messe de minuit dans la chapelle blanche*, c'est-à-dire qui ont dormi sous leurs blancs rideaux pendant que les autres allaient à l'église et faisaient le réveillon, n'ont dormi cette nuit-là que d'un œil, et se réveillent avec le chant du coq. Ce n'est pas le carillon des cloches qui les agite, c'est que le *bonhomme Noël* doit descendre par la cheminée, et mettre au pied de leur lit un œuf, un gâteau, un joujou, un livre, un chapelet. L'espérance de cette bonne surprise leur ouvre les yeux avant le jour, et quelquefois la mère ne dort pas mieux, dans la pensée des doux baisers et des joyeuses exclamations dont la générosité du bonhomme Noël sera payée.

La fête se termine le soir par un banquet. C'est une oie grasse qui doit en faire l'ornement principal, chez nous comme en Angleterre. Dans le Midi surtout, l'oie grasse est de rigueur, et, pour avoir cette oie bienheureuse, on voit de pauvres familles se priver de tout, et manger leur pain sec pendant huit jours.

Nous n'ignorons pas que ces usages tendent de plus en plus à disparaître, et nous n'avons pas dessein de déplorer sur un ton bien tragique la perte du réveillon, et même celle de la bûche de Noël. Si c'est une superstitution condamnable de donner des joujoux aux enfants le jour de Noël, et de manger une oie grasse en famille, nous consentons de grand cœur à la suprimer ; mais s'il n'y a rien là que de très innocent, nous oserons dire que ce sont des usages à garder, parce qu'ils entretiennent la vie de famille. Nous ne sommes pas ici à New-York, où un jeune ménage s'établit à l'hôtel garni et élève ses enfants à table d'hôte ; et nous en appelons avec confiance à ceux de nos concitoyens qui ont eu part dans leur jeunesse aux libéralités du bonhomme Noël, et qui ont admiré le joyeux couvert autour duquel toute la famille se rassemblait le cœur content. Ces souvenirs-là restent présents pendant toute la vie. Et que portent-ils avec eux ? La mémoire chérie de ceux qu'on a perdus, une sorte d'acroissements d'amitié pour ceux qui sont encore là, et peut-être, qui sait ? un dernier écho de la dernière bénédiction d'un père.

C'est une bien fausse philosophie que celle qui fait la guerre à ces douces solennités d'intérieur. Il faut rendre la maison honorable d'abord, et ensuite il faut la rendre aimable. Il est bon que les enfants s'accoutument à aller ainsi dans l'année d'une fête à une autre, à gagner par le travail le plaisir qu'il leur est permis, et à compter pour leurs meilleures récompenses ces joies domestiques, protégées par le père et par la mère, la providence visible de la maison. Qu'on sache bien que celui qui aurait fait une faute indigne de pardon n'aurait pas le droit de s'asseoir ce jour-là à la table commune. Que le père prononce une prière d'une voix émue au milieu de sa chère famille ; qu'il rappelle les épreuves traversées en commun depuis l'année précédente, et qu'il y joigne quelques mâles exhortations pour faire encore son devoir dans l'année qui va suivre : cet usage ne sera-t-il pas la fois agréable et salutaire ! Et cette petite chambrée où tous les cœurs battent a l'unisson, où tout le monde cherche comment il pourra se montrer de plus en plus digne de son père et de ses frères, n'est elle pas à un heureux spectacle, un touchant souvenir, une bonne promesse ! Ces humbles fêtes valent mieux, pour la morale et pour la patrie, que de froides dissertations sur la famille.

LES PRINCES D'ORLÉANS.—M. le Prince de Joinville, M. le comte de Paris et M. le duc de Chartres, sont partis hier pour Washington.

On ne sait si les deux jeunes princes vont prendre congé du général McClellan ou bien reprendre leur service auprès de lui.

Quant au prince de Joinville, son départ pour l'Europe est, assure-t-on, fixé à la semaine prochaine.—*C. des E.-U.*

Ou écrit de Paris à la date du 20 décembre :

" Je vous disais, dans ma dernière lettre, que l'*Ami de la Religion* avait reçu avec un vif mécontentement, à propos d'une polémique échangée entre le *Temps* et lui sur la question ministérielle en Russie.

Quelques jours après s'être attiré cette réprimande sanglante, à laquelle le *Temps* a échappé, l'*Ami de la Religion* a été absorbé par tous ses rédacteurs, au nombre de nagueres etaient ses alliés. On s'est demandé quel était ce mystère. La *France Centrale* et le *Monde* l'expliquent en disant qu'une part très considérable du journal a été acquise par M. le comte de Las Cases, député dévoué au gouvernement impérial, qui en est ainsi devenu le principal propriétaire. L'avertissement n'a pu établissement pas été sans influence sur ce marché, qui donne lieu à de méchants commentaires. Quoi qu'il en soit, l'*Ami de la Religion* déclare qu'il veut servir désormais l'Eglise " en dehors de toute préoccupation dynastique."

On lit dans le *Monde* :

Le Bref adressé par le Saint-Père au dernier Archevêque de Varsovie, pour la question polonaise dans toute sa force et dans toute sa sincérité. C'est dans ces enseignements du Père commun des fidèles que la Pologne puise le courage et l'espérance. Elle voit déjouer toutes les manœuvres par lesquelles un pouvoir astucieux s'efforçait d'éteindre le catholicisme est la vie et la nationalité de la Pologne. Pie IX élève la voix ; opprimé lui-même, il est le protecteur des opprimés et le soutien des faibles. Comment les Papes oublieraient-ils la Pologne ? Ils ont seuls protesté contre le partage ; leur politique chrétienne a échoué devant l'astuce et la violence combinées de Catherine II, de Frédéric et de Marie-Thérèse. La révolution a triomphé. Et aujourd'hui le Pape est le seul à dénoncer les persécutions que subit en Pologne et en Russie l'Eglise catholique. Il dévoile d'étranges iniquités, des engagements solennels violés ; il déplore les mesures administratives qui empêchent les Ruthènes et les Arméniens de professer la religion catholique. Il signale, enfin, la constance et l'admirable foi de la Pologne et appelle sur elle les bénédictions divines.

—On écrit de Londres, le 20 décembre, au *Moniteur* :

Ce n'est qu'avec peine et après les scènes les plus douloureuses que la Reine a quitté Windsor pour se rendre à Osborne. Le Prince de Galles a accompagné Sa Majesté jusqu'à Gosport ; il ira la rejoindre après les funérailles. La princesse Alice, dont le dévouement ne s'est point ralenti, reste auprès de sa mère. La jeune famille était partie quelques heures avant elle, pour éviter à la Reine un surcroît de larmes à son départ. Sa Majesté a pris immédiatement le costume de veuve, dans toute sa sévérité. On attend le Roi des Belges, mais son état de santé paraît avait retardé son départ.

—On mande de Cannes (Var), le 11 décembre au *Salut Public* de Lyon :

Le Prince Léop

paraissait abîmé dans l'affliction. Quant au prince de Galles, il a été calme et résigné, mais il était facile de deviner à sa grande pâleur quels efforts il faisait sur lui-même pour ne pas laisser éclater sa douleur.

REVUE ANECDOTIQUE.

UN BON PRETRE.

Nous extrayons du *Monte-Cristo* :

" Il existe, dans la rue de Vaugirard, un de ces petits restaurants au plat et même au demi-plat, où l'on peut, à la rigueur, sinon dîner, du moins se rassasier pour dix sous.

" Tous les jours, un vieux curé, qui a trente sous à mettre à son repas, y vient dîner avec deux pauvres, rencontrés par lui, ou auxquels il a donné rendez-vous. Ce qui met le repas de chacun de ses convives, ainsi que le sien, à dix sous.

" Moyennant ces dix sous, chacun a une soupe, un morceau de pain et un plat.

" Il y a cinq ou six jours, il arrive avec ses deux pauvres, les fait asseoir et se place au milieu d'eux.

" Au moment où il porte à sa bouche sa première cuillerée de potage, la porte s'ouvre, et un troisième pauvre, auquel il a donné rendez-vous, mais qu'il avait oublié, paraît.

" Le prêtre lui fait signe d'entrer et le force de s'asseoir à sa place.

" —Mais vous, mon père, lui dit un voisin.

" —Moi, je dînerai demain, répond le prêtre ; je puis attendre, j'ai dîné hier.

" L'anecdote nous a été racontée par un artiste de l'Odéon,—Noailles Daunay,—qui mange parfois dans le même restaurant que le bon prêtre et ses pauvres."

QUATORZE POUR DOUZE.

Ces jours-ci, vers l'heure du déjeuner, un monsieur entrait dans l'un de nos plus brillants cafés des boulevards. Au moment où il mettait son chapeau à la patère, il entendit un autre monsieur, déjà depuis longtemps en place, crier d'une voix affamée :

—Eh bien, garçon, ma douzaine d'huîtres !

—Voilà, monsieur !

Et en effet, le nouvel arrivé put voir en se retournant la large assiette étaler les douze écailles sous l'œil béat du convive.

—Diable ! dit-il à mi-voix en regardant l'impatient mangeur, diable ! treize à table, mauvais chiffre !

L'autre, qui avait entendu et compris, se leva. A la manière dont sa main se posa sur le bord de son assiette, on aurait pu croire qu'il allait la prendre pour la jeter à la tête du railleur ; nullement.

—Merci, monsieur, lui dit-il, pour le vif intérêt que je vous inspire. Mettez-y le comble en déjeunant avec moi. Nous serons quatorze, le charme sera détruit !

Et l'on déjeuna comme si l'on revenait de se battre en duel.

Alexandre Dumas père, comme on le sait, était artilleur de la garde nationale, quelques mois après 1830 ; un jour, au moment de sortir du poste, il pose son chako, le derrière par devant ;—il sort, sans s'apercevoir du résultat de sa distraction.

Jugez si les badauds durent être étonnés !—Tous les passants contemplèrent le gigantesque artilleur avec la curiosité que devait exciter, jadis, le bon roi Dagobert, quand sa culotte était a l'envers.

Alexandre Dumas, impatienté, finit par dire modestement à l'un de ses camarades, qui avait eu la charité de ne pas l'avertir :

" Voilà pourtant les inconvénients de la célébrité !.... Je ne peux plus faire un pas dans la rue sans que tout Paris vienne me regarder sous le nez ! c'est embêtant !.... " (*Figaro.*)

Les Canotiers de l'Outaouais.

(*Suite.*)

Quand nos batelliers eurent répété le dernier couplet du joli rosier, l'un d'eux dit : " Chantons la complainte de Permet," puis il en murmura une des strophes,

On avait encor l'espoir
Qu'il se fût sauvé,
C'est son chien qui a fait voir
Son bon maître noyé.

" Non, non, répliqua vivement un autre ; cette histoire est trop triste ; je ne veux pas y songer.

—Eh bien ! dit Bernard, chantons la dolente complainte de Cayeux.

—Non, de grâce ! pas celle-là, s'écria Passe-Partout, d'un ton de mélancolie qui contrastait singulièrement avec sa mâle et rude physionomie. Ce pauvre Cayeux a été mon compagnon en plusieurs de mes voyages ; il m'a secouru en diverses circontances ; il était brave et bon, et je ne puis songer à lui sans me sentir le cœur serré.'

Ces paroles éveillaient en moi le désir de connaître l'histoire de Cayeux, et je demandai à Bernard s'il pourrait me la raconter.

" Qu'en pensez-vous, dit Bernard en se tournant vers Passe-Partout ? Permettez-vous, que je cède à la prière de mon jeune ami ?

—Comme il vous plaira, répliqua le vieux batellier en penchant la tête sur le bord du canot. C'est près d'ici que le malheureux Cayeux a été surpris par les Indiens. Son âme revient peut-être encore quelquefois dans les lieux qu'il a tant de fois parcourus, et peut-être qu'elle nous observe en ce moment et qu'elle sera contente de voir qu'on se souvient d'elle."

Bernard écouta cette réponse avec une sorte de recueillement. Les Indiens qui n'ont point encore été entièrement convertis au dogme du christianisme, conservent sur la migration des âmes de touchantes traditions. Il en est qui croient qu'après l'ensevelissement du corps qu'elle habitait, l'âme inquiète continue à errer autour de la demeure de ses parents et de ses amis, jusqu'au jour où elle est apaisée par une dernière cérémonie de deuil, et alors elle s'envole sous la forme tourterelle. Il en est qui sont persuadés que les enfants ne sont enlevés, dès leur bas âge, à l'amour de leurs parents que par une fatale erreur de la mort, et doivent recommencer une nouvelle vie. On les enterre près du wigwam, ou le long des sentiers du village, afin que les femmes en passant puissent recueillir leurs âmes.

Ces douces et tendres crédulités, que la raison peut bien ne pas admettre, mais qui émeuvent le cœur, se sont répandues parmi les Canadiens, et si bon catholique qu'il fut Bernard me paraissait très-disposé à admettre les affectueuses superstitions de Passe-Partout.

Il garda un instant le silence, comme s'il hésitait à faire le récit que je lui avais démandé, puis enfin il me dit :

" Jean Cayeux était un voyageur canadien, distingué par son courage et son habileté, très-brave homme en outre, fort estimé des marchands qui l'employaient à leur service, très-aimé de ses compagnons, quoiqu'il refusât de s'asseoir à leurs orgies, et rapportant fidèlement à sa femme et à ses enfants le produit de son travail.

"Il habitait une cabane solitaire, près d'une des cataractes de l'Ottawa. Un soir, il entend tout à coup retentir un cri formidable : c'était le cri de guerre, le cri de fureur d'une horde d'Iroquois qui, quelque temps auparavant, avaient voulu arrêter une cohorte de voyageurs, et avaient perdu deux de leurs guerriers dans cette bataille. Depuis ce jour, ils n'aspiraient qu'à se venger de leur échec, et ils venaient de découvrir la demeure de Cayeux.

" Hors d'état de se défendre contre une telle invasion, Cayeux se hâta d'embarquer sa femme et ses enfants dans son canot, les conduisit au bord de la cataracte, puis remit sa rame entre les mains de son fils aîné en lui donnant ses dernières instructions, et quitta la frêle nacelle pour ne pas la surcharger dans ce périlleux passage. Debout sur un rocher, il vit le fragile bateau se précipiter dans les flots écumants, vaciller, tournoyer. Un instant, il sentit son sang se glacer dans ses veines, et il ferma les yeux : la nacelle était plongée dans une onde impétueuse et paraissait perdue ; mais, bientôt elle reparut, comme une mouette agile, à la surface de la rivière, et bientôt elle glissa mollement sur une eau paisible. Le terrible écueil était franchi. Les trésors de cœur du bon Cayeux étaient sauvés.

" En ce moment sa femme et ses enfants se retournaient de son côté, les mains jointes ; ils rendaient grâce au ciel de son côté, les mains jointes ; ils rendaient grâce au ciel de leur délivrance, et invoquaient sa protection en faveur de celui qui, pour aider à leur salut, se condamnait à un danger mortel. Cayeux, qui avait les mêmes sentiments de pitié, s'associa à leur prière, leur adressa du regard et de la main un suprême adieu, et s'enfuit dans les bois.

" Un des Iroquois, furieux d'avoir trouvé sa demeure déserte, aperçut le brave Canadien, immobile encore au bord de la rivière, donna un signal à ses compagnons, et tous s'élancèrent à sa poursuite ; ils le poursuivirent, comme des loups affamés, dans les sombres forêts. Cayeux avait eu l'espoir de rejoindre sa famille en se frayant un sentier à travers ces forêts : mais il ne put accomplir son dessein. Les féroces Iroquois, épiant attentivement ses traces, l'obligeaient de plus en plus à s'éloigner de l'Ottawa. Pour échapper à leur implacable perquisition, le jour, il se cachait dans les vieux arbres que le temps a creusés, et où les ours se retirent en hiver ; la nuit, il s'enfonçait dans les taillis les plus épais. Enfin, les Indiens dépistés par ses différents subterfuges et son énergique résolution, renoncèrent à leur poursuite. Mais il se trouvait sur un terrain marécageux, désert, sans armes, sans ressources et accablé de fatigue. Les chétives provisions qu'il avait prises à la hâte, en quittant sa cabane, étaient épuisées. En regardant de côté et d'autre, il découvrit quelques fruits sauvages qui apaisaient un instant sa soif et sa faim, mais qui ne pouvaient le raviver. Dans son état de faiblesse et de misère, il n'avait plus qu'un espoir. Les chasseurs canadiens s'aventuraient quelquefois jusque dans ces lieux sauvages ; comme il n'avait plus la force d'entreprendre un long trajet, comme il craignait d'ailleurs de rencontrer encore les Indiens s'il sortait de sa retraite, il résolut d'atteindre là le secours providentiel qu'il demandait à la grâce de Dieu. Il se fit, avec des branches d'arbre, une espèce de wigwam, et en s'accroupissant sous sa malheureuse tente, il répétait une des invocations religieuses qu'il avait apprises dans sa jeunesse.

" Si je suis seul, pauvre et triste ici-bas, Mère de Dieu, ne m'abandonnez pas !"

(*La fin au prochain No.*)

REFLECTIONS TRES SERIEUSES D'UN MEDECIN TRES SERIEUX.—" A l'heure de la douleur, aux approches de la mort, la nature se tourne vers nous autres médecins pour nous implorer et nous prier de secourir et de sauver, comme si nous étions Dieu. Si notre faible bras parvient à arrêter le coup de l'ange destructeur, quelques cœurs reconnaissants invoquent les bénédictions célestes sur notre tête ; mais si la science de l'homme est confondue, si l'inexplorable mort réclame sa proie, alors les parents ou les amis, fous de douleur, pensent que *nous aurions pu sauver le malade si nous l'avions voulu.* En vérité, il y a bien des épines parmi les roses qui fleurissent le long du chemin de notre vie."—Rien de plus vrai !!!

—Soixante hommes sont actuellement occupés sur les chemins de Témiscouata à entretenir les routes pour les troupes qui arrivent à Halifax.

—On doit élever les travaux de défenses à Port-Colborne, à Ste. Catherine et à Port-Dalhousie.

Faits Divers.

—*Le Colonial Empire* annonce que l'hon. M. Tilley, représentant du Nouveau-Brunswick dans la députation envoyée en Angleterre au sujet du chemin de fer intercolonial, est revenu sans recevoir du gouvernement impérial l'assurance d'une aide en faveur de ce chemin.

—*Le Commercial Advertiser* du Montréal, de samedi, rapporte que trois déserteurs de l'armée fédérale du Potomac étaient arrivés la veille à Lachine. Ils font un triste tableau de la manière dont les soldats sont traités par le gouvernement de Washington ; plusieurs régiments n'avaient pas reçu leur paie depuis trois mois. Il paraît qu'un grand mécontentement regne parmi les troupes fédérales et que les désertions sont très-fréquentes.

—Vers 11 heures, dans la nuit de samedi dernier, un vaste édifice situé à l'encoignure des rues King et Simcoe, Toronto, et qui servait ci-devant de résidence au Gouverneur-Général, a été reduit en cendres. Cette maison venait à peine d'être préparée pour la réception des officiers du 30e régiment qui y avaient pris leurs logements le matin même de l'incendie.

MORT DU MAJOR MCDONALD.—Nous regrettons profondement d'avoir à annoncer le décès du major Colin Macdonald qui a eu lieu dans la matinée de jeudi dernier. Le brave vétéran laisse à Montréal, où il a vécu depuis plus de 25 ans, de nombreux amis qui déploreront longtemps sa perte. Arrivé dans ce pays comme sergent-major dans le 79ème régiment de Montagnards à la fin de la guerre des cent jours (1815) il fut promu, en récompense de son mérite, au garde d'enseigne. Son courage a brillé durant toute la sanglante guerre d'Espagne, et il s'est distingué à Warterloo dans la vigoureuse défense du Château d'Haugoumont. Le major Macdonald, loyal et franc, était le type idéal du vrai soldat britannique. Ses forces défaillantes avaient depuis quelque temps fait pressentir à ses amis sa fin prochaine. Dévoué à sa profession, il ne cessa de remplir les devoirs de son service jusqu'au commencement de sa maladie.

C'est dimanche dernier, qu'il contracta la maladie qui l'a conduit à la tombe, à l'âge de 70 ans.—*Montréal Gazette.*

ECHAPPÉ BELLE.—Hier soir, vers 6 heures un train de fret venant de Portland, ayant déraillé le train d'avant du premier char, à environ un quart de mille du pont qui traverse la rivière Yamaska, près de cette ville, a passé sur toute la longueur du pont en brisant toutes les traverses. Nous n'avons heureusement d'autre dommage à signaler que le retard des autres trains jusqu'à aujourd'hui.—*Journal de St. Hyacinthe.*

Dans la soirée où le prince Albert fut présenté à l'aristocratie anglaise comme le fiancé de la reine, la reine Victoria, après avoir dansé avec le prince, lui offrit gracieusement son bouquet. Le prince Albert, ému de cette faveur qui lui était faite en public, prit un poignard d'highlander, fit une ouverture à son uniforme et plaça triomphalement le bouquet de la reine sur son cœur. A la vue du poignard, la fiancée du prince avait pâli, et, avant qu'elle se fut rendu compte du geste du prince, elle était tombée sur un fauteuil sans connaissance.

MONSTRUOSITÉ D'UN MARI.—Un procès qui vient de s'ouvrir à Cossonay, démontre aux jeunes filles à marier à quels monstres on est exposé à s'unir.

Le sieur B. . . . nourrissait depuis longtemps une injuste aversion contre sa femme, bonne épouse et mère d'une nombreuse famille. Dernièrement, sans le moindre prétexte, il saisit la malheureuse, lui lia les mains derrière le dos, et armé d'un bâton hérissé de nœuds, il la frappa jusqu'à ce qu'elle tombât tout meurtrie et ensanglantée sur le carreau.

Cela n'était rien ; il avait préparé un fil de fer aiguisé en pointe d'un côté, et avec ce fil, il lui perça les lèvres en deux endroits, et retournant le fil sur lui-même, lui ferma ainsi la bouche. Puis assuré qu'elle ne pourrait se faire entendre, il sortit et alla vaquer à ses affaires.

La victime resta longtemps ainsi sans secours ; cependant, après de longs efforts, s'aidant de la tête et des épaules, elle parvint à ouvrir une fenêtre. Son mari avait eu la precaution de la dépouiller de ses vêtements pour qu'elle sentit mieux les coups. Dans l'impossibilité de jeter un cri, elle parut donc dans le cadre de cette fenêtre comme un pâle et sanglant fantôme, immobile et silencieux.

La foule s'amassa avec stupeur ; on reconnut bientôt la vérité, et on courut au secours de cette infortunée.

Ses blessures sont très graves, surtout celles de la lèvres. Mais le bourreau de cette femme est arrêté et entre les mains de la justice.—*L'Union Franco-Américain.*

Les Messieurs suivants ont été nommés capitaines de treize compagnies des *Chasseurs Canadiens* de Montréal ; Capitaines Fleury St. Jean, L. N. Duvernay, L. A. Renaud, Jean Bte. Emond, A. Bazinet, P. Cinq Mars, C. C. Spénard, E. Dodet d'Orsonnens, Léon Spénard, H. Faucher, T. Wilson, A. Lionais, T. Ducharme.

Naissance.

A Sorel, le 9 courant, la Dame du Capt. J. B. Labelle, un fils.

Arrivés a l'Hotel Champagne

18 Janvier—J. Ferguson, M.D., Cumberland ; Chas. Waters, Cumberland ; M. Routhier, Soc. Placide ; Harold Elmsley, St. Albans, Vt. ; Roderick McDonald, Lachute ; H. C. Leblanc, Ottawa ; Adolphe Chabotte, Masham ; M. Garreau, Lablanche ; Eugène DeParcevaux, Allumettes ;

20 Janvier—D. M. Rathey, Aylmer ; William Hill, Aylmer ; J. M. Perkins, Montréal ; M. Trudell, LaBlanche.

Ottawa, 21 janv.

THOMAS PATTERSON

Importateur et Marchand de

Groceries,

EN GROS ET EN DETAIL

No. 17

RUE RIDEAU, OTTAWA,

On Peut trouve Vins, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.,—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.

Ottawa, 23 janv. 1862.

Aux Electeurs du Quartier By.

MESSIEURS,—

Vous serez prêts à enrégistrer vos votes Vendredi prochain en faveur de deux conseillers qui doivent être tout-à-fait intéressés à vous servir honnêtement.

Je me présente à vous comme devant représenter les vrais intérêts des Canadiens dans notre quartier. Ne croyant pas que mon concurrent puisse donner les mêmes garanties, j'ose solliciter de votre part vos suffrages.

Votre fidèle serviteur,

P. LARIVIÈRE.

Ottawa, 22 janv. '62.

THE

OTTAWA CITIZEN

CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE ET HEBDOMADAIRE,

Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur.

Rue Rideau—Ottawa.

Le CITIZEN, semi-hebdomadaire, paraît tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les coureurs aux abonnés de la ville, a raison de TROIS PIASTRES par année, payable d'avance ou QUATRE PIASTRES à crédit.

Le CITIZEN de la semaine

est publié tous les SAMEDIS matin — Prix : une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 a crédit.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,

Chirurgien Dentiste.

Cabinet d'opération :

RUE SUSSEX,

A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame DUPUIS.

LE Dr. Louis De Chevry offre ses services dans l'art dentaire au public. Ses Dents Artificielles sont le dernier mot de la nouveauté et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr Louis De Chevry, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleurs substances sont employées Tout travail est garanti.

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites.

DENTS montées sur plaque en Or, montées sur do en Platine, montées sur do en Argent, montées sur do en Caoutchouc, sculptées dans l'Ivoire, sculptées dans l'Hippopotame.

RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion couvrant le palais.

N. P.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 3 Décembre 1861.

AUX
INDEPENDANTS ELECTEURS
DU QUARTIER BY.

MESSIEURS,

Je regrette que les citoyens de notre quartier soient encore troublés par une autre élection.

Dans ma réponse à votre requête, je vous ai dit qu'il n'était ni agréable ni désirable d'être placé dans une position d'opposer et d'exposer la corruption. Cette corruption que je prévenais je l'ai rencontré au commencement de la lutte. L'effet produit par l'action prompte que je pris de protester contre et d'exposer la corruption est une preuve de ma détermination de protéger vos droits quand on essaiera de vous priver de votre franchise, l'un des droits les plus chers qui appartiennent aux hommes libres.

Je crois qu'il est de mon devoir de vous dire qu'un projet bien établi est sur pied de construire des Aqueducs dispendieux. Considérant le fardeau de la dette qui pèse sur la ville, je suis opposé à cette spéculation, instituée par des contracteurs sans principes, qui, si adopté, placerait notre Cité dans une dette ruineuse dans la position des villes d'Hamilton, Port-Hope et de Belleville.

MESSIEURS—L'élection aura lieu VENDREDI prochain le 24 courant, et ce qui est étrange sous le contrôle du même officier rapporteur.

J'ose espérer que vous ne croirez en rien dans toutes les calomnies qui ont été débitées contre moi par de mauvaises langues.

Je vous rencontrerai au Poll le jour de l'Election ; et si je suis honoré par la majorité de vos suffrages, j'emploirai toute mon énergie à exposer la corruption, à protéger vos droits et à abattre les taxes.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

P. A. EGLESON.

Ottawa, 21 janvier 1862.

GRANDE VENTE

D'UN

Etablissement de Marchandises seches

EN BANQUEROUTE

CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA

MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de

MARCHANDISES SECHES.

LES SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN.

POUR LES FETES

DU

JOUR DE L'AN.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE

Doit appartenir

A CELUI QUI PLAIT A CHACUN

IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE

Sans Rival de nos

CAFFES

De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,
Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

SALON DE PERFUMERIE

DU

CHEMIN DE FER.

MM. MILES ET EDDIX,

PERRUQUIERS ET BARBIERS.

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne ou ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barbe fier suivant l'art. Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.

RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa, 2 janvier 1862.

NOUVEL ETABLISSEMENT!

DUPONT et PELLAND,

No. 61, Rue Notre-Dame,

Bâtisse de l'Institut-Canadien.

MM. DUPONT ET PELLAND

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir, au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut Canadien, un Magasin ou l'on trouvera toujours un Assortiment convenable et varié de MARCHANDISES de Goût et d'Etape. HARDES FAITES de toutes descriptions, CHAPEAUX pour Dames et Messieurs, VALISES et PORTE MANTEAUX, Etc., etc., qu'ils sont en mesure de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, pour Argent Comptant.

Un tailleur de première classe est attaché à l'Etablissement, et toute Commande sera exécutée par ces Messieurs avec bon goût et ponctualité.

Souvenez-vous que c'est au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut-Canadien, que vous pourrez vous procurer un Habillement complet à des prix excessivement réduits

Ottawa, 2 Déc. 1861.

Hotel National,

RUE SUSSEX,

TENU PAR M. LAFONTAINE.

On en reçoit des Pensionaires au mois et a la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurent en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes description. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles pourront avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés :—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente	Prix par acre.
		Nord de la	**Riviere Ottawa.**		
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalaberry	101,000	30 cts.
G.W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	35,000	60 cts.
E. E. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	160,000	"
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	185,000	"
Mic. McLean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright Egan	190,000	"
G. M. Judgson	Glarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	180,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	30,000	30 cts.
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	60,000	"
		Nord de la	**Riviere St. Laurent.**		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Abercrombie	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford	35,000	30 cts.
Alex. Daly	Rawdon	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londonderry	141,000	"
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Catheart, Kildare, Joliette, Brandon	49,000	"
A. Dubord	Trois-Rivières	St. Maurice et Maskinongé	Peterborough, Caxton, Shawenegan	40,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain	Radoor, Alton, Montauban	25,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	28,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Jonquiere, Kesy Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	250,000	20 cts.
		Sud de la	**Riviere St. Laurent.**		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden	160,000	60 cts.
F. M. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	100,000	"
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whatton, Winslow	290 000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	artie de Mégantic	Broughton, Thetford	44,000	40 cts.
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	eauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	130,000	"
Andrew Ross	Frampton [François	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Richborough, Ditchfield, Lumière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	200,000	30 ct'
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Malleux	20,000	"
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	120,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Roux, Bellechasse partie de Buckland Danquam, Armagh	92 000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Cournier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	110,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	285,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Deseonville, Regon, Rodot	135,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpès, Nigette, Cabot, Fleurieu, Maceeider Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	300,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	Bonaventure	Matapedia, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	180,000	25 cts.
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la baie de Gaspé, Fox, Sydenham	130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat ; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur ; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche ; Agent, J. B. LEPAGE Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata ; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes :—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau.

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation.

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants :—

QUÉBEC - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.
MONTRÉAL - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumission pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les ouvrages suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui peuvent être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P

Ottawa, 14 août 1861. 15-2s.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Tronc, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	.....	25 cts. par 100lbs
Seconde	"	22½ " " "
Troisième	"	17½ " " "

☞ Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Tronc, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Surintendant.

Ottawa, 15 avril, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov. 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Tronc allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec le Bateau à Vapeur Canadien et Américains, allant d'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront Prescott, ... pour joindre les Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Tronc venant de Montréal à 5.10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera Prescott à 1.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Tronc allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4, 45 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

E. FRENCH,
Surintendant.

Prescott, 28 oct., 1861.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Faisal Rouge, Rue Sussex.

N. B—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par Express.

Ottawa, 21 août 1861.

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES du CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'examen et l'approbation au dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'inspection à 10 heures A. M., le jour en dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles au lieu susmentionné exempt de charge. S'ils ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Tronc les transportera gratis à leur dépôt sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui enverront des grains ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un certificat établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubier de chaque côté, ou en échantillons de 4 pouces, et accompagnés, autant que possible, de spécimens avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Herbert, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St. Hyacinthe, et col. Thompson Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au sécrétaire à Montréal, auquel on fera aussi d'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

B. CHAMBERLIN, Com.
Secrétaire.

Montréal, 18 Décembre 1861

P. CHABOT,

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES ANGLAISES

ET

AMERICAINES,

QUEBEC.

A LOUER.

TOUT ce bloc de maisons en briques, à QUATRE ETAGES, situé Rue Sparks, Ottawa centrale, contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et à quelques pas du quartier des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements peuvent être loués séparément ou en bloc.

Pour les conditions, s'adresser à

H. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, ou à ce Bureau

Western Assurance Cmpay,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
J. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERR. HALDAN, Ecr.
Solliciteur : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement réparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent

Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de Fontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judgson, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comte.

ANDREW RUSSELL.

Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 20 juillet, 1851

AVIS est par le présent donné qu'une (timber berths), dans les territoires suivants, savoir : [illegible] et lots-sous-mentionnées,

" Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

" Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la rivière Ottawa au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

" Territoire Ontario," à l'Hôtel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

" Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour le limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rossin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

" Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

" Territoire de la Baie des Chaleurs, à New Carlisle le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

" Territoire Chaudières et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente par encan public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront jugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les licences seront émises en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localités respectives

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire,
T. de la C

29 août, 1861.

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sous un court délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des sappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES.

Québec, 8 juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil donner les instructions de police et d'huile suivante, en vertu des dispositions de l'acte 22 Vic, c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL GOODISH, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Goderich.

JOSE FONTAINE, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LOCLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILIPPE RICHERVAISE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Bassin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861

SALON DE PERFUMERIE

No. 1.

DU

PRINCE DE GALLES

E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de perfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goods, Court House Avenue.

WILLIAM KING,
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

[illegible]
Arpenteur Provincial,
BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné quel e agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

Agences	Agents.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark.	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	F. MCARNABY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T.A. ANBRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland.	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MOORE,
Lambton.	A. SCOTT,
Waterloo.	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Colets, Chemises, etc, etc.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel.

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS.

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à [illegible] P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné quel e agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

Agences	Agents.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell.	N. STEWART,
Carleton.	J. DURIE,
Lanark.	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	F. MCARNABY,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T.A. ANBRIDGE,
Lincoln, Haldimand et Welland.	H. SMITH,
Norfolk.	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MOORE,
Lambton.	A. SCOTT,
Waterloo.	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence,

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement,
EDMOND GERMAIN,
Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR ROUGE, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce qui est necessaire a la vie

Boissons, Epiceries habillement

Pour argent comptant seulement

☞ **ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.**

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

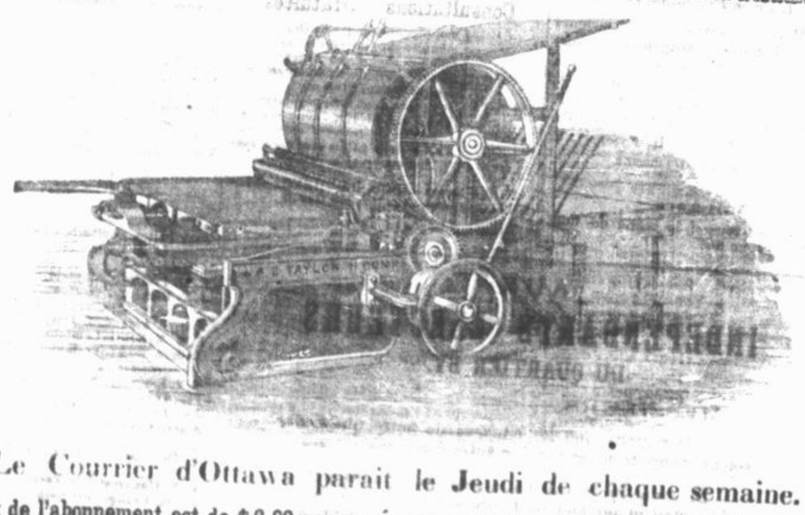

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $.2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCS.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces au dessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les AVIS SPÉCIAUX et RÉCLAMATIONS paieront par ligne	10 c.
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 c.

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientele, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse.—Il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

H

G. MORTMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peintures, huiles, et teintures.

☞ Prescriptions préparées avec soin. ☜

Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS.

OFFRENT EN VENTE :—

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques,

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés,—

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.

Montreal, 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombia.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Glouceste, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cheveland.

Pennsyvania.

Lancaster et son Comté.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginie (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DÉPARTEMENT
DES
TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENHOLM, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmont et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom. Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandais &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Sauces, Sardines, Hommards et saumons en boites, Buiscuits supérieurs de Wattons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il aura constamment en mains un assortiment considérable et varié de Marchandises Seches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes dures, Souliers, Congress, Bottines, Chaussures d'enfants, etc. etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU,
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNE aon attiré l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de **Ferronnerie**, provenant des meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans la

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON

A l'Enseigne de l'Enclume,

Au Vieil Etablissement, Rue Rideau,

CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET GENERALE

Dans toutes les branches, qui ait jamais été exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne

DE L'ENCLUME,

Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.

JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans

Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* consistant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la derniere mode,

Ainsi que Changeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRES,

Drape, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY. BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

A L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal de cette Cité, sont garanties être de la meilleures qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres, Rubans, Dentelles,

Broderies sur Mousseline, Gants, Bas, Garnitures pour Robes, &c.

Toiles, Serviettes ouvrées,

Toile ouvrée, Linge de table, Serviettes de Table, Essuie mains, &c. &c., &c.

Casimires, Draps, Merinos.

Mousseline de Laine,

Indiennes Guinghan, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bonnets,

Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Fort

OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE

Bureaux Batisses de Brown, au dessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENS DU CANADA CENTRAL.

Première Année. Ottawa, (H.C.) Jeudi matin, 30 Janvier 1862. No. XLIII.

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour purifier le sang, et pour la prompte guérison des maladies suivantes, savoir: le scrofule ou tumeurs, ulcères, éruptions, blessures taches de rousseur, pustules, et tout les maladies de la peau.

Oakland, Indiana, 6 Juin 1859.

J. C. Ayer & Co.,

Je me fais un devoir de reconnaître ce que votre salsepareille a opéré en moi. Une maladie scrofuleuse m'ayant été transmise, j'en ai souffert durant de longues années. Tantôt elle éclatait en ulcères aux mains et aux jambes, tantôt atteignait l'estomac, la tête et les oreilles qui n'était plus qu'une seule plaie. Toutes les médecines ordinaires dont j'ai fait usage ne m'ont procuré aucun soulagement, tout au contraire le mal empirait. Enfin, je me suis réjoui de voir dans un journal le Gaspé Messenger la préparation de votre salsepareille, et vous connaissant, de réputation j'en ai envoyé chercher à Cincinnati, j'en ai fait usage, et j'ai été entièrement guéri. J'ai pris ce remède selon votre prescription, en petites doses et durant un mois dans une cuillère à thé. Je n'en est pris que trois bouteilles. Une peau lisse et blanche a remplacé la plaie qui couvrait mon corps. Je suis actuellement convaincu que cette terrible maladie est chassé de mon système. Vous pouvez me croire en vous déclarant que je vous considère comme l'un des plus grand bienfaiteurs de l'humanité qui aient existé dans ce siècle, et je suis avec reconnaissance votre dévoué serviteur.

Alfred B. Tallery.

Erésipèle ou feu de St. Antoine, Dartre, Calvitie, Maux d'yeux, Hydropisie, &c.

Le Dr. Robert M. Preble écrit de Salem, N. Y., en date du 12 septembre 1859 qu'il a guéri radicalement un cas d'hydropisie qui menaçait d'être fatal et ce par le moyen de votre salsepareille. Il a opéré également la cure de violent Irésipèle à fortes doses du même remède qui en outre guérit les éruptions ordinaires.

Bronchite, goître ou gonflement du cou.

Bebulon Sloan, de Prospect, Texas, écrit ce qui suit:—"Trois bouteilles de votre salsepareille m'ont complétement guéri du hideux gonflement du cou que l'on appelle goître et dont je souffrais cruellement depuis deux ans.

Edward S. Morrow, de Newburry, Alabama, cite le cas suivant:—"J'ai guér dans ma famille, au moyen de votre salsepareille une tumeur ovaire qui avait jusqu'à présent défié tous les efforts de la medecine, mais après avoir employé votre remède durant six semaines, il ne restait aucun symtôme de la maladie."

Maladies syphilitiques ou mercurielles.

Nouvelle-Orléans, 25 août 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, je suis, tout-à-fait de l'opinon de votre agent sous le rapport de l'efficacité de votre salsepareille. J'ai dans ma pratique, opéré maintes et maintes cures dans les cas de maladies vénériennes. L'un de mais malades avait des ulcères au gosier, à la bouche et au nez; il a été guéri dans cinq semaines. Une autre attaque de la même maladie a été également guérie et nulle trace n'en reste sur son visage. Une femme traitée auparavant pour le même mal par le mercure, et qui avait été la proie d'incroyables souffrances à la suite de l'humidité, a été également rendue à la santé en quelques semaines. Je sais d'ailleurs que d'après la formule que votre agent m'a remise, que votre préparation, sortie de votre laboratoire, ne peut être qu'un grand remède, et je n'ai pas, en conséquence, été étonné de ses heureux résultats.

Tout à vous fraternellement.

G. V. LARIMER, M. D.

Rhumatisme, goutte affection du foie.

Indépendance, Preston, Connecticut, 6 aillet 1859.

Dr. J. C. Ayer,—Monsieur, j'ai été affligé pendant longtemps d'un douloureux rhumatisme chronique contre lequel avaient échoué tous les efforts de la medecine. J'ai eu recours à votre salsepareille dont une seule bouteille m'a radicalement guéri en deux semaines, de sorte que je jouis actuellement d'une bien meilleure santé qu'avant d'avoir été attaqué de cette maladie. Je pense que c'est une merveilleuse médecine.

J. FREAM.

Jules Y. Getchell de St. Louis, écrit ce qui suit:—"J'ai été, durant des années affligé d'une affection du foie qui avait complétement détruit ma santé. Aucun remède ordinaire n'ayant pu me soulager, mon bien-aimé pasteur le Révd. M. Espy m'a conseillé de faire usage de votre salsepareille en me disant qu'il connaissait que toutes vos préparations ne pouvait produire que du bien. Grâce à Dieu, votre salsepareille qui m'a guéri a tellement purifié mon sang que je me sens actuellement un nouvel homme. Je me sens rajeuni, et je pourrais jamais, sous ce rapport, dire assez de bien de vous."

Tumeurs cancéreuses, "élargement" ulcères, carie et exfoliations des os.

On nous a rapporté beaucoup de cures accomplies par cet excelent remède, et nous référons nos lecteurs à notre almanach athéricain que les agents ci-dessous nommés se font un plaisir de fournir gratis à tous ceux qui en font la demande.

Dyspépsie, affection du cœur, abcès, épilepsie humeur sombre, névralgie, etc.

De nombreuses cures de ces maladies ont été opérées par la puissance ultérieure de cette médecine. Elle stimule vigoureusement les fonctions vitales, et combat des maladies que l'on pourrait croire au-delà de son efficacité. Les besoins du peuple ont longtemps réclamé ce remède, et nous sommes certains qu'il opérera tout le bien qu'il est au pouvoir de la médécine de faire.

Baume Pectoral d'Ayer, pour la prompte guérison de Rhumes froids, influza, enrouement, croup, pulmonie naissante et pour le soulagement des malades dans une phase avancée de cette dernière maladie.

Ce remède si universellement connu surpasse tout autre par la cure des maux de gorge et des affections pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici l'évidence de sa vertu que pour ces sortes de maladies, il est sans rival dans le monde civilisé. Pas de communautés et même de familles qui n'aient point fait une expérience personnelle de ses effets. Comme chacun connait les fatals résultats de ces maladies ainsi que l'efficacité de remède, nous ne pouvons faire plus que d'assurer le public qu'il possède actuellement toute la vertu qu'il avait lorsqu'il opérait des cures qui lui ont acquis à juste titre la confiance de tout le genre humain.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Massachusetts.

Prix 25 cents par boite.

25 oct—an.

LE

NOUVEAU PAIN KILLER

Le meilleur remède encore pour le Rhumatisme, la Roideur de Jointures, le mal de Dents, les Contusions, les Brûlures, le mal de Tête et les maladies des Intestins.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Nous n'avons que c'est une tentative téméraire que de tenter l'introduction d'un nouveau Liniment ou remède contre toute douleur dans un moment où le pays est tellement rempli de tant de remèdes de cette espèce; et nous avons retardé l'introduction de notre longtemps après avoir résolu de le soumettre au public; nous avons consulté un grand nombre de médecins éminents, et nous en avons parlé à un grand nombre de propriétaires de Liniments et de remèdes, contre toutes douleurs, des plus populaires et nous sommes arrivés à cette conclusion que nous pouvions apporter au nôtre des améliorations qui les surpassent tous; car nous avons vendu des remèdes de cette sorte depuis plusieurs années, et nous avons suivi leurs effets; nous avons fait l'essai de cet article, et y avons apporté quelques changements, puis essayé ensuite, et nous sommes certains que c'est le meilleur remède qui puisse être fait. Nous n'avons pas l'intention de faire à notre remède une réputation au dépens des autres, mais nous demandons seulement qu'on en fasse l'essai, et s'il est trouvé préférable à tout autre article de ce genre, employez-le de préférence à tout autre. Afin que les personnes qui désirent en faire l'essai ne courent aucun risque, nous autorisons tous nos Agents à remettre aux acheteurs leur argent dans le cas où ils n'en seraient pas satisfaits. Nous donnons une grande bouteille pour 30 sous, et nous la garantissons.

J. M. HENRY & FILS, Waterbury, Vt.

Et 30, rue Saint-Henry, vis-à-vis l'American House.

Montréal, C. E.

A Vendre à Québec, chez

O. GIROUX, J. MUSSON, & Cie., J. BOWLES, J. H. MARSH, J. S. BOWEN, J. E. BURKE et S. STURTON.

9 fév. 1861. 107-12m.

Soulagement en Dix Minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES

Soulagement en Dix Minutes.

DE BRYAN.

CETTE MEDECINE A ETE DECOUVERTE EN 1737, *et est la premier article de ce genre qui ait jamais été présenté sous le nom de "PASTILLES PULMONAIRES," soit dans ce pays ou ailleurs; toutes les autres pastilles pulmonaire sont des contrefaçons. Les véritables se reconnaissent à la signature de* BRYAN *qui est apposée sur chaque* PASTILLE.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent les Rhumes de Gorge et de Cerveau, les Maux de Gorge et les Enrouements.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent de l'Asthme, des Bronches et de l'Oppression.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent le Crachement de sang et les Douleurs de Poitrine.

LES PASTILLES PULMONAIRE DE BRYAN

Guérissent les commencement de Consomption et les Maladies du Poumon.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Guérissent l'Irritation de la Luette et des Amygdales.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Soulagent les maladies ci-dessus dans l'espace de dix minutes.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont un bienfait pour toutes les classes et toutes les constitution.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Se recomandent aux Chanteurs et Orateurs.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont faciles et agréables à prendre.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Font plus que soulager, elles guérissent promptement pour toujours.

LES PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Sont garanties devoir donner satisfaction à tout le monde.

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Toute personne devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Tout voyageur devrait avoir une boite des

PASTILLES PULMANAIRES DE BRYAN

dans sa poche.

Pour une boite des

PASTILLES PULMONAIRES DE BRYAN

Personnes ne refusera de payer

Vingt-cinq cents.

JOS. MOSES, seul propriétaire Rochester, N. Y. A vendre à Montréal, par LYMAN, SAVAGE et Cie., par CARTER, KERRY Cie., et par LAMPLOUGH et CAMPBELL.

19 mars, dm—135

GRANDS REMEDES!

Pour guérir un *Rhume* ou une *Toux* sévères il faut faire usage du

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wister,

Pour guérir la *Toux criaide*, la *Grippe* ou la maladie des *Branches*, il faut faire usage du

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wister,

Pour arrêter la prédisposition à la *Consomption*, il faut faire usage des

Baume de Cerister Sauvage du Dr. Wister

Pour guérir l'*Asmthe*, l'*Indigestion*, il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Pour guérir l'*Asthme*, l'*Acidité* ou le *Brûlement d'estomac* il faut faire usage des

AMERS OXIGENES.

Ces remèdes produisent l'effet qu'on en attend. Ils soulagent ceux qui souffrent, éloignent la maladie, rappellent à la santé, procurent ainsi aux malades et aux affligés la consolation et le comfort.

Clyde, comté de Wayne, N. Y. 10 mars 1857.

MM. S. W. Fowle & Cie: Je suis heureux de déclarer que j'ai fait usage des Amers Oxigénés dans ma pratique pendant les trois dernieres années, pour le traitement de la Dyspepsie, la débilité générale; l'Indigestion et les affections du Foie, et j'en ai obtenu les résultats les plus satisfaisants. J'exorte bien cordialement ceux qui souffrent de cette terrible maladie à faire usage de cette médecine précieuse.

Votre tout dévoué.

J. E. SMITH, M. D.

Exeter, Me., 20 septembre.

Le présent certifie que pendant les deux dernières années, j'ai recommandé l'usage du *Baume de de Cerister Sauvage du Dr. Wister*, pour la Maladie des Poumons, et à ma connaissance, plusieurs bouteilles ont été bues par mes patients, qui tous en ont obtenu de bons résultats. Dans deux cas, où la Consomption semblait être déclarée, le Cerisier Sauvage effectua une cure complète.

E. BOYDEN,

Médecin à Exeter Corner.

Le seul Baume veritable est celui qui porte écrit sur l'enveloppe la signature de T. BUTTS.

SETH W. FOWLE et Cie., Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON, JOSEPH BOWLES et Mme ARDOUIN.

8 janv. 1861.

VIVE LE VIEUX REMEDE DU VERMONT

CONTRE LA TOUX.

Elixir Balzamique Vegetal

DE N. H. DOWNS.

NOUS disons au public que cette médecine s'est vendue dans toute la Nouvelle-Angleterre, pendant plus de trente ans, et a toujours été garantie comme donnant une entière satisfaction à ceux qui en ont fait usage; nous ne connaissons pas un seul cas où les gens aient été mécontents et aient redemandé leur argent. Nous garantissons de plus que si, après en avoir fait usage, une personne veut qu'on lui rende son argent, elle n'a qu'à le demander aux Agents ou Propriétaires qui s'empresseront de la satisfaire. Que dire de plus? Vous faut-il un grand almanach rempli de certificats que personne ne croit? S'il vous faut quelque chose de plus que cela, demandez à vos voisins qui ont fait usage de ce médicament, et ils vous diront qu'il est le meilleur remède contre la TOUX, le RHUME, les FLUXIONS, l'ASTHME et toutes les Maladies de la GORGE, de la POITRINE, et des POUMONS, maladies qui toutes tendent à la CONSOMPTION. Achetez-le, et s'il vous contente, veuillez en retour, le recommander à vos amis et connaissances; et rappelez vous que, quand vous trouverez un médicament qui remplit tout ce que disent ses propriétaires, il est dans votre intérêt de ne jamais le changer, pour ce qui peut être inférieur.

Si vous voulez essayer l'Elixir de N. H. Downs, et si on ne le vend pas dans votre localité, priez votre Droguiste ou votre marchand d'en demander une petite provision à mes Agents, J. M. Henry & fils, Waterbury, Vt. et n 30 rue Saint-Henri, Montreal, ou de M. S. Burt & Cie., Cornhill, Boston, Mass, ou de C. W. Atwell, Portland, Maine, ou de Lyman, Savage & Cie. Moutréal, Canada, ou de Barnes & Park, 13, Rangée de Park, New-York, ou des principaux Droguiste (en gros) de la Nouvelle-Angleterre, New-York ou le Canada. Ils vous fourniront des circulaire à demande.

Le prix de cet article est de 50 cents à $1 la bouteille, et pour les bouteilles d'essai 25 cents.

Il n'y a que depuis quelques mois seulement que nous avons adopté les bouteilles d'essai, et nous l'avons fait afin que vous puissiez essayer cet excellent remède à peu de frais.

Il y a sur le marché un petit Elixir contrefait fabriqué par Jaspor Curtis, de Saint-Albans, mais il n'est pas signé de la main de N. H. Downs, il porte J. Curtis, à l'encre rouge. C'est une contrefaçon, on peut facilement le reconnaitre au signe que nous venons d'indiquer, et par le fait qu'il est marqué 37½ et 75 cents la bouteille. Naturellement, le dit Curtis n'ose pas signer le nom de N. H. Dows, parce que ce serait un faux.

GARE A LA CONTREFACON DU JASPOR CURTIS!

Rappelez-vous que l'Elixir véritable est garanti, et signé de mon nom, à la plume.

N. H. DOWNS.

A Vendre à Québec chez

O. GIROUX, J. MUSSON & Cie., J. S. BOWEN, J. E. BURKE, J. H. MARSH, J. BOWLES et S. STURTON.

9 fév. 1861. 106 12m.

L'APPAREIL AUBIN

POUR LE

Gaz d'Eclairage,

Pour les Maisons privées, les Magasins, les Manufactures, les Moulins à Scie, les Phares, les Hotels, les Colléges, les Villages et les Villes.

BREVETE POUR LE CANADA LE

10 *Décembre*, 1858.

Breveté aussi en Angleterre, aux Etats-Unis et en France.

CET appareil (dont un modèle fonctionne tous les jours au No. 142, rue Craig, à Montréal,) s'adopte très rapidement dans les Etablissements Privés et Publics, comme on peut le voir par les certificats et articles de journaux en la possession du Soussigné.

C'est l'appareil à Gaz le plus simple, le plus sûr et le plus effectif qui ait encore été inventé. Il s'adopte à tous les climats et à tous les pays, attendu qu'il n'est pas exposé à être dérangé par le froid, et qu'il extrait le Gaz de toutes les substances qui le contiennent, comme la Scieure de bois, la Résine, la Houille, la graisse, les Os, l'Huile, le Pain de suif ou de graines. PRODUIT.

LA LUMIERE ARTIFICIELLE

la plus économique et la plus agréable que l'on connaisse.

Il a obtenu la MEDAILLE D'OR de l'Institut Américain et des PRIX partout où il a été exposé.

Pour des appareils ou des renseignements à ce sujet, s'adresser à

E. BEAUMANN,

Agent pour le Bas-Canada.

Rue Craig No. 142, chez M GARTH.

Montréal 16 Février 1858.

J. B. HUSSON,

BONAVENTURE HALL,

MONTREAL.

M. J. B. HUSSON, a l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses amis, et du public, pendant les trois années qui viennent de s'écouler, et il prend la liberté de leur annoncer qu'il est, comme par le passé, toujours prêt à servir les déjeunés de NOCES, dîners ou soupers de soirées,

SOUS LE PLUS COURT DELAI.

Ses servants sont des plus attentifs et rien n'est épargné pour donner la satisfaction la plus entière.

Montréal, 3 mars 1861.

Litterature.

Feuileton du Courrier d'Ottawa.

L'AUBERGE DE LA BARONNE.

(Suite et fin.)

Le jeune Saint-Maurice resta un moment pensif et comme embarassé avant de prendre définitivement congé; il semblait qu'il avait encore quelque proposition à faire qu'il craignait de voir repousser avec mépris:

Mademoiselle, dit-il enfin, je vais m'éloigner pour toujours peut-être, et je vais, grâce aux sacrifices que vous m'avez faits, commencer une nouvelle existence de luxe et d'honneurs. Ne me permettrez-vous pas au moins de vous offrir dans cette fortune que vous m'abandonnez à moi seul ainsi que de nos ancêtres communs, une faible part qui vous permettra d'adoucir les dernières années de la vie de votre mère, de récompenser...

Je n'accepterai rien, monsieur le chevalier répondit la jeune fille avec une imposante énergie, et je dois vous dire qu'une nouvelle offre à ce sujet serait une insulte pour moi. Nous sommes tous habitués à l'obscurité, à la pauvreté et nous supporterons notre condition avec courage, quelle qu'elle soit, jusqu'à la fin. Cependant, ajouta-t-elle d'un ton suppliant et en saisissant par un geste hardi la main de son cousin, si vous croyez me devoir quelque reconnaissance pour ce désintéressement dont vous parlez, de grâce, monsieur le chevalier, avant de nous quitter pour jamais, un mot affectueux, un signe de bienveillance pour l'époux de ma mère, pour le bienfaiteur infatigable qui depuis vingt ans...

Tout en parlant elle cherchait à réunir la main du jeune gentilhomme à celle du vieux Claude Mignet; mais le chevalier se dégagea par un geste brusque avant qu'elle eût pu y parvenir en disant avec force:

Jamais!

Puis il adressa aux dames un salut profond et s'éloigna rapidement sans jeter même un regard sur le bon Claude, qui souriait avec tristesse.

Mme Louise s'approcha vivement de lui:

Pardonnez-lui, Claude, dit-elle avec son accent mélancolique; vous savez que l'exemple de l'ingratitude lui est venu de bien haut.

Et elle montrait l'enveloppe de la lettre royale encore ouverte sur la table.

Eh bien, maman, êtes-vous contente de moi? demanda Augustine avec naïveté.

Oui, mon enfant, oui, ma noble fille dit Mme Louise en recommençant ses caresses: tu as supporté l'épreuve avec héroïsme, tu as préféré tes parents à la grandeur, et aujourd'hui tu es aussi humble, aussi pauvre qu'auparavant! tu n'a plus même droit de porter le nom de ton père, tu n'a plus rien, ma fille, pas même l'espérance que jusqu'ici j'avais nourrie au fond de mon cœur!

La jeune fille baissa la tête d'un air embarrassé.

Maman, dit-elle, ne me rendez pas trop fière par des éloges que je n'ai peut-être pas mérités tout entiers... vous savez bien que je ne pouvais aimer ce chevalier de Saint-Maurice...

Parce que vous en aimez un autre, petite triponne, dit le bon Claude en souriant malignement; voilà le revers de la médaille. Malheureusement, vous savez bien que des obstacles insurmontables...

Comme il achevait de parler, on aperçut par la porte du pavillon, qui était restée entr'ouverte, les deux Michelin qui traversaient le jardin. Le jeune homme était pâle et tremblant; le père, au contraire, s'avançait avec une certaine assurance. Cependant, quand ils furent arrivés sur le seuil de la porte, tous les deux s'arrêtèrent avec hésitation, et le vieillard demanda d'un ton respectueux:

—Madame la baronne de Saint-Maurice permettra-t-elle à une ancienne connaissance de son mari de lui présenter ses hommages.

La baronne releva vivement la tête et elle ne put s'empêcher d'éprouver une espèce de dégoût en reconnaissant le vieux Michelin. Cependant elle réprima ce premier mouvement et elle répondit avec une douce résignation.

—Entrez, messieurs, entrez; la baronne de Saint-Maurice n'a plus le droit de repousser les hommages de personne.

Le père et le fils entrèrent dans le pavillon. A la vue de Ferdinand, Augustine s'était cachée derrière sa mère, aussi tremblante que lui. Le vieillard remarqua avec satisfaction ces signes de sympathie qui devaient l'encourager dans ses projets.

—Madame, reprit-il au bout d'un moment, je viens de voir M. le chevalier de Saint-Maurice, qui a déjà repris la route de Paris, et tout en me recommandant le secret il m'a dit en quelques mots ce qui vient d'avoir lieu. Je regrette infiniment, madame, de n'avoir pas su plutôt que la veuve et la fille de Saint-Maurice vivaient inconnues à si courte distance de l'endroit que j'habite; quels que soient les sentiments peu honorables peut-être qu'elles me supposent, je me serais fait un devoir d'être leur conseil et leur appui! J'ai donc à me plaindre, madame, d'avoir été traité par vous depuis long-temp comme un indifférent ou un ennemi. Cependant aujourd'hui que des espérances déçues..

Ferdinand coupa brusquement la parole au vieux Michelin comme s'il eût été impossible de maîtriser plus long-temps l'impatience qui le dévorait.

—Excusez-moi, mon père, s'écria-t-il; mais n'est-il pas nécessaire de prendre de si longs détours pour apprendre à Mme de Saint-Maurice comment elle peut faire mon bonheur, et peut-être celui de sa fille? Oui, madame, continua-t-il, en se jetant au genoux de la baronne, depuis longtemps j'aime Augustine; je l'aimais alors que ni elle ni moi ne savions ni son titre, ni même son véritable nom, alors qu'elle semblait sans fortune et que je pouvais paraître avoir des avantages qu'elle n'avait pas!.... Quand, ce matin même, nous n'avions pas encore la connaissance de son véritable rang, mon père, touché de ses grâces et des qualités précieuses qu'il devinait dans Mlle Augustine, avait consenti à cette union.... Et maintenant, madame, refuserez-vous, pour quelques vains préjugés de naissance et de noblesse, d'assurer le bonheur de deux enfants qui vous aiment et vous chérissent toute leur vie.

—Monsieur Ferdinand, dit Mme Louise en souriant avec tristesse, vous n'ignorez pas que ces préjugés dont vous parlez ne peuvent pas exister pour moi..... et puisque M. votre père et vous, vous avez eu tout à l'heure un moment d'entretien avec le chevalier de Saint-Maurice, vous savez qu'en ce qui concerne ma fille, elle n'a plus d'autre nom que celui d'un pauvre aubergiste, d'autre fortune que cette misérable auberge dont elle jouira après nous; vous savez qu'elle a renoncé à tout pour ne pas nous quitter, qu'elle n'a plus aucun avenir, aucune espérance....

—Qu'importe? s'écria Ferdinand, qu'importe si elle m'aime?

—Nous le savons, madame, dit le vieux Michelin, et cependant je vous demande la main de Mlle Augustine pour mon fils Ferdinand.

Mme Louise regarda fixement Claude Mignet comme pour deviner son opinion.

—J'ai toujours dit, fit celui-ci comme pour répondre à l'interrogation tacite qui lui était adressée, que M. Ferdinand Michelin était un bon et franc jeune homme, plein de respect pour le malheur et sincère dans ses affections. Cependant....

—Je comprends vos scrupules Monsieur Mignet, dit l'ex-notaire avec un peu de confusion: vous ne vous souciez pas plus que Mme la baronne peut-être d'être obligé de vivre avec un homme que vous méprisez....

Car, ne vous en défendez pas, je sais que vous me méprisez, parce que j'ai été autrefois acquéreur de biens d'émigrés. Peut-être avez-vous tort tous les deux en me reprochant comme un crime des spéculations dont tant d'autres se sont rendus coupables comme moi; mais du moins, si j'ai mal fait en achetant à un prix inférieur, je l'avouerai, à leur véritable valeur les biens du baron de Saint-Maurice, dont j'avais été autrefois le notaire et l'ami, ne me refusez pas au moins de réparer ma faute, puisque c'est une faute à vos yeux, en rendant à la famille de M. le baron ce que la nation lui avait indûment enlevé.... Consentez à ce mariage, madame, et je donne pour dot à mon fils le château et la terre de Saint-Maurice, que vous pourrez habiter aussitôt que je quitterai pour n'y revenir jamais....

Ces propositions avaient une apparence de générosité qui frappa vivement la baronne. Claude Mignet, plus défiant, réfléchissait au but caché que pouvait avoir le vieillard de se montrer si différent de ce qu'il avait été pendant tout le cours de sa vie.

—Ma fille, demanda Mme Louise en se tournant vers Augustine qui pleurait toujours, c'est donc à toi de décider.... Est-il vrai que tu aimes M. Ferdinand Michelin?

Augustine, sans rien dire, se jeta dans les bras de sa mère. La réponse était assez significative.

—Eh bien donc! mes enfants, reprit Mme Louise, soyez heureux, et puissent les anciennes inimitiés de vos parents disparaître dans cette union. J'aime mieux que ma fille doive sa fortune à un honnête jeune homme, fils d'un ancien ennemi, qu'à une famille orgueilleuse qui la renie, à des rois ingrats qui l'abandonnent.... Monsieur Michelin, vous avez ma parole.

Après les premiers transports des jeunes gens qui semblaient être tous les deux au comble de la joie, Claude, qui avait enfin trouvé le mot de l'énigme, s'approcha du vieux Michelin et lui dit à voix basse avec malice:

—Pardieu, M. Michelin, il faut que vous ayez diablement peur des lois que le nouveau gouvernement va faire sans doute sur la vente des biens d'émigrés?

Michelin le regarda de l'air désappointé d'un financier qui voit découverte sa pensée la plus secrète au moment le plus inattendu. Cependant, comme il n'y avait rien d'inquiétant pour ses projets dans les paroles et les manières de Claude, il répondit avec le même air rusé;

—Oh! il n'y a rien à craindre de ce côté-là, mon cher! Le chevalier, tout à l'heure, m'a dit que, par son crédit à la cour, il se faisait fort de nous préserver de toute tracasserie si mon fils épousait Mlle Augustine et si nous lui gardions un secret inviolable.

—Je comprends!... Mais nous devions bien cela à cette généreuse enfant!

Aujourd'hui Ferdinand Michelin a transformé le château en usine et est devenu un des plus riches industriels de son département. Il est député et il fait à la chambre basse des lois que son cousin le chevalier de Saint-Maurice, devenu pair de France, s'occupe à défaire à la chambre haute. Ni l'un ni l'autre ne s'est jamais vanté de la parenté.

ELIE BERTHET.

TOM POUCE DETRONÉ.—Celui qui fut si longtemps le roi des nains a trouvé son maître; Tom Pouce cesse d'être une curiosité. Il vient de se révéler à Manchester, dans le New-Hampshire, un nain plus phénoménal que lui d'un bon tiers, puisqu'il est d'un tiers moins grand.

Georges Washington Nutt—tels sont les noms de cette nouvelle merveille de petitesse—est né le 2 avril 1844,, et est par conséquent agé de 18 ans: il ne mesure guère plus de pouces de hauteur, qu'il ne compte d'années d'existence. Son intelligence toutefois est loin de se mesurer sur sa taille; il a reçu une fort bonne éducation, et parle, dit-on, très correctement le français. Son père est un fermier très à son aise, qui ne destinait nullement son héritier présomptif à courir les exhibitions. Mais le moyen de résister à la pluie d'or que les montreurs ont pris à tâche de faire tomber sur sa ferme! Après avoir quelque temps résisté, il a fini par céder, en répétant le mot célèbre d'une reine de France: "Vous m'en direz tant!"

Il va sans dire que la victoire dans cette enchère d'un nouveau genre est restée à Barnum. Des rivaux offraient $5,000 et $6,000 par an; Barnum en a offert $10,000, plus tous les frais d'entretien, plus tous les bénéfices provenant de la vente des brochures, plus l'abandon de toute la garde-robe qui se trouvera en magasin au bout d'une exploitation de trois ans: plus le cadeau d'un attelage microscopique. Avec de pareilles propositions, il a fait comme César; il a paru, il a parlé et il a vaincu.

SUR LA PAUVRETÉ. — Pénétrons-nous de la philosophie chrétienne, ô mes bien-aimés, et la pauvreté n'aura nulle prise sur nous! elle nous sera même profitable en donnant un nouveau lustre à notre vertu, et nous donnera bien plus que toutes les richesses. Qu'y avait-il, dites-moi, de plus pauvre que le prophète Elie! Mais c'était sa pauvreté même qui l'élevait au-dessus de tous les riches. Riche de trésors spirituels, ne voyant rien dans les biens terrestres qui ne fût au-dessous de la grandeur de ses pensées, rien qui fût digne de la sublime philosophie qu'il avait embrassée, il choisit de préférence à tout la pauvreté, et, foulant sous les pieds toutes les pompes de la vanité humaine, il se réduisit à n'avoir pour tout bien qu'un manteau. Ce fut à sa pauvreté qu'il dut les hommages des rois. Ce pauvre, il s'était rendu nécessaire au monarque de Juda, qui venait avec toutes ses richesses tomber aux pieds du plus misérable de ses sujets. Il y avait donc dans ce vil manteau quelque chose de plus riche que la pourpre, et dans la caverne de ce juste plus de magnificence que dans les palais d'un roi. Aussi le jour qu'il s'éleva dans le ciel, le prophète ne laissa-t-il à son disciple d'autres richesses que son manteau. Avec cette arme, dit-il, j'ai combattu le démon; avec elle tu en triompheras aussi bien que moi. Quel bouclier, mes frères, quel glaive! quel inexpugnable rempart! Elisée reçoit avec ce manteau le plus riche de tous les héritages, plus précieux mille fois que tous les trésors: c'était Elie se reproduisant dans son disciple, Elie tout à la fois dans le ciel et sur la terre! sans doute, vous applaudissez au bonheur du prophète; chacun de vous souhaiterait de lui ressembler: mais écoutez-moi. Les saints mystères auxquels nous sommes initiés, nous donnent quelque chose encore de plus merveilleux. Elie, quittant son disciple ne lui laissa qu'un manteau; le Fils de Dieu, en remontant vers son père, nous a laissé sa divine chair. Elie se dépouille de son vêtement pour le léguer à Elisée; Jésus-Christ nous transmet sa chair sans la perdre. Avec un semblable présent, cessons de nous croire malheureux, cessons d'accuser nos calamités et de craindre les disgrâces du temps.

(*Homélies de St. Jean Chrysostôme.*)

—On lit dans le *Morning Avertiser:*

William Dredge demeure à cinq milles de la ville, au pied des montagnes, il fut réveillé par les hurlements d'un chien. Vainement il chercha à éloigner cet animal, qui non-seulement ne s'écartait pas, mais encore grattait la porte avec ses pattes, cherchant à entrer. M. Dredge, étonné de cette persistance, s'habilla à la hâte et ouvrit la porte: un énorme mâtin entra. Le chien tira M. Dredge avec douceur par les pans de son habit, et comme pour l'engager à le suivre.

M. Dredge, voyant le vif désir manifesté par cet animal d'être accompagné, se mit en devoir de le suivre. Le chien le conduisit précipitamment vers un des escarpements de la montagne dont les flancs étaient crevassés par des fissures nombreuses. Sur la neige était étendu le corps d'une femme qui paraissait être morte de froid et de faim. Quel fut l'étonnement de M. Dredge en voyant le chien remuer un paquet de hardes déposé auprès du corps glacé de cette malheureuse, de trouver le corps d'un petit enfant de deux ans encore chaud et vivant.

La malheureuse mère était presque nue; par dévouement maternel, elle s'était dépouillée d'une partie de ses vêtements pour réchauffer son fut si longtemps le roi des nains a enfant. Le fidèle chien avait comtrouvé son maître; Tom Pouce cessa piété cette œuvre de dévouement. d'être une curiosité. Il vient de se M. Dredge emporta l'enfant, et, ayant réveillé des voisins, il retourna à la montagne, afin d'inhumer le corps de la pauvre mère. Le bon Samaritain a depuis adopté l'enfant et le chien. On n'a pas encore pu découvrir le nom de la femme, l'enfant va bien; il est très-beau. Son fidèle chien ne le quitte pas.

Les Canotiers de l'Outaouais.

(Suite et Fin.)

"Mais les jours s'écoulaient, et de plus en plus le pauvre Cayeux s'affaissait dans sa faiblesse et son dépérissement. Un soir, il vit un loup s'approcher de son refuge: "Ah! ah! dit-il, le brigand flaire déjà sa proie! Je ne suis pas en état de fuir devant lui, mais je me défendrai encore contre ses dents et ses griffes." Une autre fois, il aperçut un corbeau qui se posait sur un arbre voisin de sa hutte: "Ah! vilain rongeur de cadavres, lui dit-il, tu viens voir si bientôt je ne te servirai pas de pâture! mais j'ai encore assez de force pour t'effrayer." En disant ces mots, il poussa un cri, et le corbeau s'enfuit. Un matin, trois petits oiseaux vinrent en chantant voltiger autour de lui; leur aspect lui rappelait une des chansons de son village, et il leur dit, avec un accent de douleur:

Gentils petits oiseaux des bois
Allez dire à celle que j'aime
Que les Saints sont loin de moi.

"Quoiqu'il eût si grande envie de vivre, de revoir les êtres qu'il aimait et les rives de l'Ottawa, et le hameau où il était né, il sentait sa fin approcher, et n'ayant personne pour lui creuser sa tombe, il la creusa lui-même, et il fit une croix qu'il voulait tenir à sa main à sa dernière heure. Pendant qu'il s'occupait de ces funèbres préparatifs, tout-à-coup il entendit des voix vibrantes résonner à son oreille. Il leva la tête avec un mouvement de joie: c'étaient les chasseurs qu'il attendait perpétuellement, c'était le secours providentiel qu'il avait tant de fois invoqué. Par malheur ce secours lui arrivait trop tard. En vain les charitables Canadiens essayèrent de le réconforter; il était anéanti; il leur raconta, d'une voix défaillante, sa lamentable histoire, puis tomba dans la fosse qu'il avait préparée.

"Voilà comment est mort le brave Cayeux, dit Bernard d'un ton de voix émue.

Oui, s'écria Passe-Partout. Et voila comment, peut-être, nous mourrons dans le même abandon. Mais, bah! pourquoi y songer?" Et, d'une main vigoureuse, frappant brusquement l'eau avec sa rame, il répéta le refrain de la chanson canadienne:

Gai lon là, gai le rosier
Du joli mois de mai.

Ainsi vont les bateliers, ramant et chantant, laborieux et insoucieux, accomplissant leur tâche de la journée sans se préoccuper du lendemain, toujours prêts à se remettre à l'œuvre pour un salaire convenable, charretiers des rivières et des lacs, endurcis au travail, soumis d'avance à toute sorte de privations et de périls, et jouissant pleinement du produit de leur labeur, dans leurs heures de repos.

Leur existence n'est-elle pas pour nous un enseignement? Par la patience qu'ils conservent dans leur rude profession, par le courage avec lequel ils bravent de graves périls: par leur résignation, quand ils souffrent; par leur franche et expansive gaieté, en leurs moments de bien-être, ne nous donnent-ils pas, sans y songer, une sérieuse leçon?

Dieu nous a fait une meilleure part dans les biens de ce monde, et nous n'usons pas sagement de ses dons. A défaut des réelles difficultés, des vrais chagrins de la vie, nous nous créons à nous mêmes des chagrins de vanité et des difficultés dont nous gémissons ensuite, comme si nous étions les victimes d'une destinée cruelle. C'est, je crois, Mme de Staël qui, dans une de ces mélancoliques rêveries, a dit: "Je me regrette," et, par là, elle a très justement défini une de nos triste propensions. Nous nous regrettons, en effet, aux différentes époques de la vie. Dans la jeunesse, nous regrettons les naï

A NOS ABONNÉS.

Tous ceux qui doivent à cet établissement sont priés de venir régler à ce Bureau ou avec M. G. Demers comme ci-devant.

Vu les changements qui viennent d'avoir lieu dans le personnel et l'administration de ce journal, les personnes qui ont annoncé sont notifiées que leurs annonces seront publiées comme d'ordinaire jusqu'à nouvel ordre ou d'après de nouveaux arrangements.

☞ Toute communication qui nous sera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa

J. P. Dorion, Redacteur.

Ottawa, 30 Janvier 1862.

Nous insérons aujourd'hui dans nos colonnes un article du *Courrier du Canada* ayant pour titre "*Ce qui se prépare en Europe.*" L'auteur de cet écrit envisage la position de l'Europe à notre point de vue en disant qu'elle sera punie par où elle a péché, comme elle l'a été en 93 pour tous les crimes qu'elle avait commise.

L'Italie serait encore le grand champ de bataille et les révolutionnaires viendraient encore essayer leurs forces contre la faiblesse du saint siége, qui fait sa force insurmontable comme l'a dit de Montalembert.

L'on tâchera encore d'envahir des provinces plutôt que de gagner des cœurs, l'on souhaitera encore que les cris de la douleur soient le seul hymne qui accompagne leurs victoires et l'on élevera comme on l'a déjà fait des monuments lugubres destinés à immortaliser leur fureur, et leur vanité sur des campagnes qu'ils auront peut-être dépouillées, sur des cités qu'ils auront peut-être réduites en cendres, sur des cadavres que leur glaive auront peut-être entassés—mais il est une chose qu'ils ne pourront détruire—ce sera l'histoire de leur règne et le souvenir des maux qu'ils auront faits.

Il est une sentinelle qui veille près du Vatican, qui ne dort jamais, qui n'avance ni ne recule, qui est immortelle, et que les mains profanes des hommes ne peuvent saisir—elle s'appelle—PROVIDENCE. Placée là par l'ordre de Dieu lui-même depuis des siècles, elle donne encore des espérances au successeur de St. Pierre.

Le peuple de Rome a maintenant confiance dans cette grande *faiblesse* du Souverain Pontife qui fait sa *force*.

On ne trompera donc pas davantage l'humanité sur les sujets de son admiration; aveugle et rampante elle ne se prosternera plus devant ceux qui la fouleraient aux pieds: les fléaux seront regardés comme des fléaux et des crimes éclatans cesseront d'occuper les veilles ou les talents des grands artistes de l'Italie. Nous pensons aussi que les *Princes* eux-mêmes partageront la sagesse de leur siècle, que la voix de la philosophie ira réveiller au fond de leurs âmes des sentiments trop longtemps assoupis et leur inspirera de l'horreur et du mépris pour une gloire sanguinaire. S'il était arrêté dans les décrets du ciel que des souverains persévéreront dans leur frénésie, ces innombrables hordes d'assassins qu'on soudoie jetteront leurs armes loin d'eux, remplis d'une juste horreur pour leur détestable métier, d'une profonde indignation pour l'abus cruel qu'on faisait de leurs bras et de leur courage, ils enverront leurs insensés despotes vider eux-mêmes leurs querelles; car nous le demandons, sont-ce généralement les peuples qui se font la guerre! Non—ce sont les rois avec leurs troupes pour la gloire de leur personne ou de leur famille sans aucun égard au bien de leurs sujets. Ce n'est pas que les princes ne tâchent d'engager dans leurs querelles l'orgueil national des peuples, mais ils cherchent surtout à affaiblir ou à soumettre cette indépendance qui lutte encore dans quelque corps contre l'autorité absolue qui s'élèvent par dégrés.

Le temps n'est donc pas éloigné où toute l'Europe sera en combustion. L'on verra comme aux Etats-Unis toutes ces nations autrefois si unis aiguisant et trempant leurs armes dans leur sang. Mais il est un pouvoir que les révolutionnaires devront approcher avec crainte de peur de s'y heurter trop fortement, et tomber comme bien d'autres à ses pieds.

Quand un homme a dit M. de Montalembert aux applaudissements de l'Europe est conduit à combattre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément; elle lui dit: Frappez-moi, vous vous déshonorerez! eh bien! l'église n'est pas une femme, *c'est une mère!* c'est la mère de l'Europe, la mère de la société moderne, de l'humanité moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils ingrat, un fils révolté, on reste toujours fils, et il vient un moment où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, soit par le malheur, soit par la réprobation unanime.

Point de Guerre.

Nos voisins les américains commencent maintenant à respirer avec un peu plus d'aisance. Quand ils ont vu se dresser devant eux le lion britannique montrant toute la majesté de sa taille les grandes figures blêmes de la république à commencer par "*Old Abe*" pâlirent d'avantage.

Ils avaient de plus devant eux les paroles prophétiques de l'immortel Jefferson prononcées dans son discours officiel d'adieu:—

"Quand un semblable conflit arrivera, quand les citoyens d'une section de ce pays seront en armes contre les citoyens d'une autre section et prêts à entamer un combat dont l'issue sera douteuse, quelque soit le résultat de la lutte, ce sera LA FIN DE L'UNION et partant, le terme des espérances des hommes libres. *Le triomphe des vainqueurs ne leur assurera pas les bienfaits de la liberté.* Il pourra engendrer de la haine dans leur sein par les injustices supportées, mais ils seront eux-mêmes englobés dans la ruine générale."

Er. face de cette opposition du passé et du présent, le cabinet de Washington crut que dans son intérêt il fallait par mesure de prudence relâcher les prisonniers Slidell et Mason, sachant que l'Angleterre se vengerait de l'insulte qu'on venait de faire à son pavillon, et au droits des gens en arrêtant de *simples individus* voyageant à l'ombre et sous la protection de ce même pavillon. Il fallait donc s'excuser. On chargea M. Seward d'adresser des apologies—M. Lincoln força pour ainsi dire son secrétaire de descendre à cette humiliation, lui le supérieur du président par le génie et le talent. Le chef de la République, habitué à violer les droits internationaux, à fouler aux pieds la constitution qu'il avait juré de respecter, qui avait coûté des millions, le sang le plus pur des martyrs qui s'étaient sacrifiés pour la sainte cause de la liberté, se trouva dans l'obligation, lui homme sans principes arrêtés, de fléchir le genou devant une puissance que ces prédécesseurs avaient combattu avec succès.

Quoique nous disions qu'il n'y aura point de guerre après cette solution pacifique de l'affaire Slidell et Mason, nous devons cependant toujours nous tenir sur nos gardes. L'Angleterre tient beaucoup à conserver le Canada, mais l'Angleterre comme le dit un de nos confrères du Bas-Canada, en présence de la guerre générale qui se prépare en Europe, ne fera pas la folie de sacrifier sa propre sureté à la sureté des colonies.

Il y aura bientôt en Canada une vingtaine de mille hommes de troupes régulières; n'en espérons pas plus de l'Angleterre et, dans tous les cas, agissons comme si nous ne devions rien attendre de plus de la métropole.

Qu'avons-nous a faire?—

Il faut de toute nécessité organiser militairement le Canada: il faut à tout prix créer une petite armée nationale. Tous les préparatifs de défense du Canada se résument dans cette importante mesure qui, en assurant le salut du pays, aurait de plus l'avantage d'ouvrir aux jeunes canadiens la carrière des armes.

Nous savons que quelques journaux d'Angleterre, ceux qui dédient invariablement toutes les semaines une tartine à la déloyauté des Canadiens et surtout des Canadiens-Français, regarderaient cette mesure d'un œil suspect. A ces calomniateurs obligés nous répondrons d'avance: Pourquoi l'Angleterre qui se fie tant à notre loyauté et à notre fidélité en temps de guerre, alors que nous n'aurions qu'un mot à dire pour lui faire perdre le Canada, ne s'y fierait-elle pas en temps de paix?

Les Chambres vont se réunir probablement au commencement du mois prochain; nous espérons qu'elles s'occuperont de l'importante mesure de l'organisation militaire du Canada. Nous ne sachons pas qu'il y ait, pour le moment, une question plus pressante et plus digne de l'attention de nos représentants.

Les derniers évènements survenus aux Etats-Unis ont été en Canada le signal d'un mouvement militaire général; pourquoi ne profiterait-on pas de cet élan pour former une armée nationale? Pourquoi n'organiserait-on pas en corps réguliers les différentes compagnies volontaires qui viennent d'être formées dans chaque bataillon de la Milice Sédentaire?

Nous savons que la mise en exécution de la mesure que nous proposons entraînerait de grandes dépenses; aussi nous ne la croyons réalisable que si le Gouvernement Impérial s'engage à payer les deux tiers au moins des frais d'entretien de notre petite armée.

Dans tous les cas, qu'on ne perde point de vue, dans les mesures qu'on prendra, que la sécurité du pays est sérieusement en question.

Ce soir doit avoir lieu le grand concert des amateurs à la TEMPERANCE HALL, donné dans le but d'aider à l'achat d'un orgue qui doit être placé dans la nouvelle église de la Rue Sussex.

Les personnes qui doivent chanter sont Mesdames Scott, O'Connor, Beaubien, Dorion, Miles, Mesdemoiselles Aumond, Parnell, Christie, et MM. Parnell, Lancaster, Dorion, Herr Runge, et sous la direction du professeur Bohrer.

Le prix d'entrée est de 2s. 6d., et 3s. 9d., pour un M. et une dame. Comme on peut voir la majorité des dames qui chanteront à ce concert sont canadiennes-françaises; elles s'attendent donc à rencontrer un auditoire canadien-français.

CHANT PATRIOTIQUE.

Nous avons reçu le nouveau chant patriotique, intitulé: *La Mère Canadienne*, paroles de M. Emm. Blain, musique de A. Dessane.

Tout fils du Canada qui sent battre en lui un cœur qui aime son pays, ne peut entendre cette romance chantée par une mère canadienne à l'adresse de son fils sans que celui-ci se dise: "J'obéis mère, par dévouement filial et par amour pour ma patrie."

Ce qui veut dire que le poëte s'est montré à la hauteur de son sujet, et que la musique de M. Dessane est digne de se trouver dans toute maison canadienne.

En se laissant visiter par cette nouvelle muse nationale, nous trouverons une sympathie dans ses accords.

"Je me suis procuré il y a quelque temps, nous écrit M. Dessane, une presse lithographique et c'est au moyen de cette presse que j'ai gravé moi-même cette Rovuance. Si cette composition prenait dans votre district, cela m'encouragerait à produire d'autres œuvres telles que quadrilles, valses, etc."

Nous avons reçu de l'auteur de cette romance un certain nombre de copies de *La Mère Canadienne* que nous pourrons disposer au prix très modique de 20cts la copie. Cette jolie chanson est dédiée au Col. de Salaberry et aux milices canadiennes.

—On nous informe de plusieurs endroits que le *Courrier* ne vient pas régulièrement. Il n'y a pas de notre faute. Nous expédions notre feuille tous les mercredis soir. A qui attribuer ces retards, ou pertes dépaquets adressés aux Bureaux de Postes de tel ou de tel endroit.—MM. les maîtres de poste pourraient peut-être résoudre cette question plus aisément que nous.

Elections Municipales dans le comte d'Ontaouais.

PAROISSE DE STE. ANNE'LIQUE.

CONSEILLERS.—MM. Fis. Samuel MacKay, ré-élu, Séraphin Gauthier, Thomas Cote, Jos. Joubert, Gordian, Jno. Horan, Jos. Benj. N. Papineau et John McBride.

MAIRE—J. B. N. Papineau, Ecr.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS.

MAIRE—Michel Beaudry, Ecr., J. P., réélu, et MM. Jean-Bapt. Poulin, Eustache Thomas, Augustin Bisson, François Marcotte, John Grant et Chas. Major, fils du Capt. Charles Major.

ST. ANDRÉ AVELIN.

MAIRE.—Alanson Cook, Ecr., et MM. J.-Bte. Laflamme, Antoine N. Denis, Jos. Bertrand, J. P., Antoine Gareau, J. P., Eusèbe Lacoste et Pierre Lacoste.

TOWNSHIPS DE BIPON ET HARTWEN.

MAIRE—Félix Proulx, Ecr., ré-élu, et MM. François Déguise, Louis Séguin, Hubert Séguin, Pierre Sigouin, Olivier Chartrand et Jacques Neveu.

TOWNSHIP DE LACHALEUR.

MAIRE—Geo. Wm. Cameron, Ecr., réélu.

TOWNSHIP DE TEMPLETON.

MAIRE—James Hogan, Ecr., ré-élu.

TOWNSHIP DE HULL.

MAIRE—Thomas McGory, Ecr., ré-élu.

VILLAGE D'AYLMER.

MAIRE—Harvey Parker, Ecr.

Elections Municipales.

QUARTIER BY.

Ci-suit est l'état des Polls à la clôture.

POUR ÉCHEVINS:

Traversy 290, Leamey 228, Eagleson 178;

POUR CONSEILLERS:

Heney 321, Turgeon 240, Lariviére 96;

QUARTIER D'OTTAWA.

POUR ÉCHEVINS:

L. J.-B. Lazure 159, F.-X. Guertin 137—Majorité pour M. L. J.-B. Lazure—22.

M. Guertin a résigué vers les 3 heures P.M., le second jour, avant la clôture du Poll.

Ce qui se prepare en Europe.

L'année 1862 a commencé sous de malheureux auspices. En faisant du regard le tour des continents européen et américain, nous trouvons toutes les nations, toutes les puissances dans une situation qui peut se traduire par ces mots sinistres: guerre! guerre imminente! Guerre au Mexique; guerre aux Etats-Unis; guerre imminente en Europe.

Depuis deux ans, l'horizon politique de l'Europe est voilé d'épais et sombres nuages; depuis deux ans un esprit de vertige sans cause apparente agite les peuples qui s'arment jusqu'aux dents en prévision de formidables événements. Tout, en un mot, semble nous présager une de ces tempêtes politiques qui passent de temps en temps sur la tête des nations et qui ont toujours pour résultat l'anéantissement de quelque puissance, la destruction de quelque trône.

Quel crime a donc commis l'Europe pour mériter le terrible châtiment d'une guerre générale?

Depuis la formidable guerre générale qui éclata après la révolution de 1789, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle, l'Europe a commis ou sanctionné bien des crimes politiques, et, pour ne parler que des événements contemporains, l'état actuel de l'Italie ne constitue-t-il pas un grand crime dont l'Europe toute entière est responsable?

Si l'Europe a été punie par une guerre de plus de vingt ans pour avoir assisté impassible au drame de la révolution de 93; si des souverains ont vu leurs couronnes brisées sur leurs têtes pour avoir laissé avilir la royauté, pour avoir laissé tomber une tête couronnée sous la guillotine, l'Europe de 1862 n'aura-t-elle pas à rendre un jour compte de l'écroulement du trône napolitain, du vol de la moitié des Etats du Pape et du brigandage qui couvre actuellement l'Italie de sang!

Oui tous ces crimes seront punis, et le châtiment sera d'autant plus terrible qu'il se fera plus attendre.

L'Europe se laisse mener par les sociétés secrètes; elle sera punie par où elle a péché: les sociétés secrètes leveront un jour la tête et mettront toute l'Europe à feu et à sang.

Les souverains européens ont donné leur adhésion aux nouveaux principes du droit international, principes immoraux et révolutionnaires: ce sont ces mêmes principes qui fourniront un jour des armes contre eux.

L'Europe a cru, en adoptant le fameux principes de non-intervention et des nationalités, mettre sa responsabilité à couvert: les révolutionnaires retourneront contre elle ces principes dont l'application rigoureuse ne laissera pas un trône debout.

Les souverains ont oublié qu'a sont sur la terre les représentants de celui qui tient dans le creux de sa main toutes les nations de la terre: le doigt de Dieu apparaîtra un jour écrivant un nouveau *Mané, Thécl, Pharès.*

Depuis un demi siècle Dieu a peu fermer les yeux sur les crimes des peuples et des Souverains, sur ces crimes contre le droit, sur les crimes contre la justice; mais le jour de la rétribution est arrivé; tout nous le présage.

La révolution, dont la tête est en Italie et les bras partout, mine sourdement tous les trônes. Il n'y a pas jusqu'au colosse russe qui ne soit attaqué.

L'Europe ressemble en ce moment à un volcan sur le point de faire éruption. De sourds mugissements se font entendre partout; ce sont les signes précurseurs de la catastrophe.

Dans ces temps de terreur et de troubles, une chose cependant nous console: c'est l'attitude courageuse et digne de la noble victime de la révolution, du Roi de Rome. En présence des événements qui se préparent, Pie IX reste calme. Au dessus des cris de rage de la révolution hurlant aux portes de Rome on entend la voix du Pontife bénissant le monde catholique; la voix qui bénit domine encore la voix qui maudit.

Nous, catholiques, nous sommes fiers de cette noble attitude du Souverain-Pontife, nous sommes fiers de la noble attitude du clergé de tous les pays qui, seul, a osé élever la voix pour protester contre les abominations qui se commettent.

L'Eglise traverse en ce moment une de ces épreuves qui viennent de temps en temps lui rappeler sa mission; mais comme toujours, elle sortira, de cette épreuve, victorieuse et plus rayonnante que jamais.

Et si la Providence réserve à l'Europe un de ces ouragans qui détruisent tout sur leur passage, la Révolution, après avoir servi de verge à Dieu pour punir les peuples, viendra se briser contre le roc inébranlable qu'elle n'a jamais pu entamer.—*Courrier du Canada.*

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Enfin l'on ne pourra pas se plaindre, on demandait à hauts cris de la neige. Les traineaux ne peuvent glisser disait-on, ici l'on touche une pierre, là on ne peut faire avancer notre bête qui se cabre sur une terre *gravelli*. Les commerçants étaient aux abois, et se promenant aux portes de leurs magasins disaient à tout passant que l'on nous avait oublié là haut, où que l'on nous croyait encore en été. Mais depuis samedi l'on se plaint de la trop grande libéralité des habitants de l'Empire céleste. Vous n'êtes jamais satisfaits MM. les marchands, vous demandez toujours beaucoup, et quand vous recevez au centuple votre ingratitude perce à travers les bienfaits, les dons et le patronage que vous recevez même du ciel.

Comme il y a des mécontents dans ce bas monde!

Vous vous plaignez parceque vous recevez trop, le *Courrier* lui se desole parcequ'il ne reçoit pas assez, et il vous dit souvent cependant que dans vos intérêts et les siens (puisqu'ils sont identiques), vous devriez lui envoyer des *avalanches* D'ANNONCES, ou bien d'attendre, vous, votre succès des avalanches de neige qui vous déplaisent. Il y a des gens sur cette terre d'exil qui ne veulent pas comprendre que la roue de la fortune tourne pour tout le monde, ils disent tout bas qu'eux seuls doivent être les privilégiés. Ils ne veulent jamais mettre en pratique, ni se ressouvenir de cette fameuse maxime de Publius Syrus: *Nil exipit fortuna nisi quod et dedit!!*

. . . . . .

L'hiver est le temps propice aux vieux souvenirs. Dans les autres saisons de l'année, l'esprit s'élance vers l'avenir ou récolte les fleurs et les fruits du présent. Mais lorsque la brise glacée sifle dans les branches nues, que la neige descend en silence sur la terre, et qu'on est seul au coin du foyer solitaire, l'âme se laisse vaguement emporter vers les réminiscences du passé. C'est précisément ce que faisait l'éditeur d'un journal américain l'autre jour pendant la tourmente et les grosses avalanches. Privé de nouvelles et de journaux par cette terrible tourmente, il a même eu l'heureuse idée de faire remonter avec lui les années écoulées de la jeune génération. Le temps lui remettait en mémoire les hivers de sa jeunesse; il a pris la plume et s'est mis à raconter les neiges mémorables de ce temps-là en invoquant le témoignage "des belles d'alors devenues aujourd'hui grand' mères"

Voici une des réminiscences de l'éditeur en question.

"Un jour, le quinze janvier 1831, les habitants de Providence s'éveillèrent pour voir leurs rues envahies par quinze pieds de neige. Du matin jusqu'au soir, la population fut occupée à frayer un passage le long des maisons. Tous les chevaux ainsi que les bœufs qui se trouvent en ville, furent mis en requisition par les compagnies de pompiers pour traîner leurs pompes en cas d'incendie. Il est inutile d'ajouter que les affaires furent, cette fois, suspendues; et non-seulement les affaires de ce monde, mais encore celles du ciel. Le lendemain, qui était un dimanche, les portes des églises se trouvèrent entièrement bloquées. Les anciens constatèrent que, depuis le débarquement des premiers pelerins à Plymouth, c'était la première fois qu'une population entière se trouvait servée du service religieux.

En ce temps là, aussi bien qu'aujourd'hui, la vue de la neige mettait tout le monde en liesse. On raconte entre autres fêtes, qu'une bande de jeunes gens de Providence creusa dans la neige une chambre de dix pieds de haut, spacieuse et bien aérée; une peau de buffle leur servit de siége à ce souper en règle et les gais compagnons passèrent la soirée à boire à leurs amours—aussi peu stables hélas! que leur palais de neige—La loi du Maine n'était pas encore investi.

Le 29 février 1859 est une journée peut-être encore plus mémorable dans la chronique des neiges providentielles. L'anniversaire de la naissance Washington tombait un dimanche. Il ne fallait donc pas songer à le célébrer ce jour là; le samedi n'était guère plus convenable, puisqu'au coup de minuit il faudrait dire adieu à la danse: on choisit le vendredi. Tout ce que la ville renfermait de jolies et de gai sexe, dans cette soirée, à l'hôtel Franklin où le bal devait avoir lieu. Mais pendant que le plaisir fait tout oublier à l'intérieur, au dehors la neige tombe à flots pressés et s'amoncelle dans les rues. Quand le silence de l'orchestre donne le signal de la retraite, le chemin est impraticable. Quelques intrepides s'aventurent dans un traineau attelé de vigoureux chevaux; mais on les voit forcés de s'arrêter tout à coup et de chercher un abri dans une petite maison voisine. Il faut donc se résigner et attendre... peut être le degel. On prend gaiement son parti. Les prudhommes de l'hôtel mettent galamment leurs chambres à la disposition des prisonnières improvisées. Mais il n'y a pas assez de lits pour tant d'hôtesses imprévues; on improvise des dortoirs dans les salons. C'était un curieux spectacle que la chronique de temps, de voir au jour cet essaim de jeunes filles naguère fraiches, et si vives, errant le long des corridors, la toilette fanée, les traits étirés, le teint blême et les yeux bâtus. Quelques personnes ne parvinrent à rentrer chez elles que dans la soirée.

Le théâtre Tremont, à Boston, se trouvait pendant cette même soirée, rempli jusqu'au cintre; les dames y étaient en majorité. A la fin de la représentation, on s'apperçut, comme à Providence, que toute sortie était impossible. Il fallut se résigner, et tant bien que mal passer la nuit sur les banquettes.

Mais, ainsi que nous l'enseigne M. Azais, toute chose a sa compensation. Les négotiants qui avaient, ce jour là, des billets à payer durent quarante-huit heures de grâce à Pinclemenoe du ciel. Pas un huissier n'osa s'aventurer pour signifier un protêt et le lundi suivant, il fut décidé que, vu la circonstance, tout retard dans les paiements se trouvaient excusés."

Combien de gens dans Ottawa voudraient de ces neiges-là les jours d'échéance.

LE CHRONIQUEUR du *Courrier*.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article que nous publions aujourd'hui ayant pour titre l'*Art militaire*.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU *CITY OF NEW-YORK*.

St. Jean, T. N., 25 janv. '62.

Le steamer "City of New-York," parti de Liverpool le 18, et de Queenstown le 19, a doublé le cap Race à 10 h. A. M.

"L'Europa" était de retour à Liverpool le 6.

Un grand désappointement a produit en Angleterre à propos de la non-réception de dépêches définitives concernant Mason et Slidell, et l'on attend avec la plus grande anxiété les nouvelles du prochain arrivage.

La "Sumter" était arrivé à Cadix où il a débarqué 42 prisonniers captures sur trois navires marchands qu'il avait détruits.

La "Patrie" et le Pays" de Paris disent que le gouvernement de Washington avait offert la reddition Mason et Slidell à condition que l'Angleterre ne reconnaîtrait point la confédération du Sud.

Le "London Morning Herald" repète que l'affaire de Mason et Slidell est réglée. L'Angleterre et la France sont naturellement portées sous le rapport commercial, à reconnaître l'indépendance de la confédération, et à moins que cette mesure ne soit immédiatement et énergiquement prise par les ministres, il est certain que le parlement s'en occupera à la prochaine session.

Nous offrons nos remerciments à MM. les marchands anglais qui quoique n'appartenant pas à notre nationalité ont bien voulu encourager le *Courrier* en lui accordant leur patronage, c-à-d. des *annonces*.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Garland, Mutchmore et Cie.

D'autres annonces nous sont parvenues trop tard pour ce No.

L'ex-Président John Tyler, est mort le 17 du courant à Richmond Virginie, après une courte maladie à l'âge de 72 ans.

Ci suit une liste des ex-présidents et vice-présidents encore vivants.

PRÉSIDENTS.	VICE PRÉSIDENTS.
Martin Van Buren.	Millard Fillmore.
Millard Fillmore.	John C. Breckinridge.
Franklin Pierce.	Martin Van Buren.
James Buchanan.	George M. Dallas.

RECENSEMENT.

Nous empruntons au *Chronicle* les chiffres suivants établissant la force numérique des différentes nationalités et des différentes religions en Canada, d'après un relevé du recensement de 1861:

Natifs du Canada, non d'or. françaises,	1,037,170
" " d'origines françaises.	880,607
" d'Irlande	241,423
" d'Angleterre et du pays de Galles	127,429
" d'Ecosse	111,932
" des Etats-Unis	64,399
" de Prusse, Allemagne et Hollande	23,855
Sauvages	12,717
Natifs de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince Edouard	5,360
" du Nouveau-Brunswick	4,066
" de France	3,061
" de Guernesey, Jersey et autres îles anglaises	1,157
" de Terreneuve	719
" de Suisse	698
" des Indes Occidentales	669
" de Suède et Norvége	590
" des Indes Orientales	252
" de Russie et Pologne	227
" d'Italie et Grèce	218
" d'Espagne et Portugal	151
" d'autres lieux	669
Nés en mer	384
" de lieux inconnus	1,000
Population noire	33,413
	2,506,755

Les Canadiens-Français sont en minorité dans les places suivantes du Bas-Canada.

Argenteuil,	Brome,
Compton,	Huntingdon,
Missisquoi,	Montréal,
Pontiac,	Richmond,
Sherbrooke,	Stanstead.

Les Canadiens-Français ne sont en majorité dans aucun comté ou cités du Haut-Canada, mais ils sont très nombreux à Prescott, Russell, Essex et Ottawa.

LE PARFUM DE ROME.

PAR LOUIS VEUILLOT.

(*Suite.*)

Là est le centre du centre, la pierre qui porte tout l'édifice de Dieu. "Ici réside en esprit l'assemblée des fidèles, car quelque point de la terre qu'ils habitent, tous ceux qui sont au Christ notre chef sont dans la paix de leur âme et dans la pureté de la foi se tournent vers la très sainte chaire de Rome, semblable au soleil de l'éternelle lumière d'où rayonne sur eux la splendeur des biens spirituels et des dogmes exacts."

Nous entendons la messe dans la chapelle du Saint Sacrement, et nous reprenons lentement cette première visite que nous ne pouvons nous décider à terminer. Nous baisons ces reliques sans nombre, les unes portant des noms si célèbres, les autres dont Dieu sait les noms.

Vingt-quatre Papes saints reposent autour de saint Pierre; le corps de saint Paul est dans le même tombeau. Le corps de saint Grégoire de Nazianze est sous cet autel; sous cet autre est celui de saint Jean Chrysostôme. Voici saint Jude et saint Simon, apôtres, saint Léon Ier, dont la présence changea le cœur d'Attila, les saints martyrs Processe et Mathieu, géôliers de saint Pierre, qui leur ouvrit le ciel.

Onze colonnes du temple de Jérusalem enrichissent le temple de la nouvelle Alliance, le temple définitif contre lequel les portes de l'enfer ne prevaudront pas, et qui subsistera encore quand la terre elle-même ne sera plus. Une de ces colonnes est gardée dans la chapelle de la *Pietà*. Elle a touché le Dieu-Homme: il s'appuya contre elle pour enseigner.

Que te dirai-je encore, et que ne te dirai-je pas si je pouvais répéter tout ce que nous avons entendu de ces pierres éloquentes, si je savais seulement bégayer ces divins langages? Il y a des lumières qui vous ouvrent l'infini et qui s'éteignent aussitôt. C'est l'éblouissement des disciples d'Emmaüs "N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant en nous lorsqu'il nous parlait durant le chemin.

VOYAGE A SUBIACO.

Nous partons de grand matin pour Subiaco. Le jour nous apparaît dans ces belles montagnes que chaque pas nous montre sous des aspects nouveaux, toujours charmants. L'anio coule aux pieds des rochers que la main de l'homme a fertilisés par des travaux constants et sans nombre. J'ignore quelle campagne romaine est cultivée.

Déjà les cultivateurs besognent. J'atteste que ce peuple n'est pas dévoré par la paresse. Les crêtes sont couronnés de banlieues villages, dont les vieux remparts font encore bonne mine de loin. L'homme a été longtemps sur le pied de guerre au milieu de ces jardins plantureux. Mais heureux les peuples lorsqu'ils faisaient la guerre et gardaient leurs murailles! On leur prepare une paix plus mortelle.

L'air est tranquille. Malgré le givre qui couvre la terre partout où les rayons du soleil n'ont pas encore touché, il fait frais plutôt que froid. Dans quelques champs on brûle des herbes; la fumée s'élève droite et fine, elle nous fait penser aux sacrifices du Patriarche dans la vallée de Mambré.

A San-Cosimato, nous rencontrons celui que nous allons voir et honorer notre bienheureux père saint Benoit. Le monastère de San-Cosimato est bâti su les premières grottes où saint Benoit s'est réfugié. Les Franciscains qui l'habitent n'y sont guère moins pauvre que lui.

Don Luigi nous dit la messe dans l'église du couvent. Après la *cioccolata* cordialement offerte et cordialement acceptée, nous visitons les grottes ouvertes dans les flancs du rocher, sur le bord de l'Anio, qui coule à une grande profondeur. Ce site est plus beau dans son âpreté que le précipice soigné de Tivoli.

Et sans vouloir blesser en rien ni les oreilles longues ni les oreilles saintes qui ne peuvent entendre déprécier Horace,—lequel pourtant n'était qu'un Béranger mieux conformé pour les vers;—avec le plus grand respect pour les gens de bien qui goûtent la morale et le sage esprit d'Horace; j'oserai dire qu'autre chôse est de voir les lieux où acheva de chanter Horace et les lieux où commença de prier Benoit!—C'est donc ici le premier berceau de l'ordre monastique en Occident.

Ici déjà des compagnons de saint Benoit, trouvant que la discipline à laquelle il les soumettait s'éloignait trop de l'esprit moderne, essayerent de l'empoisonner. A présent on est plus expert, on fait des brochures. Mais l'exorcisme fera sortir son venin de la brochure comme il le faisait sortir du vase, sous forme de reptile; et il ne restera qu'un breuvage plat.

Nous arrivons à Subiace, et tout de suite nous escaladons la montagne. Maintenant nous sommes chez saint Benoit; il est présent partout, il est vivant. Je renvoie à l'*Histoire des moines d'Occident* ceux qui voudront connaître la vie du grand patriarche. C'est un beau livre, quoique j'aie mes raisons pour y trouver des défauts; mais les pages consacrées à saint Benoit sont sans défaut.

Nous nous nous le rappelons en gravissant la montagne. Je les ai relues depuis, non sans pleurer. L'amitié de Benoit et de sa sœur Scholastique est peinte de couleur céleste. Quels adieux se firent sur la terre ces deux âmes sainies! Elles s'aimaient tant que la certitude d'être réunis au ciel ne pouvait arrêter le cours de leurs larmes.

(*A continuer.*)

Nouvelles des Etats-Unis.

New York, 24 janvier.

Le *Columbia*, parti de La Havane le 18 vient d'arriver.

Les nouvelles mexicaines vont jusqu'au 10. Les communications avec l'intérieur ont été coupées.

Un régiment de troupes espagnoles, parti le 4 pour operer une reconnaissance sur la route de Médellin, a été repoussé en désordre par un ennemi inconnu, après une marche d'un mille.

Un correspondant dit que Vera-Cruz avait été cerné et presque assiégé. Le bois, les végétaux et les objets de la plus urgente nécessité n'ont pu parvenir dans la ville. Un grand nombre de soldats dont la plupart ont déserté sont malades. On s'attend à une attaque prochaine. Plusieurs sentinelles espagnoles ont été tuées. Un vaisseau américain, le "Beautiful Star" chargé de 4,000 livres, de poudre et de 300 canons à la destination du Mexique, a été saisi par les Espagnols en vue de Vera-Cruz ainsi que le brik "Puebla", chargés d'armes de toutes espèces.

A l'arrivée de la flotte alliée, les pavillons Anglais, Français et Espagnoles ont été arborés sur le Fort. Le général Prim était rendu à Vera-Cruz.

Trois mille hommes doivent opérer une descente pour protéger les environs de la ville attaquée. Les marsouins des navires seront débarqués.

Londres, 23 janvier.

Le général Thomas, dans une dépêche au général McClellan annonce que la victoire des troupes fédérales à Somerset a été complète, et que leur perte n'a été que de 39 tués et 129 blessés. Au nombre de ces derniers se trouvaient le colonel McCook, du 2ème regt. d'Ohio et son aide-de-camp le lieut. Bart, du 18ème regt. Les rebelles ont perdu le général Zollicoffer, ainsi que 114 tués, 116 blessés et 45 prisonniers, non compris, dont 5 sont chirurgiens et le colonel Carter, du 17ème regt. de Tennessée. Le général Crittenden a fui dans les bois où il sera bientôt fait prisonnier. Le général Thomas est à la poursuite des rebelles qu'il ne tardera pas à joindre.

St. Louis, 22 janvier.

33,862 hommes de troupe du Missouri sont entrés dans le service fédéral pour trois ans.

Fort Monroe, 24 janvier.

On annonce de Goldsborough que 100 vaisseaux de l'expédition de Burnside sont dans l'enceinte du détroit de Pamlico et 20 grands steamers en dehors. Les femmes et les enfants quittent Newbern où l'on s'attend à un engagement.

Savannah, 21 janvier.

40 à 50 vaisseaux sont entrés dans Broad River, à 15 milles de Port Royal.

Les funérailles de l'ex-président Tyler auxquelles assistaient Jefferson Davis et son cabinet, ont eu lieu le 21 avec une grande pompe.

Le "Norfolk Transcript" dit que le général McClellan est sur le point de traverser le Potomac, et que les Yankees, confiant leur cause à la direction de la Providence, qui observe samedi dernier comme jour de prière et d'humiliation.

Boston, 23 janvier.

Le steamer "Hibernian," de St. Jean, N.-B., est arrivé ici à 6hs, A. M.

New-York, 25 janvier.

La chaloupe canonnières britannique "Racer," arrivée ce matin des Bermudes, annonce que les traîtres Slidell et Mason sont partis pour St. Thomas à bord du "Rinaldo."

Le steamer "Atlantic" est arrivé de Port-Royal avec 1 588 balles de coton.

Le sénateur Johnson, du Tennessee, a reçu un télégramme du major Hooper annonçant que les rebelles étaient chassés de toutes les directions du pays et que le Kentuky en serait bientôt délivré.

Le President, en consequence des services rendus par le général Siegel, doit lui conférer le grade de général de division.

Une lettre privée annonce que les soldats reviennent chargés des trophées du dernier combat. Nos balles ont été lancées avec une rare précision, frappant les rebelles droit à la poitrine. Le peuple de l'Union s'est rendu en foule sur le champ de bataille en poussant des cris enthousiastes.

On croit que le général Crittenden est déguisé sous l'uniforme de chirurgien de l'armée.

Baltimore, 23 janvier.

On apprend du Fort Monroe, que le lieutenant Hertay a été envoyé hier à Norfolk sous un pavillon parlementaire, pour l'échange du lieutenant Gordon, fait prisonnier par les rebelles du Missouri.

St. Jean, 24.

Le steamers "Mauritius" parti de Liverpool le 1er. vient d'arriver à Halifax avec 750 hommes de troupes britanniques.

La dépêche du "Trent" dit que le bill pour la réforme postale maintenant devant la chambre propose d'imposer une taxe de 3 cents sur chaque message télégraphique excepté ceux relatifs aux affaires du gouvernement, ceux de la compagnie, propriétaire de la ligne, et enfin les nouvelles et rapports du Congrès pour les journaux.

DERNIERES NOUVELLES.

Nos dépêches télégraphiques en date du 27 et du 28 courant de Fort Monroe, nous apprennent l'arrivée de l'Expédition navale du Gén. Burnside à sa destination.

L'expedition Burnside laissa Hampton Roads le 11 et le 12 de janvier, elle était forte de 125 vaisseaux de toute description. Elle rencontra dans le trajet des tempêtes si fortes qu'il était impossible de communiquer entre les vaisseaux.

Le Gén. Burnside a réussi néanmoins à débarquer une partie de ses troupes avec succès le 24ème régiment du Massachusett, et la batterie du Rhode-Island.

CAIRO,

corbeille sur un trépied, tout en chantonnant dans la rue.

—Ces auteurs, disait-il, c'est tous paresseux!

—Catinat, blessé dans la journée de Chiari, restait opiniâtrement sur le champ de bataille où il essayait de rallier ses troupes: "Où voulez-vous que nous allions? lui dit un officier; la mort est devant nous.—Et la honte derrière, répond Catinat."

—Je voudrais, disait un jour Piron à un auteur très-médiocre, faire un ouvrage où personne n'eût travaillé et ne travaillât jamais.—Faites votre éloge, lui répondit Piron."

—Un gentilhomme provençal terminait une description des ravages qu'avait faits la peste à Marseille, en disant: "C'était enfin une maladie si terrible que même un homme de condition n'était pas sûr de sa vie."

GASCONNADE.—Un gascon, dit-on, ayant perdu son cheval à Rome, fit publier dans les carrefours que "s'il ne le trouvait pas, il se verrait obligé d'en venir à l'extrémité à laquelle s'était porté son père en pareil occasion, c'est celui qui avait dérobé le cheval craignant quelque chose de sinistre et d'autant plus inquiet qu'il ignorait ce qu'il avait à craindre, ramena le cheval. Le cadédis fort satisfait disait gaiement qu'on avait fort bien fait et qu'il était fort aise de ne pas être réduit à imiter la conduite de son père, ce qu'il eût pourtant fait, si on ne lui eût pas ramené son cheval. On lui demanda ce qu'avait donc fait monsieur son père. "Eh! sandis, répondit-il, n'ayant plus que la selle, il la mit sur son dos et s'en retourna à pied. J'en eusse fait autant que lui si on n'eût eu la bonté de me ramener mon cheval."

Aux Correspondants.

J. A. D. St. Ours. Votre lettre nous est parvenue—Nous adressons le *Courrier* à Mlle.

F. S. M. *Place Lamartine, Papineauville.* Nous avons reçu vos deux lettres, merci—Nous seront toujours prêts à acquiescer à vos demandes.

J. D. Prescott, mille remerciments. Tâchez d'aller de nouveau à Kingston,—Vos visites nous seront profitables.

J. S. Ogdensburgh, N. Y. Dites aux amis de faire leur devoir.

M. G. St. Antoine—Nous ne pouvons publier votre correspondance, Boileau nous le défend.

J. G. Malone, N. Y. Vous nous ditesrien de ce qui se passe dans votre société. Le *Courrier* c'est l'*Union*.

J. L. St. Albans, Vt. Nous continuerons à vous adresser le journal, mais à une condition il faut payer d'avance au moins un semestre. Si non, vous ne le recevrez pas. Il nous faut ici payer les frais de port pour que vous le receviez.

P. B. Plattsburgh, N. Y. Nous espérons beaucoup en vous.

E. N. L. Detroit, Michigan. Le journal vous est adressé régulièrement. Nous attendons une de vos bonnes "correspondances américaines." On les désire comme on les aime en les lisant.

C. B. R. Aylmer—Nous serons dans votre endroit prochainement.

A. D. Québec—Envoyez—nous ferons ce que nous pourrons.

E. S. Montréal—Nous ferons droit à votre demande.

Faits Divers.

—On se propose d'élever une statue en marbre de Sa Majeste la Reine Victoria dans une des places des plus belles et les plus fréquentées de Montréal, cette proposition est bien accueillie.

BANQUEROUTE EN CANADA DURANT 1861.—La circulaire de MM. R. G. Dunn et Cie, de New-York, donne sous ce titre les statisques suivantes: —Le nombre des banqueroutes a été de 810 avec un passif de 6,471,756. Le nombre des banqueroutes dans le Haut-Canada est de 167, avec un passif de $2,685,200; dans le Bas-Canada de 98, avec un passif de $8,685,595. Le nombre de banqueroutes dans la ville de Toronto est de 23, passif $323,000; à Montréal, de 53, passif de $1,857,569. Quatorze banqueroutes d'épiciers ont eu lieu à Toronto, avec un passif de $214,000; à Montréal 18, avec un passif de $342,300. A Toronto, quatre banqueroutes dans le commerce des marchandises sèches ont eu lieu avec un passif de $42,000; à Montréal, 22, passif, $4,175,935.—*Québec Gazette.*

—Le *Quebec Mercury* de samedi soir annonce qu'il a plu au Lieut.-Gén., de nommer le sergent quartier-maître G. King de la 7ème brigade de l'artillerie royale Major de Ville à Montréal, à la place du Lieut. Mc Donald décédé dernièrement.

—Une lettre de Boolesville, dit que le Potomac est gelé, et que les postes avancés des deux armées, ayant d'un commun accord cessé de se saluer avec des balles, fraternisent maintenant et patinent ensemble.

La Prusse s'est prononcé aussi fermement que la France et l'Autriche, dans l'affaire du *Trent*.

Dans une dépêche en date du 25 décembre, adressée à son représentant à Washington, elle considère que la capture de MM. Slidell et Mason ne saurait être justifiable au point de vue du droit public.

—Le lard n'a jamais été à si bon marché à Montréal depuis 18 ans, cette baisse qui fait beaucoup de dommage aux habitants de la campagne provient de la guerre des Etats-Unis, qui ferme la route du Sud aux produits de l'Ouest et leur ouvre uniquement celle du Canada et de l'Europe.

LE GREAT-EASTERN.—On dit que le gouvernement anglais a de nouveau frété le *Great-Eastern* pour transporter des troupes dans les provinces britanniques de l'Amérique. Les travaux de réparations vont être poussés avec vigueur, afin qu'il soit bientôt prêt à prendre la mer.

Le Morning Advertiser de Londres dit que le général Forey aurait reçu en France avec mission d'écrire à l'histoire de Napoléon III, ce qu'il fera, ou lui offrant la succession au commun et le partage du Canada.

—Le jour où les feuilles de Londres ont annoncé la mort du prince Albert, le *Daily Telegraph* a vendu 141,600 numéros.

LE GAZ.—Les premiers tuyaux de gaz s'inventèrent eux-mêmes. Le plus remarquable des jets naturels fut celui de la houillère de Whitehaven en Cumberland. Les mineurs étaient à l'ouvrage lorsqu'une bouffée d'air inconnue passa au-dessus de leur flambeau et éclata en un magnifique jet de flamme et se mit à flamber de telle sorte, que les ouvriers effrayés prirent la fuite. Mais, bien que la flamme eût six pieds de haut sur moitié de large, elle brûlait si paisiblement qu'ils se rassurèrent et vinrent agiter leurs chapeaux tout autour pour la souffler; alors elle disparut.

Mais ce qui était curieux, c'est que, toute éteinte qu'elle fût, elle reparaissait toutes les fois qu'on rapportait de la lumière, si bien que le seul moyen de s'en débarasser pour tout de bon était de la conduire hors de la mine. En conséquence, on fit un long tube pour amener le gaz à la surface de la terre; sa légèreté facilitant l'opération, il se laissa persuader de monter, et à peine on trouva-t-il au grand air, qu'il se mit à flamber avec le même éclat qu'auparavant, et tout le monde accourut à ce spectacle. Le premier comte rendu de cet événement dit que ce jet brûla pendant deux ans et neuf mois sans décroître un moment. C'est ainsi que le gaz s'est inventé lui-même.

—Les billets des banques canadiennes sont reçu avec une prime à Buffalo ainsi qu'à Chicago, et le seront bientôt dans tous les Etats où ils circulent.

—M. Russell dans une lettre écrite au *Times* du 23 décembre, parle des capitaux énormes que les Etats-Unis engloutissent chaque jour. Le correspondant anglais dit qu'il est probable que l'armée fédérale de 900,000 hommes coûte beaucoup plus qu'une armée de 1,000,000 hommes en Europe, et il ajoute qu'une armée de 60,000 soldats européens aurait bientôt décidé lequel des deux partis resterait maître du champ de bataille.

—La Reine Victoria, dans une lettre écrite par son ordre, a fait connaître son désir que les jardins d'horticulture fussent considérés comme étant sous son patronage et sa protection particulière et personnelle. La lettre déclare que la seule consolation que Sa Majesté peut espérer trouver, pour le reste de sa vie, après la perte irréparable qu'elle vient de faire, sera dans les efforts qu'elle fera pour continuer les désirs et les intentions de son époux bien-aimé.

—La ganterie de Grenoble avait reçu des commandes importantes à l'occasion du deuil qui frappe la cour d'Angleterre. On cite une maison qui a, pour sa part, obtenu une commission de 20,000 francs.

Parmi les nombreux projets qui sont à l'étude en ce moment dans les bureaux du ministère des finances en France, on cite un qui tend à utiliser la télégraphie électrique et les agents du Trésor dans les départements, de manière à réduire le nombre des envois d'argent par la poste. Le moyen proposé consisterait à recevoir dans une caisse publique la somme à envoyer, et à en donner un reçu que l'envoyeur remettrait entre les mains de l'agent télégraphique: la dépêche expédiée au destinataire lui servirait de mandat à toucher dans les caisses publiques de sa résidence. Il est question aussi, pour certains cas exceptionels, d'appliquer la télégraphie aux envois d'argent par l'intermédiaire de l'administration des postes.

NOUVEAU DRAPEAU CONFÉDÉRÉ.—L'armée du Sud vient d'arborer à Manassas une nouvelle bannière, portant croix d'argent sur fond de gueules avec semis d'étoiles entre les branches de la croix. On ne sait pas au juste s'il s'agit d'une transformation définitive de l'étendard confédéré, ou bien si ce drapeau est simplement destiné à jouer le rôle de guidon sur les champs de bataille. Nous penchons pour cette dernière hyothèse, le général Beauregard ayant annoncé, il y a quelque temps, son intention d'adopter une bannière de combat qui ne prêtât plus à la confusion avec les couleurs fédérales, comme cela s'est présenté à la journée de Bull Run.

—Le maréchal de Biron, voulant mettre ordre à sa dépense, fit venir son maître d'hôtel, qui s'enrichissait à ses dépens: "Lanthoine, lui dit-il, combien avez-vous de gages?—Monseigneur, dit Lanthoine, j'ai bien trois cents livres.—Je vous en donne douze cents, à condition que vous ne me volerez plus.—C'est impossible à ce prix-là, monseigneur, dit Lanthoine: j'y perdrais."

—Piron, qui a dit de bonnes choses dans sa vie, assurait un jour qu'un discours de réception à l'Académie française ne devait pas s'étendre au delà de trois mots. "Je prétends que le récipiendaire doit dire: *Messieurs, grand merci*; et le directeur lui répondre: *Il n'y a pas de quoi.*" Si cette usage s'était introduit, nous aurions, depuis la fondation de l'Académie, une centaine de discours ennuyeux de moins.

—Nous apprenons que l'honorable J. B. Guévremont, conseiller Législatif pour la Division Sorel, a été arrêté, il y a quelque temps, sur l'accusation de s'être parjuré en 1854 et 1858, en faisant sciemment une fausse déclaration quant à sa qualification. L'enquête sur ce chef d'accusation se poursuit et le procès aura lieu dans le mois prochain à Sorel.

—Mardi matin, au moment où une locomotive, ayant à sa suite plusieurs wagons charges de fleurs, traversait le canal Lachine, le pont s'affaissa tout-à-coup sous le poids des lourds véhicules, qui furent tous précipités dans le canal.—(*Journal St. Hyacinthe.*)

ART MILITAIRE.

DES FORTIFICATIONS, DE LEUR ATTAQUE ET DE LEUR DÉFENSE.—La fortification est l'art de construire des ouvrages capables d'arrêter l'ennemi et de permettre à un petit nombre d'hommes de résister avec avantage et pendant un certain temps à des forces supérieures.

On appelle fortifications passagères ou de campagne les ouvrages peu durables, à la construction desquels on emploie les matériaux qu'on a sous la main.

Les travaux solides et permanents employés dans la construction des places fortes se nomment fortifications permanentes.

On donne, en général, le nom de *retranchement* à tout obstacle dont on se sert pour se couvrir contre les approches de l'ennemi, et se défendre avec avantage contre ses attaques.

Ce double but est atteint par le *fossé* et le *parapet*, qui sont les éléments fondamentaux de toute fortification.

Du fossé. Quand on creuse un fossé, pour que les terres abandonnées à elles-mêmes puissent se soutenir, on donne aux deux côtés du fossé la forme d'un talus. Le talus qui est du côté du parapet formé par les terres du fossé se nomme talus d'escarpe. Le talus du côté opposé se nomme talus de contrescarpe. Ce talus, pour présenter à l'ennemi un obstacle difficile à franchir, ne doit jamais avoir plus de 45 degrés d'inclinaison; la profondeur du fossé ne doit pas être moindre de 2 mètres, sa largeur ne doit pas être moindre de 3 ou 4 mètres. La terre du fossé doit suffire à la construction du parapet.

Du parapet. Pour qu'un parapet couvre bien les défenseurs, il faut que sa hauteur et son épaisseur soient telles que les balles et les boulets de l'ennemi ne puissent les atteindre.

La hauteur d'un parapet n'est jamais moindre que 2m,50, hauteur à laquelle un homme à cheval peut tirer un coup de fusil.

Pour résister à la fusillade, un parapet doit avoir, suivant la nature des terres, de 0m,65 à 1 mètre d'épaisseur; pour résister aux pièces de 4, 2 mètres; aux pièces de 8, 3 mètres; aux pièces de 12, 4 mètres; aux pièces de 24, 6 mètres; les boulets du plus fort calibre ne s'enfonçant pas de plus de 4 mètres dans les terres légères.

Les soldats, derrière un retranchement, tirent toujours dans une direction perpendiculaire à la crête intérieure du parapet. Les feux qui ont cette direction prennent le nom de *feux directs*. On ne peut guère compter sur les *feux obliques*. Quand l'ennemi marche contre une position, on nomme feux *de face* ceux qu'il reçoit directement en face. Ces feux ne son pas ceux qui lui nuisent le plus. Ils ne l'atteignent que sur son front, et leur effet cesse quand il est parvenu dans le fossé. Les feux *de flanc*, c'est-à-dire ceux qui sont perpendiculaires à la direction suivie par l'ennemi, sont plus efficaces; ils peuvent enlever des rangs entiers. D'après ces observations, on voit que les retranchements doivent être, autant que possible, disposés de manière à diriger sur l'ennemi des feux *directs* quant au parapet où se trouvent les défenseurs et *de flanc* quant à la direction que suit l'ennemi.

On peut connaître la disposition d'un retranchement au moyen d'un plan horizontal ou *tracé* de la crête intérieure du parapet, et d'une coupe perpendiculaire au tracé. Cette coupe se nomme *profil*.

Arrivés a l'Hotel Champagne

23 Janvier—M. et Mme. Joubert, St. André Avelin; Chas. Waters, Cumberland; Venance Lemay, Bord-à-Plonffe; Charles Major, Jr. Montebello; France Major, Montebello; M. Elmiras, Québec.

24 Janvier—M. Garreau, LaBlanche; Charles Lapierre, Montréal; N. Dunbar, Fitzroy Harbour;

25 Janvier—D. M. Rathray, Aylmer; Charles McConnell, Aylmer; Samuel Biron, Montréal; M. Austin, Chambly.

Ottawa, 28 janv. '62.

MARIAGE.

Dans l'Eglise du Christ, St. André, C. E., le 20 du courant, par le Rév. R. Lonsdell, A. M. Recteur de St. André, J. G. Bell, d'Ottawa à Rachel Ann, 4me fille du Colonel de Hertel, Commandant du 9me District Militaire B. C.

Décès.

En cette ville, le 15 janvier à l'age de 50 ans et 8 mois M. PHILIPPE BRÉARD, Tailleur.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et des enfants inconsolables. Bon père, bon époux il est allé là haut recevoir la récompense qui est promise à ceux qui s'aquittent ici bas de tous leurs devoirs comme chrétien et comme citoyen.

PRIX DU MARCHÉ D'OTTAWA.

BLÉ DU PRINTEMPS, par minot	$1 05	@ $1 10
BLÉ D'AUTOMNE, "	1 15	@ 1 20
FLEUR—Extra, par baril	5 70	@ 6 00
" —Superfine, No. 1	5 20	@ 5 60
" —Superfine, No. 2	4 70	@ 5 25
" de Ferme	4 60	@ 4 75
FARINE D'AVOINE, par baril de 196 lbs	4 25	@ 4 50
SEIGLE, par minot de 56 lbs	0 50	@ 4 75
ORGE, " 48 lbs	0 00	@ 0 55
AVOINE, " 34 lbs	0 00	@ 0 00
POIS, " 60 lbs	0 25	@ 0 30
FÈVES, " "	0 45	@ 0 50
BLÉ D'INDE, "	1 00	@ 1 25
PEMMES DE TERRE (nouvelles), par minot	0 20	@ 0 25
FOIN, par tonneau	0 45	@ 0 50
PAILLE, "	9 00	@ 10 00
LARD, par 100 lbs	5 00	@ 6 00
BŒUF, par 100 lbs	5 50	@ 6 00
" par lb	4 00	@ 4 50
MOUTTON par lb. par quartier	0 [illegible]	@ 0 10
JAMBON "	0 06	@ 0 8
SUIF, par lb	0 10	@ 0 12
SAINDOUX, par lb	0 00	@ 0 10
PEAUX DE BŒUF, par 100 lbs	0 10	@ 0 00
VOLAILLE	4 00	@ 0 00
POULET, chaque	0 00	@ 0 00
LAINE, lavée	0 28	@ 0 30
" crue	0 20	@ 0 22
POMMES, par minot	0 27	@ 0 30
BOIS—Fiche, etc., par corde	1 00	@ 0 00
" franc	0 00	@ 1 00
DINDES, chaque	0 00	@ 0 00
BEURRE FRAIS, par lb	0 00	@ 1 00
" SALÉ, "	0 16	@ 0 16
ŒUFS, par douz	0 10	@ 0 10
OIGNONS, par minot	0 15	@ 0 00

THOMAS PATTERSON
Importateur et Marchand de
Groceries,
EN GROS ET EN DETAIL.
No. 17
RUE RIDEAU, OTTAWA,

On y trouve VINS, Eau-de-vie, Gin, Esprit de Vin, &c.—Ainsi que Thés, Sucres, Tabacs, Epices, &c., &c., &c.

Ottawa, 23 janv. 1862.

DOMENICO CHIS&CHI

Chapelier de première classe
TIENT CONSTAMMENT LES
PELLETERIES
LES PLUS RICHES ET LES PLUS FINES
Dans son Grand Etablissement de la Rue
PRINCESSE
VIS-A-VIS L'HOTEL DE LA CITÉ,
KINGSTON.

Ottawa. 15 janv. '62.

THE
OTTAWA CITIZEN

CE JOURNAL SEMI-HEBDOMADADRE ET HEBDOMADAIRE,
Est publié à l'établissement de la Presse à Vapeur.
Rue Rideau---Ottawa.

Le CITIZEN, semi-hebdomadaire, parait tous les MARDIS et VENDREDIS, et est envoyé par la malle, ou par les courriers aux abonnés de la ville, a raison de TROIS PIASTRES par année, payable d'avance ou QUATRE PIASTRES a crédit.

Le CITIZEN de la semaine
est publié tous les SAMEDIS matin—Prix: une piastre et demi ($1,50) par année ou $2,00 a crédit.

!!! GRANDE ATTENTION !!!

DR LOUIS DE CHEVRY,
Chirurgien Dentiste.

Cabinet d'opération:
RUE SUSSEX,
A côté du magasin de M. Traversy, chez Madame DUPUIS.

LE DR. LOUIS DE CHEVRY fait la pose des Dents Artificielles dans le genre le plus nouveau et le plus durable, et avec l'imitation aussi parfaite de la nature que l'œil le plus habile ne peut en faire la différence.

Par le nouveau système du Dr. LOUIS DE CHEVRY, les Dents Artificielles servent à la mastication des aliments, avec la même facilité et la même force que les dents naturelles et sans faire éprouver la moindre douleur. Les dents sont garanties incorruptibles et ne changent jamais de couleur. La pose des dents ainsi que toutes les opérations sont faites avec dextérité et sans aucune douleur. Les dents peuvent être posées en faisant ou sans faire l'extraction des racines.

Les meilleurs substances sont employées Tout travail est garanti

PRIX TRES MODERES.

Consultations Gratuites.

DENTS montées sur plaque en Or, montées sur do en Platine, montées sur do en Argent, montées sur do en Caoutchoue, sculptées dans l'Ivoire, sculptées dans l'Hippopotame.
RATELIERS complets au moyen de ressorts en Or sans couvrir le palais et genre à succion couvrant le palais.

N. P.—Le Dr. LOUIS DE CHEVRY invite le Public à venir examiner son travail.

Ottawa, 3 Décembre 1861.

LA GUERRE! LA GUERRE!
SUR LE HAUT PRIX.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE.

OFFRE MAINTENANT EN VENTE
LES EFFETS SUIVANTS:

MAGNIFIQUE (WINCEYS)	8d	per yd.
" COBOURGS	9d	"
" INDIENNES LILAS	6d	"
" MOUSSELINE DE LAINE	8d	"
" GINGHAMS	7½	"
" PATRONS DE ROBES (13 yrs chaque)	8s.	0d "
" DRAPS POUR PASDESSUS	7s.	6d "
" SATINETTE	1s.	3d "
" COUVERTES (toute laine)	9s.	0d la paire.

GROS DRAP de (Rossmond) et TWEEDS de Hunt et Elliot,

TOUS A BAS BRIX.

Les personnes qui désirent faire de bons marchés sont invitées a venir de suite.

GARLAND, MUTCHMOR & CIE.,
RUE RIDEAU, OTTAWA.
PRES DU PONT.

Ottawa, 30 janv. '62.

GRANDE VENTE
D'UN
Etablissement de Marchandises seches
EN BANQUEROUTE
CI-DEVANT CONNU SOUS LE NOM DE LA
MAISON DU PEUPLE

LES SOUSSIGNES ont acheté cet établissement d'EFFETS NOUVEAUX dont l'assortiment est varié et convenable pour l'automne et l'hiver, se composant en grande partie de

DRAPS SUPERFINS,
(WHITNEYS,)
DRAP DE DAME
NOIR ET BRUN,
FLANELLES ROUGES
ET BLANCHES,
COTONS BLANC ET JAUNE,
SOIES DE TOUTES COULEURS,
DRAPS DE CASTOR,
DRAPS DE PILOT,
TWEEDS,
INDIENNES DE
TOUTES SORTES,
CARROTES,
COUTIL DE FIL,
COUTIL POUR LIT,
PELLETERIES,
MANTEAUX.

Enfin tout ce qui est nécessaire en fait de
MARCHANDISES SECHES.

Les SOUSSIGNES sont déterminés de les offrir à de tels prix, qu'ils veulent de suite en effectuer la vente.

Le public est invité respectueusement de venir les examiner. Chaque article est distinctement marqué.

Ottawa, 3 janv. '62. KEARNS & RYAN.

POUR LES FETES
DU
JOUR DE L'AN.

LE MERITE EXTRAORDINAIRE
Doit appartenir
A CELUI QUI PLAIT A CHACUN
IL EN EST AINSI AVEC NOTRE MELANGE
Sans Rival de nos
CAFFES
De MOCHA, de JAVA et de la JAMAIQUE.

BROUGH, BUCHANAN & CIE.,
Rue Sussex.

Ottawa, 3 janv. 1862.

SALON DE PERFUMERIE
DU
CHEMIN DE FER

MM. MILES ET EDDIX,
PERRUQUIERS ET BARBIERS.

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un nouveau salon en dessous de l'Hôtel Champagne ou ils seront heureux de satisfaire leurs pratiques.

Ces MM. peuvent barb fier suivant l'art. Il ont à vendre dans leur établissement tous les articles de toilette, tels que Savons, Eau-de-Cologne, odeurs de toutes espèces,

DE PLUS

Des instruments de musique, tels qu'ACCORDEONS, VIOLONS, &c., &c.

Ce SALON est tenu sur le même pied que celui qui a le nom

Salon du Prince de Galles.
RUE RIDEAU.

M. MILES est donc le BARBIER DES PRINCES et le PRINCE DES BARBIERS.

E. MILES ET EDDIX.

Ottawa. 2 janvier 1862.

NOUVEL ETABLISSEMENT!

DUPONT et PELLAND,
No. 61, Rue Notre-Dame,
Batisse de l'Institut Canadien.

MM. DUPONT ET PELLAND

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir, au No. 61, RUE NOTRE-DAME, Bâtisse de l'Institut Canadien, un Magasin ou l'on trouvera toujours un Assortiment considérable et varié de MARCHANDISES de Goût et d'Etape. HARDES FAITES de toutes descriptions, CHAPEAUX pour Dames et Messieurs. VALISES et PORTE MANTEAUX, Etc., etc., qu'ils sont en mesure de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, pour Argent Comptant.

Un tailleur de première classe est attaché à l'Etablissement, et toute Commande sera exécutée par ces Messieurs avec bon goût et ponctualité.

Souvenez-vous que c'est au No. 61, Rue Notre-Dame, Bâtisse de l'Institut-Canadien, que vous pourrez vous procurer un Habillement complet à des prix excessivement réduits.

Ottawa, 2 Déc. 1861.

Hotel National,
RUE SUSSEX,
TENU PAR M. LAFONTAINE.
Ou on reçoit des Pensionaires au mois et a la semaine.

TABLE ouverte à toute heure du jour. L'on trouve à ce restaurent en tout temps, huitres fraiches, et gibiers de toutes descriptions. Préparés dans un style à satisfaire le plus difficile.

Les personnes qui désirent faire l'achat de TERRES PUBLIQUES dans le BAS-CANADA peuvent obtenir toutes les informations dont elles peuvent avoir besoin quant aux prix, à la qualité des terres et aux conditions de vente en s'adressant aux Agents sous-mentionnés:—

AGENTS.	RESIDENCES.	COMTES.	TOWNSHIPS.	Nombre d'acres en vente.	Prix par acre.
		Nord de la	**Riviere Ottawa.**		
W. Thompson	Fitzalen—Arundel	Partie d'Argenteuil	Harrington, Montcalm, Arundel, DeSalaberry		
G.W. Cameron	Thurso	Partie d'Ottawa	Hartwell, Ripon	101,000	30 cts.
E. R. Murray	Buckingham	Partie d'Ottawa	Portland, Derry, Villeneuve, Bowman, Templeton, Buckingham	35,000	60 cts.
Robt. Farley	Wakefield	Partie d'Ottawa	Wakefield, Low, Masham, Hincks, Aylwin	160,000	"
Mic. McBean	Northfield	Partie d'Ottawa	Cameron, Bouchette, Northfield, Kensington, Aumond, Wright, Egan	185,000	"
G. M. Judgson	Glarendon	Partie de Pontiac	Aldfield, Thorne, Cawood, Leslie, Onslow	190,000	"
Thos. Barron	Lachute	Partie d'Argenteuil	Wentworth	180,000	"
Terance Smith	Allumette	Partie de Pontiac	Allumette, Waltham, Sheen, Chichester	30,000	30 cts.
				60,000	"
		Nord de la	**Riviere St. Laurent.**		
A. B. Lavallée	Ste. Adèle d'Aber-	Terrebonne	Abercrombie, Morin, Beresford		
Alex. Daly	Rawdon [crombie	Montcalm	Chilton, Wexford, Chertsey, Kilkenny, Rawdon, Londonderry	35,000	30 cts.
Jules Bourgeois	Kildare	Joliette et Berthier	Cathcart, Kildare, Joliette, Brandon	141,000	"
A. Dubord	Trois-Rivieres	St. Maurice et Maski-	Peterborough, Caxton, Shawenegan	49,000	"
A. Bochet	Ste. Anne de la Pérade	Champlain [nongé	Radoor, Alton, Montauban	40,000	"
J. P. Déry	St. Raymond	Portneuf	Gosford, Colbert, Roquemont	25,000	"
Vincent Martin	Chicoutimi	Chicoutimi	Bagot, Chicoutimi, Laterriere, Jonquière, Kesy, Tremblay, Charlevoix, Metabetchouan, Kénogami, Labarre, Caron, Signay, Simard, Harvey, St. Johns	28,000	"
				250,000	20 cts.
		Sud de la	**Riviere St. Laurent.**		
John Felton	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond, et partie de Wolfe et Compton	Marston, Auckland, Hereford, Weedon, Hampden		
F. H. Pratte	Stanfold	Partie d'Arthabaska	Maddington, Blandford, Stanfold, Bulstrode	160,000	60 cts.
J. T. Lebel	Wotton	Partie, Wolfe et Compton	Wotton, Ham et augmentation, Wolfstown, Garthby, Stratford, Whitton, Winslow	100,000	"
J. O. C. Arcand	St. Joseph, Beauce	artie de Mégantic	Broughton, Thetford	290,000	"
E. M. McKenzie	Lambton, Lac St	eauce	Price, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst	44,000	40 cts.
Andrew Ross	Frampton [François	Dorchester, part. Beauce	Shenley, Jersey, Marlow, Rixborough, Ditchfield, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, Buckland, Standon, Ware	130,000	"
S. V. Larue	St. Charles, R. Boyer	Bellechasse	Malloux	200,000	30 cts
Frs. Têtu	St. Thomas	Montmagny, p. de l'Islet	Montmagny, Ashburton, Bourdages, Patton	20,000	"
Jos. Jolivet	St. Gervais	Bellechasse	Roux, Bellechasse, partie de Buckland, Danquam, Armagh	120,000	"
Stanis. Drapeau	St. Jean Port Joly	L'Islet et Chemin Elgin	Foursier, Ashford, Garneau, Casgrain, Lafontaine, Dionne, Arago, Chemin d'Arago	92,000	"
F. DeGuise	Ste. Anne La Pocatière	Kamouraska	Ixworth, Chapais, Woodbridge, Painchaud, Parke, Bungay, Chabot, Pohenegamook	110,000	"
L. N. Gauvreau	Isle Verte	Témiscouata	Whitworth, Viger, Demers, Denonville, Begon, Rodot	285,000	"
J. Bte. Lepage	Rimouski	Rimouski	Duquesne, Macpès, Neigette, Cabot, Fleurion, Macneider, Matane et augmentation, St. Denis, Cap Chat, Romieu, D'Alibert, Cherbourg	135,000	"
J. A. LeBeb	New Carlisle	Bonaventure	Matapedise, Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, Cox, Hope, Port Daniel	300,000	"
John Eden	Bassin de Gaspé	Gaspé	Newport, Percé, Malbaie, Douglas, York, Sud de la Baie de Gaspé, Nord de la Baie de Gaspé, Fox, Sydenham	180,000	35 cts.
				130,000	"

OCTROIS GRATUITS.

Il y a dans le Bas-Canada cinq chemins sur lesquels le gouvernement accorde des octrois gratuits.

Le chemin Elgin dans le comté de l'Islet, long d'à-peu-près 35 milles, courant de St. Jean Port Joli à la ligne Provinciale. STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, en est l'Agent et réside à St. Jean Port Joli.

Le chemin entre Matane et Cap Chat; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin Taché, de Buckland dans le Comté de Bellechasse au chemin Kempt dans le Comté de Rimouski, à peu près 200 milles de longueur; Agent, STANISLAS DRAPEAUX, Ecuier, à St. Jean Port Joli.

Le chemin Matépédiac, de Métis à Restigouche; Agent, J. B. LEPAGE, Ecuier, à Rimouski.

Le chemin de Témiscouata, de la Rivière-du-Loup au Lac Témiscouata; Agent, L. N. GAUVREAU, Ecuier, Isle Verte.

Dans le but d'établir ces parties du Bas-Canada, le gouvernement a autorisé des octrois gratuits le long de ces chemins n'excédant pas 100 acres chaque, et sujets aux conditions suivantes:—

1o. Le colon devra être âgé d'au moins dix-huit ans.

2o. Il devra prendre possession de la terre dans le cours d'un mois.

3o. Il mettra au moins douze acres de terre en culture dans l'espace de quatre ans, et

4o. Il devra y bâtir une maison d'au moins 20 pieds sur 18, et résider sur le lot jusqu'au parfait accomplissement des conditions ci-haut mentionnées.

Les familles composées de plusieurs colons ayant droit à des octrois gratuits pourront demeurer sur le même lot et être exemptes de l'obligation de bâtir et de résider excepté sur le lot sur lequel elles demeurent.

Le manque d'accomplir ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu et octroyer de nouveau

Ces chemins ayant été construits aux frais du gouvernement, les colons sont obligés de les tenir en bon état de réparation

Les terres le long de ces chemins ainsi ouvertes et offertes gratuitement par le gouvernement sont généralement d'excellente qualité et sous le rapport du sol et du climat sont très propres à toutes les fins de l'agriculture.

Pour informations touchant les chemins à prendre et les prix de transports, on peut s'adresser de plus aux Agents suivants:—

QUÉBEC - - - - - - A. C. BUCHANAN, Agent en Chef d'Émigration.
MONTRÉAL - - - - - C. E. BELLE, Agent des Bois et Forêts.
J. H. DALEY, Agent d'Émigration.

P M VANKOUGHNET,
Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 7 mai 1861.

DPARTEMENT
DES
TRAVAUX PUBLICS.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur le dos "Soumissions pour les Canaux du St. Laurent," seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, de MARDI, le 27 d'AOUT prochain, pour les travaux suivants, savoir :

CANAL BEAUHARNOIS.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAL DE CORNWALL.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

CANAUX DE WILLIAMSBURG.—La construction et la livraison de deux paires de portes d'écluses.

Des soumissions pour chacun de ces ouvrages devront être envoyées séparément.

Tous les matériaux devront être fournis par les contracteurs et l'ouvrage devra être exécuté en stricte conformité avec les plans et spécifications qui pourront être vus à ce bureau ou au bureau du surintendant du canal de Cornwall où de plus amples informations peuvent être obtenues.

La signature de deux personnes responsables désirant se porter caution pour la due exécution du contrat devra accompagner chaque soumission.

T. TRUDEAU,
Secrétaire, T.P.

Ottawa, 14 août 1861. 15-2p.

Chemin de Fer d'Ottawa et de PRESCOTT.

Le et après LUNDI, 22 *avril*, le tarif pour le fret entre Montréal et Ottawa Cité, par le Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et le Grand Trone, sera comme suit, savoir :

Première Classe,	.....	25 cts. par 100lbs.
Seconde "	.....	23½ " " "
Troisième "	.....	17½ " " "

☞Pour particularités, classification, ou toute autre information, s'adresser, soit au Bureau de la Compagnie, à Ottawa, ou au Bureau de la Compagnie du Grand Trone, à Montréal.

JNO. R. WHITE,
Secrétaire.

Ottawa, 15 avril, 1861.

CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE PRESCOTT.

ARRANGEMENT D'AUTOMNE.

A commencer Lundi, 4 Nov., 1861.

Le Train de la Malle laissera Ottawa à 8.45 A.M., et arrivera à Prescott à 11 30 A.M., joignant à la Jonction, les Trains du Grand Trone allant à l'Est et à l'Ouest ; et à Prescott avec la ligne de Bateaux à Vapeur Canadiens et Américains, allant à l'Est et à l'Ouest, et avec les Trains du Chemin de Fer d'Ogdensburgh allant à New-York et à Boston.

Les passagers venant par ce Train arriveront à Montréal à 2 heures, P. M.

Les Trains de retour.

Laisseront PRESCOTT à 5½ P.M., à l'arrivée des Trains de New-York, joignant à la Jonction avec les Trains du Grand Trone venant de Montréal, et arriveront à Ottawa à 8. 10 P.M.

Le Train d'Accommodement laissera PRESCOTT à 7.30 A.M., arrivant à Ottawa à 11.10 A.M.

Le Train de Retour laissera Ottawa à 12.30 A.M., joignant à la Jonction avec le Grand Trone allant à l'Ouest, et arrivera à Prescott à 4. 40 P.M.

Les passagers venant par ce Train, arriveront à Montréal à 9.30 P. M.

B. FRENCH,
Surintendant

Prescott, 28 oct., 1861.

HUITRES NOUVELLES

Venant d'être reçues

—AU—

RESTAURANT LAFONTAINE.

A l'Enseigne du Fanal Rouge, Rue Sussex.

N. B—M. LAFONTAINE recevra ses huitres, pour toute la saison, deux fois par semaine par *Express*.

Ottawa, 21 août 1861

EXHIBITION INTERNATIONALE DE LONDRES, 1862.

LES COMMISSAIRES du CANADA pour l'EXHIBITION INTERNATIONALE de 1862, donnent avis à toute personne qui désire exhiber des produits canadiens (soit qu'application ait déjà été faite ou non pour cet objet) que les articles doivent être envoyés pour l'Exhibition et l'application au dépôt du chemin de fer du Grand Trone, à Ottawa, en tout temps depuis le DIXIEME au VINGT-DEUXIEME JOUR de FEVRIER prochain.

Les commissaires commenceront l'Inspection à 10 heures A. M., le jour en dernier lieu mentionné. Les Exhibants doivent transporter leurs articles au lieu susdit sus-mentionné exempt de charge. S'ils ne sont point approuvés, le chemin de fer du Grand Trone les transportera gratis à tout dépot sur la ligne d'où ils auront été expédiés.

Les personnes qui envoient des grains ou des bois sont requises, dans chaque cas, de transmettre un état fidel établissant les espèces, les variétés, et l'endroit où ils ont été pris. Les bois envoyés seront suivant les dimensions ordinaires du commerce, et les commissaires de sa Majesté ont exprimé le désir qu'ils soient exhibés en planches de 4 pouces d'épaisseur, laissant voir l'aubelle du chêne accompagnés, autant que possible, de rejets avec des feuilles ou des fleurs.

Ceux qui désireront d'autres informations pourront s'adresser pour les minéraux et les spécimens de géologie à Sir W. E. Logan, Montréal, pour les produits des forêts et des rivières au Dr. Taché à Québec ; ou au Dr. Hurlbert, Hamilton ; pour les produits agricoles à l'Hon L. V. Sicotte, St Hyacinthe, et col. Thompson Toronto ; pour les articles de Manufacture Canadienne, au Dr. Beaty, Cobourg, ou au sécrétaire à Montréal, auquel on doit aussi s'adresser pour toutes les autres affaires concernant la commission.

S. CHAMBERLIN, Com.
Secrétaire.

Montréal, 18 Décembre 1861.

P. CHABOT,

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES ANGLAISES

ET

AMERICAINES,

QUEBEC.

A LOUER.

Tout en bloc du maçonge en briques, à QUATRE ETAGES, situé

Rue Sparks, Ottawa central,

contenant quatre magasins, et quatre logements magnifiques, bien situés pour le commerce, et 4 greniers pour entrepôts des

BATISSES DU PARLEMENT.

Les magasins et les logements pourraient être loués séparément, si on le désire.

Pour les conditions, s'adresser à

M. CHS. LAPORTE Propriétaire.

Rue Rideau, du 4 en Retard.

Western Assurance Cmpny,

Incorporée par Acte du Parlement.

Capital $400,000.—En Actions de $40 chaque.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO,
Church Street.

PRESIDENT : ISAAC C. GILMOUR, Ecr.
VICE-PRESIDENT ; MARCUS ROSSIN, Ecr.

Directeurs :

JOSHUA G. BEARD.	MARCUS ROSSIN,
I. C. GILMOUR,	THOMAS HAWORTH,
JOHN MCMURRICH,	ROBT GILMOUR,
ROBT STANTON,	AND
GEORGE MICHIE,	WM. HENDERSON, Ecr.

Secrétaire Trésorier : BERN. HALDAN, Ecr.
Solicitor : ANGUS MORRISON, Ecr.
Conseil : HON. J. H. CAMERON.
Inspecteur : BENJAMIN SWITZER, Ecr.
Banquier : BANK DU HAUT CANADA.

Pertes justement reparées et promptement payées.

R. O'REILLY,
Agent.

Ottawa, Mars 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 13 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 47,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de Pontefract, comté de Pontiac, C.-E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le 11ème jour de décembre prochain.

Pour la liste des lots et les conditions de la vente, s'adresser à l'agent de la localité, G. M. Judgson, Ecuier, à Clarendon, dans le dit Comte.

ANDREW RUSSELL.

Ottawa, 13 Nov. 1861 35-5in.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORETS.

Québec, 29 juillet, 1851.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, savoir :

"Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 15 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa," pour la partie de ce territoire qui se trouve au nord de la rivière Ottawa, au bureau de l'agent des terres de la Couronne, dans le village de Buckingham, le 3 de Septembre prochain ; et pour la partie de ce territoire qui se trouve au Sud de la-rivière Ottawa, au bureau de Poste, dans le village d'Osborne, township de Cumberland, le 7 de Septembre prochain.

"Territoire Ontario," à l'Hôtel de Caisse, Peterborough, le 11 de Septembre prochain.

"Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest," pour les limites en arrière des rivières Severn, Muskoka et Noire, au Rouin House, Toronto, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la partie inférieure du St. Laurent," au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

"Territoire de la Baie des Chaleurs, à New Carlisle, le 2 de Septembre prochain ; et à Cross Point, le 14 du même mois.

"Territoire Chaudières et Madawaska, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à la Rivière du Loup (Fraserville), le 17 de Septembre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement.—Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par en cas public, à tel point d'enchère, outre la rent foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limit à seront a jugées aux personnes qui offriront la plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limits, à leurs propres frait, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement.—Les licences seront émises en faveur des adjudicataires dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement.—Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui devront être offertes en vente, en s'adressant, le et après le VINGT du mois prochain, aux bureau des agents des bois de la Couronne, dans leurs localities respectives

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire,
T. de la C

29 août, 1861

GEORGE COX,

GRAVEUR ET IMPRIMEUR

SUR ACIER ET SUR CUIVRE.

M. GEORGE COX, déjà avantageusement connu du public, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il est toujours prêt à exécuter toutes sorte de gravure soit sur acier cuivre ou bois tels que, paysage, vignettes cartes de visite cartes d'affaire &c, &c.

Toute commande laissée à son bureau,

Rue Rideau,

sera exécutée avec le plus grand soin et sans un cour délai.

Ses ateliers sont situés au dessus du bureau de M. Aumond, Rue Rideau, près du pont des zappeurs.

Ottawa, mars, 1861.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

Québec, 6 Juin 1861

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil nommer les inspecteurs de poisson et d'huile suivants, en vertu des dispositions de l'acte 23 Vic., c. 50, Statuts Refondus du Canada, concernant l'inspection du poisson et de l'huile.

JASPER KIMBALL COOMBS, de la ville de Goderich, Haut-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à Goderich.

JOHN FONTAIN, de Port Amherst Isles de la Magdeleine, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, aux Isles de la Magdeleine.

BERNARD LECLAIRE, de Carleton, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, à Carleton.

JOHN JOHNSTONE de New Richmond, comté de Bonaventure, Bas-Canada, inspecteur de poissons et d'huile, à New Richmond.

PHILIPPE RICHERVAISE, du Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, dans le Bas-Canada, inspecteur de poisson et d'huile, au Basin de Gaspé.

P. M. VANKOUGNET,
Commissaire.

Ottawa, 7 Août 1861

SALON DE PERFUMERIE
No. 1.
DU
PRINCE DE GALLES.
E. MILES,

PERUQUIER PERFUMEUR A LA MODE,

Rue Rideau, Ottawa.

CEUX qui désirent être bien rasés, et qui tiennent à avoir une chevelure luxuriante, n'ont qu'à faire une visite au SALON du PRINCE DE GALLES, et les plus difficiles s'en retourneront contents, M. MILES, ne peut être *surpassé* dans son art.

On y trouvera aussi toute espèce de parfumerie française, d'ouvrages en cheveux &c. &c.,

DE PLUS

UN ASSORTIMENT CHOISI D'INSTRUMENT DE MUSIQUE.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le Soussigné a transporté son bureau porte voisine de l'Hotel de M. Daniel Goode, Court House Avenue.

WILLIAM KING,
Avocat.

Ottawa, 20 Nov. 1861. f.—3 ins.

L. ARMAND GRISON,

Coins des Rues Sussex & Murray,

BASSE VILLE OTTAWA

M. GRISON, tient toujours en mains un assortiment complet de marchandises sèches, Epiceries, quincailleries &c. &c., dont il disposera comme par le passé, à des prix modérés, et à des conditions faciles.

Ottawa, mars, 1861.

C. T. BOUCHETTE,

Arpenteur Provincial,

BRITISH HOTEL.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Les terres du Township de SASKATONGE, comté d'Ottawa, C. E., contenant environ **29,000 acres**, seront vendues par encan à ceux qui désirent s'y établir, le ou après le 22e jour d'Août courant.

Pour les Nos. des Lots et les conditions de la vente, s'adresser à

MICHAEL McBEAN,
Agent des T. de la Cou.
A Northfield, dans le dit Comté

Andrew Russell,
Assis. Commissaire.

Ottawa, 7 août 1861

NARCISSE PARENT,

MARCHAND TAILLEUR,

RUE SUSSEX,

Vis-a-vis la rue York.

Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il a reçu d'eux, prend la liberté de leurs annoncer qu'il vient de recevoir un

magnifique assortiment de

Draps et Casimires, Tweeds, Doeskin, et patrons choisies pour Vestes, &c., de la meilleure qualité, au plus BAS PRIX, et à des conditions libérales. De plus, il tient constamment en mains un assortiment considérable de

HARDES FAITES.

Surtouts, Pantalons, Vestes, Cols, Coleis, Chemises, etc, etc.

J. HEBERT,

AVOCAT, RUE DU ROI,

Ancienne résidence de feu M. de Rouville,

SOREL.

M. HEBERT, suivra le circuit D'YAMASKA.

Sorel,

OLIVIER ET ARMSTRONG,

AVOCATS,

Bureau vis-á-vis le Palais de Justice, Sorel.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel ; M. Olivier, à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3h. P. M.

L. A. OLIVIER,
JAMES ARMSTRONG.

Sorel, 3 mai 1859.

E. R. E. RIEL,

MEDECIN-CHIRURGIEN.

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

DR. L. DUHAMEL,

Coins des Rues CUMBERLAND et St. PATRICE,

Ottawa,

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 8 Nov. 1861.

AVIS est par le présent donné que les agences sous-mentionnés, dans le Haut Canada, seront closes le PREMIER de JANVIER prochain, après laquelle date, les personnes ayant des paiements à faire, ou aucune transactions en rapport avec les terres publiques devront s'adresser directement à ce département.

AGENCES.	AGENTS.
Stormont, Dundas et Glengary.	S. HART,
Prescott et Russell	M. STEWART,
Carleton	J. DURIE,
Lanark	G. KERR,
Leeds et Grenville	W. J. SCOTT,
Prince Edward	N. BALLARD,
Hastings, (Partie Sud)	P. MCARMANT,
Northumberland et Durham	W. WALLIS,
Peterborough (Partie Sud)	W. CRAWFORD,
Wentworth	T. A. ARMSTRONG,
Lincoln, Haldimand et Welland	H. SMITH,
Norfolk	D. CAMPBELL,
Oxford et Brant	J. CARROLL,
Kent	R. MOORE,
Lambton	A. SCOTT,
Waterloo	H. S. HUBER,

Les personnes désirant faire des réclamations par l'entremise des agents locaux susmentionnés devront le faire sans délai.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

TANNERIE CANADIENNE,

Rue Clarence.

Cité d'Ottawa, C. W.

LE Propriétaire de cet Etablissement, EDMOND GERMAIN, Offre en vente, un assortiment considérable de CUIR NOUIR, CUIR NOIR, PEAUX de VEAU, PEAUX de MOUTON, &c. &c., *Le tout a des prix extrêmement réduits.*

Desirez vous acheter a bas prix

Tout ce qui est necessaire a la vie

Boissons, Epiceries habillement

Pour argent comptant seulement

☞**ALLEZ CHEZ ISIDORE TRAVERSY.**

WILLIAM CLEGG,

AVOCAT,

Bureau Rue Rideau,

BASSE-VILLE, OTTAWA.

G. MORTMER,

APOTHICAIRE ET DROGUISTE.

Rue Sussex, Ottawa.

ON trouvera, à son établissement, toutes sortes de drogues, médecines à patente, parfumeries, etc. etc., peinturers, huiles, et teintures.

☞Prescriptions préparées avec soin.☜

Ottawa, mars 1861.

DR. ST. JEAN,

Rue Sussex.

Ottawa, mars, 1861.

LAMOTHE & McGREGOR

MARCHANDS A COMMISSION

ET ENCANTEURS,

OFFRENT EN VENTE :

Vins Français, "Claret," en futailles et en bouteilles, de différentes marques.

Champagne, Sherry, Port, Pale Ale, Porter &c., &c.

Eau-de-vie, Jamaique, Genièvre, Whisky en entrepot ou droits payés.

Ils se chargeront de toutes les affaires dont on voudra bien les charger, ayant une vaste bâtisse, ils offrent toutes les commodités pour marchandises pour ventes publiques et privées.

Ils continuent à faire des avances très-libérales sur toutes descriptions de marchandises et paient au comptant toutes les ventes qu'on leur confient.

Ils sollicitent des ventes au dehors.

LAMOTHE & McGREGOR.
Montreal. 192, Rue St. Paul.

WILLIAM H. BOYD,

Editeur de Guides d'affaires,

(DIRECTORIES)

Pour les Etats, Cités et Comtés suivants.

Conecticut.

Bridgeport. Norwich.

Delaware.

Guide d'affaire pour l'Etat du Delaware.
Guide pour la Cité Wilmington.

Dist. de Colombie.

Washington et Georgetown.

New Jersey.

Pour les comtés de Camden, Salem, Atlantic, Gloucester, Cape May.
Comtés Essex Hudson et Union.
Comtés Mercer et Berlington.
Guides d'affaire, Newark, Paterson, Trenton.

New York.

Auburn, et son Comté.
Binghamton et son Comté.
Broadway Guide d'affaire pour la Cité N. Y,
Brooklyn Guide d'affaire.
Elmira et son Comté.
N. Y. Guide d'affaire.
N. Y. Livres de Taxes.
Rome et son Comté.
Rondout, Schenectady,
Syracuse et son Comté.

Ohio.

Cleveland.

Pennsyvania.

Lancaster et son Comte.
Philadelphia Guide d'affaire.
Philadelphia (Guides pour Société.)
Berks, Lebanon, Lehigh, Northampton et le Comté de Schuylkill.
Bucks, Chester, Delaware et le Comté de Montgomery.

Rhode Island.

Newport, Pawtucket et Woonsocket.

Virginia.

Virginia (Guide d'affaire.)

Canada.

Ottawa, Cité.

Hamilton.

Hamilton sous presse.

Cartes montrant l'étendue des fils Télégraphiques des Etats Unis et des possessions Britanniques &c. &c.,

Bureau—346 & 348 Broadway, New York, et 333 Chestrent Street, Philadelphia.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 2 Septembre 1861.

AVIS est par le présent donné qu'environ 19,000 âcres des Terres de la Couronne, dans le township de DENBIGH, comté de l'Outaouais, C.-E., seront offerts en vente, le et après le 30e jour du mois courant.

Pour la liste des lots et les conditions de vente s'adresser à l'agent de la localité, Robert Farley, Ecuier, à Chelsea, Township de Hull, dans le comté susdit.

NOUVEAU MAGASIN DE PICERIES DE FAMILLE,

J. T. LAMB'S,

Rue Sparks, Ottawa central.

LE SOUSSIGNÉ ouvre en ce moment un MAGASIN D'ÉPICERIES et de LIQUEURS dans la Bâtisse voisine de

Mess. T. W. HUNTON.

Où il reçoit tous les jours, des premières maisons d'importations, un assortiment choisi de THÉS, CAFFÉS, ÉPICERIES, et TABAC SUCRÉ raffiné, SAVONS de toilette, CHANDELLES de Sparme, de Belmoud et de SUIF, SPARROWS WASHING CRYSTAL.

—AUSSI—

Un assortiment considérable de VINS LIQUEURS, &c., &c., de la meilleure Qualité.

Consistant en—Port, Sherry, Champagne de Moët & Chandon, de Jules Mumm et de Perrier. Eau-de-vie de Martell, Hennessy, et de Robin. Rum de la Jamaique, Gin de Holland, Old Tom, Whisky Ecossais, Morton's family Proof, Whisky Irlandois &c.

FRUITS NOUVEAUX, NOIX, &c.,

CONSISTANT EN

Raisins, Figues, Amandes, noix, et toute espèce de fruits confits, &c., &c. Epices, Saucos, Sardines, Homards et saumons en boites. Biscuits supérieurs de Watsons, et Biscuits de Pic-Nic, etc., etc.

JAMES T. LAMB'S.

Hotel du Voyageur,

RUE SUSSEX,

LOUIS BLANCHETTE,

Propriétaire.

Ottawa, 3 avril 1861.

NOUVEAU MAGASIN.

(BATISSE DE M. FRASER.)

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un assortiment complet de Marchandises Sèches, Hardes Faites de toute description et de toute grandeur, Bottes pour chantier, Bottes hautes, Souliers, etc., etc., qu'il vendra à bon marché et pour ARGENT COMPTANT.

EUG. MARTINEAU.
Rue Sussex, Ottawa.

FERRONNERIE.

LE SOUSSIGNÉ ose attirer l'attention des Citoyens d'Ottawa, et des personnes résidant dans le voisinage, sur l'assortiment étendu et général de FERRONNERIE, provenant des meilleures manufactures Anglaises et Américaines, qu'il vient d'ouvrir au public dans les chantiers.

BATISSES EN BRIQUE DE PATERSON

A l'Ancien de l'Enclume,

An Vieil Etablissement, Rue Rideau,

CITE D'OTTAWA.

Il les invite respectueusement à examiner attentivement son fonds de magasin, qui se compose du plus grand assortiment de

FERONNERET GENERALE

Dans toutes les branches, qui a pu jamais être exhibé sur ce Marché ; d'après les bas prix auxquels il vend ses effets, il est convaincu que les acheteurs trouveront qu'il est de leur intérêt de faire leurs achats chez lui.

Il vend à meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette Ville.

Rappelez-vous de l'Enseigne

DE L'ENCLUME.

Au Vieil Etablissement, Rue Rideau.

JAMES STARKE.

NOUVELLES MARCHANDISES

M. CADIER,

A l'honneur d'annoncer aux habitans

Ogdensburgh et des environs,

qu'il a reçu son assortiment complet de marchandises *d'Automne et d'Hiver* comptant entre autres en

Manteaux pour Dames, faits a la dernier mode,

Ainsi que Chapeaux au dernier gout.

Patrons de Robe en Soie Noire et de couleur, Mérinos Français et Mérinos Ecossais, Mousseline de Laine,

Flanelle blanche et de couleur,

CASIMIRS,

Draps, de toutes qualités, &c., &c.

Enfin M. CADIER, tient tout ce qui est nécessaire pour l'usage des familles.

M. CADIER,

Invite donc respectueusement le public à venir visiter son établissement.

A. G. CADIER,

FORD STREET,

OGDENSBURGH, N. Y.

QUEBEC HOUSE,

RUE MURRY, BASSE-VILLE,

Ottawa, C. W.

M. A. RENEAUD,

L'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un hotel, dans la maison déjà si bien connue, et dernièrement occupée par

M. CONWAY,

Les améliorations qu'il a fait faire a son établissement le mettent sur un pied à ne laisser rien à désirer.—Sa table sera toujours pourvue de ce qu'il y aura de mieux sur nos marchés, ses liqueurs, choisies par lui-même, dans les meilleures maisons de Montréal et de cette Cité, sont garanties être de la meilleurs qualitée.

Les voyageurs qui viennent en ville avec leurs chevaux, trouveront de bonnes écuries, avec remises, et une vaste cour, pour leurs voitures.

Ottawa, 1861.

HOTEL LARIVIERE

Coins des Rues SUSSEX et ST. PATRICE.

BERNARD LARIVIERE,

Proprietaire.

Ottawa, 1861.

MAGASIN DE MARCHANDISES.

J. H. GUEST,

No. 60 FORD STREET,

M. GUEST, tient un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHE,

CONSISTANT EN

Patrons de Robes de soie et autres,
Babane, Dantelles,
Broderies sur Mousseline, Gants,
Bas, Garnitures pour Robes, &c.
Toiles, Serviettes ouvrées,
Toile ouvrée, Linge de table,
Serviettes de Table, Essuie mains,
&c, &c.. &c.

Casimires, Draps, Mertnos,

Mousseline de Laine,

Indiennes Guingham, &c.

Tapis, Toiles Cirées, Transparents, Tapisseries, Bordures,
Rideaux de Dentelle et de Mousseline Broderie, &c. &c.

Noubliez pas le No. 60 Rue Ford

OSDENBURGH, N. Y.

O. MARTIN,

CHIRURGIEN DENTISTE.

Bureaux Batisses de Brown, audessus des Bureau du Télégraphe.

Ottawa Centre.

Les opérations et les pièces faites par le Dr. MARTIN sont garanties donner entière satisfaction.

Ottawa, mars, 1861.

LE COURRIER D'OTTAWA,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DES CANADIENS FRANCAIS DU CANADA CENTRAL.

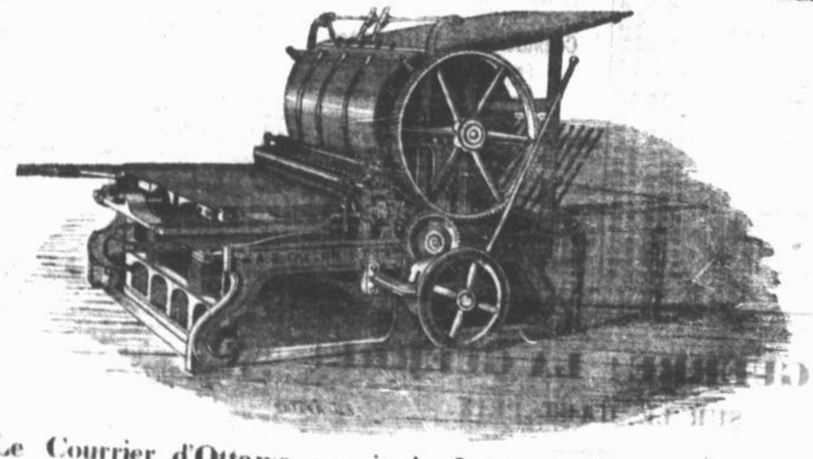

Le Courrier d'Ottawa parait le Jeudi de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement est de $2 00. par année payables d'avance, ou 2. 50. à la fin de l'année.

Toutes demandes d'abonnements, lettres correspondances &c. &c., doivent être adressées franco, au bureau du *Courrier d'Ottawa.*

RUE RIDEU, VIS-A-VIS LA RUE SUSSEX,

ON PEUT AUSSI S'ABONNER POUR SIX MOIS A CE JOURNAL, EN PAYANT D'AVANCE $1. 00.

TARIF DES ANNONCS.

LES ANNONCES SONT PUBLIES AUX CONDITIONS SUIVANTES SAVOIR :

Six lignes et au dessous, première insertion	50 Cts.
Pour chaque insertion subséquente	12½ "
Dix lignes et au dessous première insertion	75 "
Pour chaque insertion subséquente	20 "

Les annonces audessus de dix lignes seront publiées à raison de 8 cents la ligne pour la premier insertion, et 2 cts. pour les insertions subséquentes.

Un DEMI-QUARRE (10 lignes) par an	$12.00
Un QUARRÉ (20 lignes)	$20.00
Pour chaque carré additionnel	$15.
Les NOTICES SPÉCIALES et RÉCRÉOLOGIQUES paieront par ligne	10 "
☞ Les Correspondances d'un intérêt personnel paieront, par ligne	10 "

Les Ateliers Typographiques du "*COURRIER D'OTTAWA,*" sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants :

Livres, Brochures, Factums, Blancs, Circulaires, Cartes Funeraires, Cartes D'Addresses et Cartes de Visite, Pan-Cartes, Placards, Affiches, Tete de Comptes, Blancs pour Avocats, Recus de toute Description, &c.

N. B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de copies, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.